

SPIRITUS

*finances:
autonomie et solidarité*

Eglises
Instituts
Saint Paul

finances: autonomie et solidarité

	églises	
Eric Manhaeghe	Vivre la communion universelle au plan financier	379
I. Matondo Kwa Nzambi	«Construisons ensemble notre Eglise» Lettre Pastorale sur Eglise locale et finances	393
Hyacinthe Nguezi	Autonomie et solidarité. Questions	408
Jean Vincent	Communautés locales et finances	413
Jean Charbonnier	Chine: solidarité chrétienne et responsabilité locale	421
	instituts	
Nicole Reille	Gérer les biens d'une Congrégation, une mission?	428
René Vandame	Congrégations de Religieuses et finances	435
Benjamin Ikegwuonu	Autonomie des jeunes provinces dans les pays en voie de développement	442
	parole de Dieu	
Claude Tassin	Finances et mission selon saint Paul	452
	contributions	
Joseph Doré	Incarnation – Mission – Ministères	468
Marie-José Dor	Lavagerie	480
	divers	
	SPIRITUS: Conseil de rédaction et finances	486
	Notes bibliographiques. Livres reçus	488
	Informations et vœux	491
	Tables du TOME XXXIII	492

« Les priorités de la mission se trouvent souvent dans les livres de compte ». « Une nouvelle pratique missionnaire suppose nécessairement une nouvelle pratique financière ». *Faut-il en dire plus pour souligner l'importance de la question abordée dans ce dossier ?*

En explorant ce vaste domaine des finances, on a surtout voulu prendre en compte l'aspiration des jeunes Eglises à parvenir à une certaine autonomie. C'est de leur dignité qu'il s'agit. Sont aussi en jeu la possibilité de mener une vie et une pastorale en prise avec le contexte local ainsi que les relations de coresponsabilité avec les autres Eglises.

Toutes ces Eglises insistent sur la nécessité de parvenir à l'autosuffisance financière, mais toutes aussi soulignent l'importance de la solidarité et du partage. Autonomie et solidarité s'appellent mutuellement. Elles se comprennent et s'articulent à la lumière du modèle d'Eglise qui semble prévaloir aujourd'hui : l'Eglise-communion. « La question des finances est avant tout une question d'ecclésiologie ». C'est, sans doute, la ligne de force de ce dossier.

Les Eglises locales sont impliquées en premier lieu. E. Manhaeghe développe les implications du modèle « Eglise-communion » au plan des finances. Mgr Matondo trace des « chemins nouveaux » et propose des « changements de mentalité » à opérer. Les questions posées par H. Nguezi contribuent à situer le problème des finances dans le nouveau contexte ecclésial. J. Vincent nous fait partager l'expérience de communautés locales en route vers l'autosuffisance. Enfin J. Charbonnier nous rend attentifs au cheminement si particulier de l'Eglise de Chine.

Les Instituts religieux ont eux aussi à organiser leurs finances. N. Reille relate comment des Instituts féminins en sont venus à une nouvelle manière de gérer ce domaine et R. Vandame nous dit ce qui se vit dans son propre institut. B. Ikegwuonu précise les questions, très concrètes, qui se posent aux jeunes provinces africaines et propose des pistes d'action.

Ce dossier s'achève sur une contribution de Cl. Tassin qui montre comment saint Paul a fait face au problème de l'argent qui le concernait personnellement autant que les Eglises.

Spiritus

VIVRE LA COMMUNION UNIVERSELLE

AU PLAN FINANCIER

par Eric Manhaeghe

Directeur du centre missionnaire d'étude et de documentation « Euntes » pour la formation permanente des membres de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (CICM), le P. Eric Manhaeghe a étudié à Rome et à Leuven, a travaillé au Zaïre et au Nigeria, et a été professeur de missiologie à Iperu (Nigeria), à Kinshasa et à Yaoundé.

Tirant les leçons du passé, l'auteur réfléchit sur la signification des finances dans le contexte d'une Eglise communion et propose des voies pour une nouvelle pratique financière entre Eglises.

Il existe d'excellentes réflexions sur la « mission autrement », mais rares sont les auteurs qui incluent le problème des finances dans leur analyse de la « nouvelle mission ». Il s'agit pourtant d'une question délicate et brûlante qui ne peut être réduite à sa dimension technique. En effet, la façon dont les biens matériels et le personnel sont gérés révèle les réelles priorités d'une institution. Les livres de compte d'un diocèse ou d'un Institut missionnaire disent beaucoup plus sur ses « priorités pastorales » et son « activité missionnaire » que les déclarations publiques. Une nouvelle pratique missionnaire suppose nécessairement **une nouvelle pratique financière!**

La situation actuelle satisfait de moins en moins les personnes et les institutions concernées. Les responsables des programmes d'aide ecclésiastique s'inquiètent des résultats médiocres de plusieurs projets et les « bénéficiaires » de l'aide se sentent souvent frustrés, voire humiliés. Tous les intéressés sont d'accord pour dire qu'il faut remplacer l'aide unilatérale par le partage entre Eglises, mais il est plus difficile de trouver un consensus sur la

façon de réaliser ce changement. Je ne prétends pas avoir trouvé la solution qui conduira à un consensus général, mais je crois qu'il est indispensable de réfléchir en toute sérénité à cette question importante. En effet, la réflexion et l'échange mutuel d'idées aident non seulement à mieux comprendre le problème, mais ils invitent également les interlocuteurs à *adopter de nouvelles attitudes*. Les changements d'attitude sont souvent à l'origine de solutions alternatives valables.

La première question qui surgit est celle-ci : *Pourquoi les Eglises les plus pauvres sont-elles pauvres et dépendent-elles des Eglises plus riches ?* La question « pourquoi » implique généralement un jugement. Telle n'est pas mon intention. Je ne cherche pas à accuser des personnes ou des institutions, mais je m'efforcerai de décrire le plus objectivement possible comment les méthodes missionnaires du siècle dernier et de la première moitié de ce siècle ont rendu les « Jeunes Eglises » dépendantes, d'abord des Instituts missionnaires qui les ont fondées et ensuite des Eglises de l'Occident. L'expérience nous apprend également que l'aide unilatérale ne conduit ni à l'autonomie, ni à l'interdépendance. Je parlerai finalement de la notion relativement nouvelle du partage entre Eglises locales et de sa mise en œuvre.

I. LEÇONS DU PASSÉ

La mission a été un mouvement en sens unique pendant des siècles, certainement en ce qui concerne les finances. Le but de la mission était d'établir l'Eglise catholique romaine dans des pays « étrangers ». Inutile de souligner que pareille entreprise nécessitait des moyens financiers considérables. Où les trouver ? Il n'y avait que l'Europe qui était capable et disposée à fournir le personnel et les finances nécessaires. L'autorité suprême de l'Eglise catholique a réussi à obtenir ces moyens et elle a coordonné l'activité missionnaire d'une façon remarquable, d'où son énorme succès au plan institutionnel. Paradoxalement, la même organisation efficace est à l'origine des problèmes financiers auxquels la Tierce Eglise doit faire face aujourd'hui. Que s'est-il exactement passé et quelles sont les conséquences de cette approche aujourd'hui ?

1/ Le pape Alexandre VI leur avait confié le « droit de patronage » en 1493 (traité de Tordesillas).

2/ Le Vicaire apostolique est un évêque titulaire qui gouverne un territoire au nom du Pape. Le Saint-

Siège ne pouvait nommer des Evêques résidentiels sans l'accord des rois d'Espagne et de Portugal. La nomination des Vicaires apostoliques était en fait un moyen pour contourner le « droit de patronage ».

« Propaganda Fide » contre les rois « très catholiques »

La Congrégation de *Propaganda Fide* fut érigée en 1622 par le pape Grégoire XV qui lui confia la coordination de l'activité missionnaire de l'Eglise catholique. Ce fut un acte courageux, car la mission dans les territoires conquis était financée et contrôlée par les puissants rois de Portugal et d'Espagne¹. Les missionnaires étaient tous membres des grands et influents Ordres religieux qui se souciaient avant tout de leurs privilèges. Leurs Supérieurs ne pouvaient les défendre qu'en recourant à leurs souverains respectifs. Au début, l'influence de *Propaganda Fide* sur les missionnaires en fonction était quasi inexistante et la Congrégation a vite appris qu'on ne peut imposer son autorité quand on ne dispose ni d'argent, ni de structures adéquates. Les nouveaux missionnaires qu'elle envoyait elle-même dans ces territoires étaient obligés de voyager dans la clandestinité (les bateaux appartenaient aux rois!), les Ordres religieux défendaient leurs privilèges contre les Vicaires apostoliques² dont quelques-uns furent même emprisonnés à l'instigation de certains Evêques résidentiels proches de la cour royale. *Propaganda Fide* avait donc besoin d'une forte structure centralisée et d'un système financier adéquat pour accomplir sa tâche, c'est-à-dire soustraire l'activité missionnaire au contrôle des rois et la coordonner elle-même au nom du Pape. Elle entraînait ainsi en conflit ouvert avec les rois qui ne voyaient pas d'un bon œil des missionnaires obéissant avant tout au Souverain Pontife!

Malgré de multiples efforts, *Propaganda Fide* ne réussit ni à imposer son autorité ni à coordonner effectivement l'ensemble de l'activité missionnaire de l'Eglise aussi longtemps que les rois « très catholiques » de la péninsule ibérique continuaient à régner sur de larges territoires de l'ancien et des « nouveaux » continents. La rivalité entre les Ordres religieux ne facilitait pas sa tâche non plus. Au XIX^e siècle, la situation change complètement. Le Portugal et l'Espagne ne sont plus de grandes puissances et les Ordres religieux ont perdu beaucoup de leur influence. *Propaganda Fide* encourage avec succès la fondation de *plusieurs Instituts exclusivement missionnaires* et se sent assez forte pour effectivement imposer son autorité. Le pape Grégoire XVI, ancien Préfet de *Propaganda Fide*, généralise le système de la « Commission ».

la « Commission »

Qu'est-ce que le système de la « Commission »? Les territoires de mission sont placés directement sous la juridiction du Saint-Siège, exercée par *Pro-*

paganda Fide. Celle-ci associe un institut clérical à l'activité missionnaire du Saint-Siège en lui donnant le mandat d'agir au nom du Saint-Siège dans un territoire délimité. Le personnel et les finances sont à la charge de l'institut. En contrepartie, *Propaganda Fide* s'engage à ne pas envoyer de missionnaires appartenant à d'autres Instituts sans avoir obtenu au préalable le consentement de l'institut qui a reçu la « Commission », et à nommer un membre de cet institut comme Supérieur ecclésiastique (Vicaire ou Préfet apostolique). Ce dernier gouverne le territoire au nom du Saint-Siège et dépend directement de *Propaganda Fide*. Cela signifie en fait que le gouvernement ecclésiastique reste entre les mains du Saint-Siège, mais que l'Institut doit prendre soin de tout, du personnel et des finances.

Au début, le Supérieur ecclésiastique qui représente le Saint-Siège, était en même temps Supérieur religieux, ce qui est contraire aux principes fondamentaux du droit canonique. Qui plus est, plusieurs missionnaires se plaignaient parce que le Supérieur ne respectait pas certaines règles essentielles de l'Institut : par exemple, les nominations ne tenaient pas compte des exigences de la vie communautaire. Surtout ceux qui servaient sous un Préfet ou Vicaire apostolique plutôt despotique, se sentaient injustement traités. L'Instruction *Quum Huic* du 8 décembre 1929 mit fin à cette situation. Désormais, il y aura dans chaque territoire de mission un *Supérieur religieux* distinct du *Supérieur ecclésiastique*. Les responsabilités et l'autorité des deux sont clairement définies, du moins en théorie. Dans la vie concrète cependant, il était impossible d'éviter des tensions, voire des rivalités entre les deux Supérieurs. Au plan financier, le Supérieur ecclésiastique se trouvait dans une situation très délicate. La loi prévoyait qu'il disposait de tous les moyens financiers destinés à l'apostolat, mais c'était l'Institut qui devait les fournir ! D'un point de vue juridique, il ne dépendait plus du Supérieur général de son Institut, mais exclusivement de *Propaganda Fide*. En réalité, il dépendait entièrement de l'Institut missionnaire dont il recevait le personnel et les finances. Les tensions actuelles entre Evêques et Instituts mis-

3/ Pour plus d'informations, voir M. CLEMENTI, « Commentaire de l'Instruction sur quelques principes et règles relatives aux rapports entre les Ordinaires des lieux et les Instituts missionnaires dans les territoires de Mission », dans *Bibliografia Missionaria*, XXXII:1968, Rome, 1969, pp. 271-294.

4/ Ces contrats avaient déjà été mentionnés par *Pro-*

paganda Fide dans son Instruction du 8 décembre 1929. Vatican II les recommande dans le Décret *Ad Gentes*, n° 32 et Paul VI y renvoie de nouveau dans le *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae* du 6 août 1966, I, n° 33, et III, n° 17.

5/ Texte intégral dans *La Documentation Catholique*, n° 1538, 1969, pp. 361-364.

sionnaires ne sont pas un phénomène nouveau. Elles existaient déjà sous la Commission quand les Evêques étaient tous membres de ces Instituts³.

conventions et contrats

En 1969, le système de la Commission est *supprimé* dans tous les diocèses sous la juridiction de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples (CEP, nouveau nom de *Propaganda Fide*) et la Congrégation rappelle aux parties concernées l'obligation d'établir un contrat ou convention⁴. L'Instruction *Relationes in territoriis missionum* du 24 février 1969 donne quelques principes généraux concernant ces contrats⁵. *Les Evêques résidentiels* sous la juridiction de la CEP sont maintenant *directement et pleinement responsables de leurs diocèses*. Cela signifie entre autres qu'ils acceptent la charge de toutes les œuvres diocésaines et qu'ils doivent trouver eux-mêmes le personnel et les finances nécessaires. L'Institut missionnaire n'est plus lié par la « Commission » et peut librement établir une convention avec le diocèse.

Le but de l'Instruction de 1969 n'est évidemment pas de mettre fin à la coopération entre les diocèses et les Instituts missionnaires, mais de la situer dans un *nouveau cadre*: le diocèse est désormais considéré comme une *Eglise particulière ayant une certaine autonomie*. Il peut confier des œuvres entières à l'Institut ou inviter le Supérieur religieux à mettre à sa disposition des membres qualifiés qui accepteront une charge diocésaine (paroisse, fonction dans une œuvre, etc.). Le diocèse nomme le membre de l'Institut et agit de ce fait comme « employeur », c'est-à-dire il détermine les responsabilités et prend en charge les dépenses ordinaires: nourriture, habillement, logement, soins médicaux, etc. Cela veut dire que l'Institut et le diocèse doivent se mettre d'accord sur les services concrets à rendre par le membre de l'Institut et la somme à payer mensuellement par l'Ordinaire du lieu. On trouvera difficilement un Evêque résidentiel qui regrette l'abrogation du système de la Commission, mais tous ne sont pas prêts à en accepter les conséquences financières et certains estiment qu'ils ont le droit de compter sur les Instituts comme ils pouvaient le faire avant 1969. Le prix qu'ils ont dû payer pour leur « responsabilité directe et plénière » est en effet élevé! Où peuvent-ils trouver les moyens nécessaires? Certains diocèses n'ont jamais eu à se soucier de leurs revenus parce que l'Institut missionnaire s'en chargeait; d'autres, par contre, ne pouvaient que partiellement compter sur l'Institut et avaient été obligés de créer quelques ressources locales. Les privilégiés d'hier risquent fort de devenir les marginaux de demain!

sur le terrain

Le souci des missionnaires catholiques était d'occuper le plus vite possible l'ensemble du territoire qui leur avait été confié et d'intéresser la population entière au message qu'ils apportaient. Ils étaient toujours pressés à cause de la concurrence des protestants. Ils étaient également convaincus qu'ils devaient prendre soin de tout. La population autochtone était considérée comme trop pauvre pour contribuer d'une façon significative au développement des missions et les missionnaires prenaient très au sérieux leurs responsabilités dans le cadre de la « Commission ».

Certains Instituts ont pu mettre sur pied un impressionnant réseau de bienfaiteurs occidentaux et réussirent effectivement à fournir *tous les moyens matériels nécessaires*. Ils pensaient aussi à la relève et créèrent sur place des œuvres de rapport : fermes, garages, magasins, etc., qui étaient considérées comme des ressources locales. Les convertis ne se sentaient cependant pas concernés. Au contraire, ils pouvaient faire appel aux services de l'Eglise et se réjouissaient d'avoir découvert une « vache à lait » apparemment intarissable ! La contribution des membres locaux de l'Eglise était marginale. Ils attendaient et recevaient la manne qui tombait du ciel ! La plupart des missionnaires étaient convaincus qu'ils préparaient ainsi l'avenir et ne se sont jamais rendus compte que leur enthousiasme et la générosité de leurs bienfaiteurs allaient être la source de tant de problèmes quasi insurmontables pour leurs successeurs locaux. En effet, les nouveaux Evêques résidentiels et leur clergé devaient faire face à une tâche impossible : gérer des institutions extrêmement complexes et très coûteuses sans disposer des ressources nécessaires⁶. Ils étaient également obligés de dire à leur peuple qu'il devait désormais prendre lui-même en charge son Eglise. Les gens furent stupé-

6/ A plusieurs endroits, les œuvres de rapport ont disparu avec les missionnaires qui les ont fondées et gérées.

7/ Dans un diocèse africain où j'ai travaillé, j'ai entendu les membres d'une communauté chrétienne protester contre la nomination d'un prêtre autochtone. Ils disaient à l'Evêque : « Pourquoi nous avez-vous donné un prêtre autochtone ? Il ne peut rien faire pour nous parce qu'il est aussi pauvre que nous. Il prend notre argent et le donne à sa famille. Nous voulons un prêtre blanc qui n'a pas besoin de notre argent et qui construit des églises et des écoles pour nous ! » Ces reproches étaient évidemment aussi adressés à l'Evêque lui-même. Quand on assiste à un entretien pareil, on comprend mieux la situation peu enviable du clergé autochtone. A ce propos, lire :

M. MUNIMA, « *Solidarité familiale et liberté évangélique. Quelques aspects de la situation du prêtre* », dans Telega, n° 69, 1992, pp. 33-39.

8/ David J. Bosch arrive à la même conclusion après avoir analysé la politique financière des Eglises protestantes. Il écrit : « *The Western church, because of its benevolent paternalism, had created conditions under which the younger churches just could not reach maturity, at least not according to Western church standards. Willy-nilly the Western mission agencies taught their converts to feel helpless without money* » (D.J. BOSCH, *Transforming Mission. Paradigm Shifts in Theology of Mission*, « American Society of Missiology Series », n° 16, Orbis, New York, 1991, p. 296).

faits et indignés. A certains endroits, ils s'insurgeaient même contre les membres du clergé autochtone⁷. Il est pénible de voir mourir une si prodigieuse «vache à lait»! L'aide massive et continue transforme les gens en assistés qui ont besoin d'être aidés davantage et ne conduit pas à l'autonomie⁸.

D'autres Instituts missionnaires n'étaient pas en mesure de fournir tous les moyens financiers nécessaires. Ils étaient originaires de pays plus pauvres comme l'Irlande ou appartenaient à des Eglises minoritaires, par exemple en Angleterre. Ils ne disposaient pas de suffisamment de moyens pour élever une «vache à lait» aussi grasse. Au lieu d'offrir des cadeaux et des services gratuits aux catholiques autochtones, ils les invitaient dès le début à entretenir les missionnaires et l'Eglise. Ce n'était pas toujours facile, dans certains cas ils étaient obligés d'imposer des «taxes», mais la plupart des catholiques finissaient par accepter le système et étaient même fiers de prendre en charge leurs prêtres et leur Eglise. Les Evêques et le clergé autochtone de ces diocèses ne se trouvèrent pas devant une tâche impossible quand la «Commission» fut abrogée. Ils savaient qu'ils pouvaient compter sur les fidèles! Bien sûr, ces Eglises font encore appel à la solidarité des Eglises plus riches, mais pas pour faire face à leurs dépenses ordinaires. Elles jouissent d'une autonomie relative et acceptent plus facilement de négocier des contrats ou conventions avec les Instituts missionnaires. Dans la plupart de ces diocèses, il existe une saine interdépendance entre les membres de la communauté et le clergé.

Tout cela montre que la *façon* dont une Eglise se développe, dépend, du moins en partie, de la possibilité de se procurer des ressources financières de l'étranger. Quand on reçoit facilement de l'argent de l'étranger, on ne fait pas beaucoup d'efforts pour responsabiliser les membres de l'Eglise locale. Quand il est difficile d'obtenir des moyens de l'étranger, on développe les ressources locales et l'Eglise est prise en charge par ses propres membres.

quelques leçons

La description que je viens de faire du système financier missionnaire de l'Eglise catholique est loin d'être exhaustive. Dans le cadre d'un article comme celui-ci on est obligé de simplifier et de s'en tenir à l'essentiel. Je crois qu'il est néanmoins possible d'en tirer quelques leçons. Le but de *Propaganda Fide* a toujours été de créer et de développer dans les meilleurs délais des diocèses *dépendant de Rome*. Pour réaliser ce projet, elle faisait appel aux Instituts missionnaires qui envoyaient le personnel et fournissaient les

moyens financiers. Certes, elle a toujours insisté pour que l'on forme le plus tôt possible un clergé diocésain qui prendrait la relève des missionnaires étrangers, mais elle concevait cette relève en termes « romains ». *Propaganda Fide* s'est toujours située au plan institutionnel et son approche était de fait orientée vers la création de succursales qui dépendent du centre.

Ce cadre institutionnel n'était pas de nature à favoriser l'autonomie financière des vicariats devenus diocèses. L'histoire nous apprend en effet que le paternalisme bienveillant et l'aide unilatérale, aussi généreux soient-ils, ne conduisent ni à l'autonomie, ni à l'interdépendance. Les gens, voire les membres du clergé, continuent à tout attendre d'en haut. Ils n'osent pas prendre d'initiatives et se sentent incapables de résoudre leurs propres problèmes. Certains Instituts missionnaires, entre autres ceux qui ne disposaient que de moyens modestes, ont dû *travailler avec* leurs partenaires au lieu de tout *faire pour* eux. Ils ont fait appel à leur créativité et n'ont pas été déçus. Les gens se sentaient valorisés parce que leurs modestes contributions étaient fort appréciées et ils prenaient en charge leur Eglise. Cette expérience montre qu'il est indispensable de considérer les gens comme *des partenaires, d'accepter de dépendre en partie d'eux*, si on veut promouvoir l'autonomie des Eglises locales. Je ne dis pas que la CEP s'y oppose. Elle soutient les efforts d'autofinancement des Eglises aussi longtemps qu'ils ne mettent pas en danger la structure pyramidale de l'autorité. Est-il possible d'arriver à une réelle interdépendance en maintenant un centre qui impose sa loi ?

II. VERS UN VÉRITABLE PARTAGE ENTRE ÉGLISES

Pour beaucoup d'Eglises du Sud il ne s'agit pas en premier lieu d'un problème technique, mais d'une *question de dignité*. Beaucoup d'Evêques sont obligés de parcourir le monde occidental comme des mendiants. Ils ne rentrent presque jamais les mains vides, mais se sentent néanmoins frustrés et humiliés. En théorie, ils sont les seuls responsables de leurs Eglises, mais en réalité ils doivent rendre compte à une multitude de « bienfaiteurs » étrangers. Ils ont parfois l'impression d'être condamnés à la mendicité à perpétuité !

9/ Dans la section suivante je m'appuie principalement sur H. VAN BEEK, « *Towards a New System for Sharing* », dans *International Review of Mission*, n° 290, 1984, pp. 215-222. Voir aussi: ID., « *Nieuwe modellen van delen: mogelijkheden en weerstan-*

den », dans *Wereld en Zending*. 18(1992)2, pp. 153-157. « *World Consultation on Resource Sharing. El Escorial 24-31 October 1987. Guidelines for Sharing* », dans *International Review of Mission*, n° 304, 1988, pp. 450-453.

Ce sont ces sentiments de frustration qui les poussent à dénoncer vigoureusement les coupables : le système économique mondial, l'endettement, l'irresponsabilité du gouvernement de leurs pays, les méthodes de la CEP, l'approche des Instituts missionnaires, etc. Il est évidemment important de savoir qui est responsable de cette situation injuste et les victimes ont le droit de s'exprimer. Mais il est dangereux d'en rester aux accusations émotionnelles, surtout quand il s'agit des finances. Il faut avant tout remédier à cette situation. Les accusations, même justifiées, ne contribuent pas beaucoup à la solution du problème. Elles peuvent même éloigner des partenaires potentiels dont on aura besoin ! Il sera peut-être plus intéressant de convaincre les Eglises de la possibilité, voire de la **nécessité d'un système de partage qui soit l'expression concrète de la communion universelle**⁹. Comment concevoir ce partage ?

l'idéal

Le partage implique toujours la **réciprocité**. Quand les uns donnent et les autres reçoivent, il n'y a pas de réciprocité : partager veut dire *donner et recevoir*. La **justice** est un autre élément constitutif du partage. Quand on parle de la justice, on pense immédiatement à la distribution équitable des moyens matériels, mais la redistribution du pouvoir me paraît encore plus importante. Les Eglises vivent en effet dans un monde injuste et sont appelées à témoigner du Dieu qui prend réellement soin de tous les membres de son peuple. On a cependant l'impression que le système financier de l'Eglise universelle reflète davantage les normes de ce monde que la sollicitude de Dieu pour tous les êtres humains. Parmi les Eglises chrétiennes on trouve des « bienfaitrices » et des « assistées » ! Les unes se situent dans les pays nantis, les autres dans les pays pauvres. Est-ce que les Eglises locales utilisent les ressources disponibles pour redistribuer le pouvoir ou s'en servent-elles pour affermir la position du centre et sauvegarder les intérêts de certains groupes de pression proches des milieux financiers ? Les Eglises sont-elles convaincues que le partage du pouvoir est un acte de justice ? Considèrent-elles le partage comme un signe de la communion authentique et se rendent-elles compte que cette communion peut ainsi devenir un signe prophétique dans ce monde régi par la loi du plus fort ? Voilà quelques questions embarrassantes.

En tant que catholiques, nous aimons parler de la *solidarité* à l'échelle mondiale, de l'Eglise universelle comme **communion de communions**, etc. Nous savons cependant que les livres de compte de nos Eglises n'expriment pas

adéquatement cette communion. La confiance mutuelle fait souvent défaut, nous n'osons pas encore faire appel à la créativité de l'autre, ni lui faire confiance. Nous affirmons que l'Eucharistie, sacrement de l'unité, occupe une place centrale dans la vie de l'Eglise, mais nous sommes très réticents à élaborer un système financier qui reflète notre foi eucharistique. Il est vrai qu'un tel système suppose la coopération de toutes les Eglises et qu'il n'est pas facile d'obtenir un consensus, mais cette difficulté ne peut être invoquée pour excuser notre incapacité de partager.

Le but du partage entre Eglises doit être de donner à chacune les moyens nécessaires pour accomplir sa mission dans le monde. Les priorités seront différentes d'un endroit à un autre, mais il s'agira toujours de rendre présent le Dieu-Amour qui s'occupe de chacun de ses enfants. Un tel partage suppose que les Eglises soient prêtes à *rendre compte les unes aux autres*. Les Eglises du Nord agissent souvent comme si les Eglises du Sud n'avaient rien à voir avec leur gestion des biens et des personnes. Ne se sont-elles pas procuré elles-mêmes ces ressources? On trouve normal que les Eglises qui reçoivent de l'aide fassent un rapport détaillé sur la façon dont elles gèrent les fonds reçus, mais on ne s'imagine pas que les Eglises des pays pauvres puissent également demander aux Eglises des pays nantis d'expliquer comment elles utilisent leurs ressources. Quand on prend la communion universelle au sérieux, on doit admettre qu'elles ont le droit et le devoir de le faire, car ces ressources appartiennent à l'unique peuple de Dieu.

L'esprit de la communion universelle est encore souvent absent des rapports financiers entre les Eglises. En effet, *les Eglises du Nord* ne sont pas du tout conscientes du fait qu'elles ont également besoin d'aide et que les Eglises du Sud peuvent leur offrir cette aide. Des missionnaires originaires de la Tierce Eglise, par exemple, peuvent venir en aide aux Eglises du Nord, non pas pour remédier au manque de vocations sacerdotales et religieuses, mais pour ouvrir les yeux et les cœurs des chrétiens aux «autres», aux «étran-

10/ Voir par exemple I. MATONDO, *Construisons ensemble notre Eglise*, Basankusu, s.d., 80 p. «Une des conditions indispensables de l'épanouissement d'une Eglise locale adulte est donc son "auto-financement". Il s'agit que les chrétiens de cette Eglise fassent l'effort d'organiser leur travail de telle manière qu'ils deviennent producteurs de ressources et soient ainsi capables de subvenir par eux-mêmes aux besoins élémentaires de leur Eglise. Bien entendu, il ne s'agit pas pour cette Eglise locale de vouloir vivre dans une totale autarcie. Ce serait con-

traire à l'indispensable solidarité qui doit exister entre les diverses Eglises locales et ce serait d'ailleurs pratiquement impossible. Mais une Eglise locale ne peut se dire adulte que si elle se sent la première responsable de sa vie chrétienne sous tous ces aspects, au lieu de s'en remettre entièrement à la solidarité ou à la charité des autres Eglises» (pp. 5-6). Cf. article suivant, pp. 393-407. Voir aussi F. MUBILIGI, «Finances de l'Eglise catholique: vers une prise en charge communautaire», dans *Dialogue*, n° 142, 1990, pp. 65-67.

gers», pour les amener à découvrir en eux des frères et des sœurs en Christ. *Les Eglises du Sud*, par contre, savent qu'elles ont besoin de leurs Sœurs du Nord, mais l'aide qu'elles demandent ne correspond pas toujours à leurs réels besoins. Elles n'osent parfois pas présenter les vrais problèmes car elles craignent une réaction négative. Que dira-t-on au Nord quand un projet a échoué à cause de la mauvaise gestion? Beaucoup d'Eglises du Sud manquent d'expérience et de savoir-faire en matière de gestion. Il faut donc une grande ouverture réciproque qui permet un réel échange sur les vrais problèmes. Sans compréhension et pardon mutuels le partage n'est pas possible. Chaque Eglise doit pouvoir exposer ses besoins, indiquer comment elle entend y répondre et faire appel aux ressources appartenant au peuple de Dieu.

Les lecteurs qui ont quelque expérience dans le domaine des finances ecclésiastiques me diront qu'on ne réussira jamais à réaliser cet idéal. Permettez-moi de répliquer que c'est le cas de tous les idéaux. Même le marché libre idéal n'existe pas! J'admets volontiers qu'il sera extrêmement difficile de remplacer l'aide unilatérale par le partage entre Eglises, mais je crois que cela vaut la peine de l'essayer. Par ailleurs, je n'ai pas l'intention de présenter ici un plan détaillé dont le succès est garanti. Je veux tout simplement attirer l'attention du lecteur sur le fait que le système présent ne reflète ni l'ecclésiologie, ni la théologie de la mission de Vatican II et suggérer quelques pistes de réflexion. *La pratique financière de l'Eglise doit être une des multiples expressions de sa foi*. Le témoignage passe aussi par les finances! Je crois que nous devons avoir le courage d'en parler ouvertement. Certes, nous avons encore tout à apprendre en ce domaine et notre discussion sera seulement le début d'un long processus éducationnel. Il faudra avancer pas à pas.

un pas préliminaire

Il est évident qu'un pas préliminaire s'impose à plusieurs Eglises : **réaliser graduellement leur autofinancement**. Cet objectif ne peut être atteint sans la participation active de *tous les chrétiens*. Il sera donc indispensable de les motiver et de les informer (transparence de la gestion). Il faudra également accepter de rendre compte aux chrétiens : une saine interdépendance entre clergé et laïcs conduit à la solidarité et à la coopération. Une bonne organisation adaptée à la mentalité locale est un atout supplémentaire. Cela paraît une tâche énorme, mais il est réconfortant de constater que la plupart des Eglises font déjà des efforts considérables pour réaliser leur autofinancement¹⁰.

Ces Eglises comptent aussi sur *les Instituts missionnaires*. En effet, les premiers à faire appel à l'étranger, ce sont les missionnaires expatriés¹¹. Certaines communautés développent un style de vie qui les éloigne des chrétiens ordinaires. Comment faire appel aux gens dans ces conditions ? Il faut à tout prix réduire l'écart entre le niveau de vie des « économiquement forts » (missionnaires expatriés) et celui des « économiquement faibles » (population locale). Un style de vie plus intégré non seulement aidera à mieux comprendre les gens, mais suscitera également la solidarité¹². Même certaines formes de générosité peuvent freiner le développement d'une Eglise locale. On peut résoudre beaucoup de ces problèmes en parlant ouvertement avec les responsables des communautés locales. La même ouverture permettra aux missionnaires bien intégrés d'aider l'Eglise locale à acquérir le savoir-faire nécessaire en matière de gestion. Malheureusement, on pense encore trop souvent qu'il suffit de donner une somme d'argent à quelques responsables et de leur dire comment l'employer. De cette façon, on n'aide personne, mais on tend des pièges à des gens sans défense ! Apprendre aux gens à gérer les biens de la communauté, c'est *créer avec eux* des ressources locales et *chercher ensemble* la meilleure façon de les utiliser au profit de la communauté.

un premier pas

Retournons à la question du partage entre Eglises. L'Eglise catholique connaît déjà une forme de partage. Les Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM) organisent chaque année une collecte dans toutes les Eglises locales. L'argent est envoyé à Rome et redistribué par une assemblée dont tous les

11/ Cf. J. HANSENS, « *D'où viennent nos ressources ? Une préoccupation missionnaire* », dans *Euntes-Dossiers*, n° 9, 1992, pp. 20-32.

12/ Cf. I. MATONDO, o.c., pp. 65-68. Voir aussi J.J. BONK, *Missions and Money: Affluence as a Western Problem*, « American Society of Missiology Series », n° 15, Orbis, New York, 1991, xxi + 170 pp. Id., « *Doing Mission Out of Affluence: Reflections on Recruiting "End of the Procession" Missionaries from "Front of the Procession" Churches (1 Cor 4,1-13)* », dans *Missiology*, 17(1989)4, pp. 427-452.

13/ Pour un bref aperçu de l'organisation des OPM, voir B. JACQUELINE, « *L'organisation interne du dicastère après 350 ans* », dans J. METZLER (éd.), *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum*, vol. III/2, Herder, Rome, 1976, pp. 406-408.

14/ Cf. F. MUBILIGI, art. cit., p. 75 : « *Il faut d'abord bien comprendre ce que vous appelez "manne romaine". Le Saint-Siège rassemble les aides des Eglises du monde entier, et les distribue ensuite aux Eglises pauvres. Nos diocèses participent aussi à la constitution de ces fonds distribués par le Saint-Siège. Chaque année, nos diocèses envoient leur contribution* ».

15/ Environ un milliard de US \$ sont chaque année détournés par des responsables ecclésiastiques (toutes les Eglises dans tous les continents). On ne peut se comporter comme si le problème n'existait pas (cf. D.B. BARRETT, « *Annual Statistical Table on Global Mission: 1992* », dans *International Bulletin of Missionary Research*, 16(1992)1, p. 27, ligne 53 : ecclesiastical crime).

Directeurs nationaux des OPM font partie¹³. On tient évidemment compte des besoins de chaque Eglise locale représentée par son Directeur national. Il s'agit cependant encore de dons, car l'argent est redistribué sous forme de *subventions* et habituellement employé pour répondre à des *besoins ordinaires*. Le fait que tous décident de la destination de l'argent et que tous ont contribué à la constitution des fonds, ne peut être sous-estimé. Les partenaires de la Tierce Eglise y renvoient de temps à autre¹⁴.

Je crois que ce système peut être un bon point de départ. Pourquoi ne pas créer un *fonds commun qui appartiendrait effectivement à toutes les Eglises et auquel elles contribueraient suivant leurs possibilités*? On peut confier la gestion du fonds à un organe compétent et représentatif. Il s'agit en fait de se doter d'un *instrument* qui appartient à tous et est au service de tous. On ne peut évidemment pas distribuer l'argent sous forme de subventions, car il appartient déjà à toutes les Eglises. Elles peuvent *l'employer* – non pas le consommer – afin de se procurer l'équipement dont elles ont besoin pour accomplir leur mission dans le monde. Au lieu d'introduire un « projet » et de demander de l'aide, l'Eglise locale se concerta avec les autres Eglises et on se met d'accord sur le montant qu'elle peut employer, par exemple pour construire un bâtiment dont elle a besoin. Cela lui évitera d'emprunter ailleurs de l'argent à des taux élevés et de s'endetter. Cette Eglise remboursera évidemment l'argent qu'elle utilise, par exemple en payant chaque année le montant de l'amortissement annuel qui s'inscrit de toutes les façons à son budget ordinaire. Elle permettra ainsi aux autres Eglises de faire usage du fonds à leur tour. La création d'un tel fonds pourrait être un premier pas dans la direction d'un partage global.

Ce premier pas sera un réel pas en avant. La relation bienfaiteur-assisté disparaîtra graduellement. Toutes les Eglises se sentiront **responsables du fonds commun** parce qu'elles pourront agir comme de vrais co-propriétaires. Elles auront les moyens de concevoir et de gérer elles-mêmes leurs propres projets avec de l'argent qui leur appartient dès le début. En tant que co-propriétaires, elles s'assureront de la viabilité de leurs projets, car elles savent que l'amortissement annuel sera inscrit à leur budget ordinaire. Qui dépasse ses propres possibilités met en difficulté l'ensemble et devra en rendre compte! Cela encouragera les responsables à élaborer des projets qui tiennent compte des circonstances locales et les mettra en même temps à l'abri de toute ingérence externe qui est souvent à l'origine d'échecs. Un autre avantage est que l'argent ne disparaît pas chaque année et qu'on peut ainsi constituer un fonds important. Finalement, en remboursant l'argent employé, les Eglises se montrent solidaires des autres Eglises qui se trouvent à leur

tour dans le besoin. Pareil partage sera sans doute perçu par le monde extérieur comme un signe de la communion authentique des Eglises, un signe que le Royaume vient !

en guise de conclusion

Encore une fois, mon intention n'était pas de présenter un plan détaillé. J'ai pleine conscience de la complexité de la question et je sais que ma présentation est incomplète et trop simplifiée. Je n'ai rien dit des multiples problèmes techniques qu'on rencontrera : les difficultés causées par l'inflation galopante dans plusieurs pays, la non-convertibilité de certaines monnaies, etc. Il faudra ensuite élaborer une législation appropriée, car il faut toujours compter avec la faiblesse humaine. Il ne sert à rien de nier l'existence de ce que David Barrett appelle «crime ecclésiastique»¹⁵. Après tout, je ne suis pas un expert en finances, mais j'aime l'Eglise et je supporte mal de voir tant de mes frères et sœurs condamnés à la mendicité à perpétuité. Je crois que le partage est un devoir sacré auquel l'Eglise ne peut se soustraire. Notre monde qui a fait de la dette un redoutable instrument de pouvoir, a absolument besoin de *nouveaux signes crédibles de solidarité* ! Il est possible de vivre de la communion universelle ! J'espère que cette contribution, sans doute imparfaite, voire naïve, pourra stimuler d'autres personnes, plus compétentes que moi en matière de finances, à réfléchir à cette question et à élaborer des propositions concrètes. Il est urgent d'agir !

Eric Manhaeghe, cicm

*Centre missionnaire Euntes
Zavelstraat 60, 3010 Kessel-Lo
Belgique*

CONSTRUIRE ENSEMBLE L'ÉGLISE

LETTRE PASTORALE SUR ÉGLISE LOCALE ET FINANCES

par I. Matondo Kwa Nzambi

Mgr Matondo, cicm, est docteur en sociologie et évêque de Basankusu. Il est le fondateur du mouvement « Jeunes de la Lumière » répandu dans tout le Zaïre.

«Chemins nouveaux», «Mentalités nouvelles», titres des chapitres III et IV dont nous reproduisons ici l'essentiel, résument bien une remarquable Lettre Pastorale où il aborde concrètement le problème de l'autonomie des Eglises locales dans la communion avec les autres Eglises.

(Les extraits de la Lettre pastorale sont imprimés en caractères romains. Les textes en italique sont de la rédaction. On peut se procurer cette lettre à : Evêché, B.P. 68, Basankusu, Zaïre, ou à : Secrétariat de la Conférence des Evêques, B.P. 3258, Kinshasa, Zaïre.)

Dans l'introduction (pp. 3-6), Mgr Matondo précise l'objectif de cette Lettre: «Nous voudrions, dans la présente Lettre Pastorale, souligner un point capital pour l'épanouissement d'une Eglise locale adulte: la nécessité, pour chaque chrétien, de se sentir personnellement responsable de la construction de l'Eglise, non seulement au plan apostolique et spirituel, mais aussi au plan matériel... Une des conditions indispensables de l'épanouissement d'une Eglise locale adulte est son autofinancement».

Dans le premier chapitre: «Que nous dit l'Écriture» (pp. 7-19), Mgr Matondo propose une réflexion sur la Parole de Dieu. Il souligne dans l'Ancien Testament la participation du peuple de Dieu à l'organisation du culte au Sinaï (Ex 35,20-29), à la construction du Temple (1 Ch 29,1-9), à la reconstruction du Temple après l'exil (Ne 2) et la contribution par la dîme (10 % du revenu !). La principale source d'inspiration demeure Jésus et sa parole, Paul et les communautés chrétiennes (cf. art. de Cl. Tassin, p. 452...).

Au chapitre deux: «Evolution socio-historique du financement de nos Eglises locales» (pp. 20-29), Mgr Matondo rappelle d'abord le financement de la mission dans le passé, car les habitudes engendrées par l'histoire pèsent en effet parfois d'un poids très lourd sur les mentalités et les structures (p. 20). Tandis que l'Eglise peut déjà se considérer adulte, elle reste en retrait dans cette évolution quant à l'auto-financement. On note en particulier: la dépendance de l'extérieur, un certain «attentisme» de la part des laïcs, un modèle d'Eglise aux apparences parfois riches en contraste avec le contexte de pauvreté du pays, etc.

C'est dans les chapitres III et IV, qui sont la partie la plus importante de la Lettre Pastorale, que Mgr Matondo présente tout un ensemble de réflexions sur les voies et les mentalités nouvelles qui peuvent conduire à la prise en charge financière de l'Eglise locale par tous. Le texte qui suit reproduit l'essentiel de ces chapitres.

SUR DES CHEMINS NOUVEAUX (chap. III, pp. 30-42)

1. Vers une «autosuffisance» de nos Eglises locales

La situation de nos Eglises locales telle que nous venons de la décrire peut à juste titre être appelée dramatique. Elle relève en tout cas d'une ecclésiologie totalement dépassée: alors que nos Eglises ont, depuis 27 ans déjà, reçu leur statut d'Eglises adultes par l'établissement de la hiérarchie, elles continuent à se conduire, dans le domaine de leur financement, comme des Eglises «mineures», comme des Eglises-filles par rapport à des Eglises-mères dont on continue à attendre la nourriture quotidienne. Or, si une Eglise locale doit entretenir avec les autres Eglises des relations fraternelles, elle ne peut rester à l'égard de ces Eglises-sœurs dans un état de dépendance.

une option pastorale

Dès le début de notre épiscopat, nous vous avons fait connaître ce qui, à nos yeux, représentait notre option pastorale prioritaire: constituer dans le diocèse de Basankusu un peuple de Dieu attelé dans son ensemble et avec toutes ses forces vives à la construction du Royaume de Dieu. En d'autres termes, bâtir ensemble, laïcs, prêtres, religieux et religieuses rassemblés autour de leur évêque, une Eglise locale adulte, authentiquement négro-africaine en même temps qu'intégralement chrétienne et ouverte sur l'Uni-

versel, une Eglise capable de se prendre elle-même en charge dans tous les domaines sans se fermer aux apports extérieurs, une Eglise capable à la fois de donner et de recevoir au sein de la grande fraternité universelle des fils de Dieu. Redisons-le avec force : si nous voulons une Eglise adulte, il faut que nous cessions de dépendre totalement, comme nous le faisons encore maintenant, des subsides de Rome et de la fraternelle générosité des Eglises d'Europe. Une Eglise locale adulte doit être indépendante de sources financières extérieures.

Mais me direz-vous, « nous sommes un peuple de pauvres. Comment pourrions-nous nous suffire à nous-mêmes » ? Eh bien oui, mes frères, vous avez raison : nous sommes des pauvres. Nous devons donc apprendre à vivre dans notre situation de pauvreté, tout en cherchant résolument à en sortir par un travail assidu. Mais nous devons cesser de vivre dans une situation de mensonge, dans laquelle une apparence extérieure de richesse cache notre pauvreté. Chrétiens – et clergé – d'un pays du tiers monde, d'un pays sous-équipé et encore à la recherche de son développement, nous devons apprendre à accepter la situation dans laquelle nous nous trouvons, nous devons apprendre à vivre dans notre pauvreté au lieu de « faire semblant » de vivre comme des riches alors que nous ne le sommes pas.

une exigence de dignité

Devoir sans cesse tendre la main pour satisfaire à ses besoins les plus élémentaires n'est pas digne d'un homme... Mais ce n'est pas seulement pour notre dignité qu'il est indispensable que nos Eglises locales prennent leur stature adulte. C'est aussi une exigence de la croissance de l'Eglise universelle. Après avoir beaucoup reçu des autres Eglises, il nous faut à notre tour leur apporter quelque chose. Car l'Eglise n'acquerra « la pleine stature du Christ » que dans la mesure où chaque Eglise locale, devenue pleinement adulte, apportera à l'œuvre commune de la construction sur notre terre du Royaume de Dieu ses richesses propres. Saint Paul nous a bien expliqué que, dans le Corps du Christ comme dans tout autre corps, chaque membre est indispensable et a son rôle spécifique à jouer.

l'exemple des autres Eglises

L'Eglise catholique est – et de loin – la plus importante des Eglises du Zaïre. Elle regroupe physiquement la moitié de la population zaïroise et peut se réjouir d'avoir à son actif beaucoup de belles réalisations... Mais il est

un point sur lequel notre Eglise est sérieusement en retard sur les autres communautés chrétiennes œuvrant au Zaïre, c'est celui de l'indépendance financière et de la participation active des fidèles dans ce domaine... Les chrétiens de ces Eglises se montrent plus capables que nous de faire vivre leur communauté. C'est déjà depuis longtemps que les chrétiens protestants, qui eux aussi avaient commencé par dépendre financièrement des Eglises sœurs d'Europe et qui, d'ailleurs, continuent à recevoir de ces Eglises une aide importante, ont amorcé la « métanoïa libératrice » (la conversion) dans ce domaine.

De la dépendance, nous devons passer à l'interdépendance. Au sein de l'Eglise universelle, aucune Eglise locale ne peut prétendre se passer des autres. Mais la solidarité fraternelle qui lie les Eglises ne peut pas jouer continuellement à sens unique. Nous devons donc à la fois recevoir des autres et leur apporter à notre tour quelque chose, entrer dans ce grand « rendez-vous du donner et du recevoir » qui est la vie même de l'Eglise universelle... Même si nous sommes pauvres, nous devons apprendre à venir en aide à de plus pauvres que nous.

2. Un autofinancement qui part de la base et non du sommet

La nouvelle organisation du diocèse part de la base vers le centre: C.E.V. (communautés ecclésiales vivantes, ou de base), secteurs, paroisses, doyennés et diocèse.

Jusqu'à présent, le financement du diocèse s'effectuait presque exclusivement en partant du sommet: l'évêque et les missionnaires travaillant avec lui recevaient (de Rome et d'autres sources étrangères) certaines sommes qu'ils répartissaient selon les possibilités et les besoins... Il nous faut inverser ce courant de manière radicale: le financement d'un diocèse doit venir de sa base et non de son sommet. En d'autres termes, ce n'est pas l'évêque ni les missionnaires expatriés qui doivent assurer la vie et le fonctionnement des paroisses, des secteurs ou des C.E.V., mais le contraire. Donc, après avoir assuré leur propre fonctionnement et satisfait à leurs besoins, C.E.V., secteurs et paroisses doivent en plus assurer le fonctionnement du diocèse et de toutes les structures sans oublier l'entretien de tout son personnel.

Concrètement, cela veut dire ceci: pour espérer arriver un jour à une auto-suffisance du diocèse, il faut tout d'abord que chaque C.E.V. se prenne totalement en charge et finance elle-même ses activités (aide aux pauvres, sessions, dépenses entraînées par le culte et par la catéchèse...). Il faut en plus qu'elle

contribue aux dépenses de fonctionnement de la structure immédiatement supérieure, le secteur, dans la mesure des services qu'elle en reçoit.

Il faut ensuite que chaque **secteur** prenne en charge ses ouvriers apostoliques et se dote **par lui-même** de l'infrastructure nécessaire... Ce secteur devenu autosuffisant doit également prendre en charge les services que lui rend la paroisse. En effet, la paroisse, dans la conception renouvelée que nous voulons mettre en application, fonctionne essentiellement au service des secteurs qui la composent. Chacun de ces secteurs doit donc, dans toute la mesure du possible, permettre le fonctionnement de la paroisse en la payant des services qu'il en reçoit effectivement : sessions de formation, retraites, visites du prêtre, de l'assistant paroissial ou de l'animateur pastoral... Nous disons « dans toute la mesure du possible », car il est indispensable qu'entre les secteurs d'une même paroisse s'établisse un courant de solidarité et de partage.

Ce sont donc essentiellement les secteurs qui doivent assurer le financement de la paroisse. C'est que la **paroisse**, dans la conception nouvelle, n'existe que pour les secteurs dont elle est le centre d'unité et d'animation. Il faut y insister : la paroisse n'est pas un secteur central. Ou plutôt, les habitants du poste central constituent eux aussi un secteur ayant, comme les autres, son mokambi (*responsable*) et son conseil et qui n'est donc pas sous la direction directe du clergé paroissial ou du mokambi de la paroisse. Il n'y a pas la paroisse au centre et les secteurs à la périphérie. Il y a, sur tout le territoire, des secteurs au service desquels le « centre paroissial » joue le rôle de « foyer de la communion des communautés » et de lien avec le diocèse, qui à son tour les insérera dans la communion universelle. Car des « communautés à taille humaine » ne sont Eglise que dans la mesure où elles sont unies entre elles et insérées dans l'Eglise universelle.

Dans chaque paroisse, il faudra tendre vers un autofinancement de chaque service vraiment utile. Parmi ces services, le plus important est sans doute la communauté curiale qui regroupe les prêtres. La « cure », autrement dit la résidence de cette communauté, est le pied-à-terre où se retrouvent les membres de l'équipe sacerdotale après avoir exercé leur ministère itinérant auprès des secteurs. C'est la résidence où ils se retrempe dans la prière, l'étude et la communion fraternelle. Il s'agit donc d'une résidence **privée** que les chrétiens doivent apprendre à respecter en tant que telle. Les prêtres doivent avoir leur « chez eux » distinct de leur lieu de travail. Leur communauté doit aussi avoir son budget propre. Nous croyons de la plus haute importance que les comptes de la communauté curiale soient clairement distingués des comptes de la paroisse. Mélanger les deux exposerait les prêtres

à bien des incompréhensions, voire à des soupçons... La gestion des ressources paroissiales n'est pas l'affaire du curé, ni même de l'ensemble des prêtres, mais bien l'affaire du **comité paroissial de gestion** (ou commission des finances) regroupant avec les prêtres quelques chrétiens compétents et d'une honnêteté reconnue. Tandis que la gestion de la caisse commune des prêtres ne regarde que les membres de la communauté sacerdotale. Cette stricte distinction entre caisse personnelle ou familiale d'une part et caisse de la communauté chrétienne d'autre part doit d'ailleurs être d'application à tous les échelons, que ce soit au niveau de la C.E.V., du secteur ou d'une œuvre ou service particulier.

Les paroisses tirent donc leurs ressources des contributions récoltées au niveau des secteurs ou du travail fourni par les chrétiens des divers secteurs. Mais la paroisse, à son tour, doit contribuer au fonctionnement du **doyné**. Elle prélèvera donc, sur ses ressources, une certaine partie qui sera transmise à l'échelon supérieur. Les doynés, quant à eux, ont le devoir de transmettre au **diocèse** les moyens d'autofinancement de ce dernier récoltés à la base. Dans la vision nouvelle, c'est en effet au peuple chrétien qu'il appartient désormais d'entretenir l'évêque et ses collaborateurs appartenant aux services centraux du diocèse. C'est aussi le Peuple de Dieu qui, par sa contribution généreuse, permettra à l'évêque d'assurer la formation des futurs cadres diocésains : séminaristes, religieux et religieuses, apôtres laïcs spécialisés...

Dans tout ce que nous venons de dire, il s'agit d'une perspective d'avenir, d'un idéal que déjà nous entrevoyons, mais dont la réalisation plénière demandera des étapes progressives. Nous ne pouvons pas nous attendre à transformer d'un seul coup les mentalités et les façons de faire. Mais il importe que, sans tarder, nous nous mettions en route vers le but à atteindre.

3. Au rythme de nos travaux et de nos saisons

Quand on parle d'autofinancement et de contribution des chrétiens, on a beaucoup trop tendance à songer immédiatement à une contribution financière en espèces. On fixe alors des taux, et on va même jusqu'à envisager des mesures de coercition pour faire payer ces taux en refusant, par exemple, les sacrements à ceux qui ne se sont pas acquittés de leur dû. Tout cela n'est sans doute pas très conforme à notre tradition africaine ni aux conditions de vie concrètes de notre peuple. Dans ce domaine aussi, il nous faut chercher les voies d'une «inculturation».

Mgr Matondo parle des récoltes qui se font au rythme des saisons et des travaux. «C'est à ces moments privilégiés, ménagés par la bonté du Père, que nous devrions faire un appel particulier à leur générosité et recueillir leurs offrandes, "fruits de la terre et du travail des hommes". Il y a là toute une nouvelle mentalité à créer chez nos chrétiens et ce pourrait être un élément d'une réelle et profonde inculturation.»

DES MENTALITÉS NOUVELLES EN VUE D'UN AGIR NOUVEAU (Chap. IV, pp. 43-71)

Nous devons nous mettre en route sur des chemins nouveaux, avons-nous dit. Et la première étape à franchir sur ces routes nouvelles consistera certainement dans un profond changement de toutes les mentalités, seul capable d'engendrer de nouvelles manières d'agir... Cet esprit nouveau aura sa base dans l'esprit évangélique.

1. L'esprit évangélique tel qu'il doit être vécu par tout chrétien

un style de vie marqué par la simplicité et le désintéressement

Style de vie simple: il s'agit de faire effort pour se contenter du «minimum vital», de l'essentiel, en repoussant les tentations de luxe et de l'entassement sans frein des richesses. «Si nous avons de quoi nous nourrir et nous vêtir, dit saint Paul, contentons-nous de cela» (1 Tm 6,8). Quant au désintéressement du chrétien, il exprime sa liberté intérieure: libéré par le Christ, le chrétien refuse de se faire l'esclave des biens matériels, comme d'ailleurs de toute valeur relative et passagère, car il s'attache à la seule valeur qui dure: celle de l'amour... Un grand chrétien africain, M. ALBERT TEVEOEDJRE, ancien Directeur du B.I.T., a publié un livre au titre significatif: «La pauvreté, richesse des peuples»; il y plaide pour une plus grande simplicité du style de vie, dans laquelle il voit un facteur important du développement des peuples.

le souci des autres allant jusqu'à l'oubli de soi

Le sommet de l'amour, nous a dit Jésus, c'est de «donner sa vie pour ceux qu'on aime»... Dans un monde déchiré parce que chacun y recherche exclusivement ses intérêts propres et ceux de son groupe restreint, le chrétien,

comme Jésus, place l'intérêt des autres au-dessus de son propre intérêt, suivant le commandement nouveau : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres ». Cette attitude d'amour-souci des autres et d'oubli de soi, il nous faut la vivre dans les circonstances concrètes où Dieu nous a placés.

solidarité et partage

Une des formes les plus réalistes de la charité, dans les circonstances concrètes où nous vivons, consiste dans la solidarité et le partage. Il y a deux ordres dans lesquels doit s'exercer cette forme de l'amour : l'ordre matériel sans doute, et c'est celui auquel nous pensons le plus spontanément, mais aussi l'ordre spirituel. Dans un domaine comme dans l'autre, le chrétien doit être sensible aux besoins de sa communauté.

Etre chrétien, c'est donc vivre et aimer comme le Christ a aimé et vécu : avoir pitié des pauvres (malades, affamés, faibles, exclus de la société...) et partager comme il a partagé. C'est se laisser entraîner dans le mouvement de solidarité qui a rendu possible la multiplication des pains, parce qu'un petit garçon a accepté de donner ce qu'il avait pour nourrir une foule immense. Les disciples de Jésus ont commencé par se moquer de ce gamin. C'était cependant lui qui, mieux que les grands apôtres, avait compris l'esprit de Jésus et ce qu'il fallait faire concrètement à ce moment-là (Jn 6,5-9).

une volonté de promouvoir le développement intégral

Construire le Royaume dans le monde d'aujourd'hui, témoigner du Christ pour notre temps, c'est entre autres, le pape Paul VI nous l'a affirmé dans sa Lettre sur « Le développement des Peuples », s'engager résolument, au nom de Jésus, dans l'action en faveur du développement intégral « de tout homme et de tout l'homme »...

L'Esprit évangélique réclame de chacun de nous qu'il ait la volonté de travailler au développement intégral du milieu dans lequel il vit. Il réclame aussi que nous ne limitions pas ce développement à son aspect strictement économique : si la lutte contre la misère est un élément essentiel du développement, il n'en est qu'un des aspects ; combattre la maladie, l'ignorance ou les mentalités rétrogrades sont aussi des tâches urgentes qui doivent retenir toute notre attention et toute notre disponibilité. Pour aboutir à un développement vrai, il nous faut entre autres apprendre aux hommes à dépasser leurs intérêts égoïstes pour se consacrer à la recherche du bien commun.

un esprit de responsabilité et de gratuité

Il est encore un point important où l'esprit évangélique doit amener un profond changement des mentalités. Trop de nos chrétiens vivent encore dans l'Eglise dans une attitude de « filialisme » et d'attentisme. Ils sont plus disposés à obéir passivement qu'à prendre des initiatives, à quémander des secours qu'à offrir leur aide. Une Eglise locale adulte ne peut se développer dans un peuple où chacun vit replié sur soi-même, soucieux avant tout de ne pas donner plus que ce qu'il reçoit et attendant en tout une stricte réciprocité. Elle a besoin, au contraire, de chrétiens qui redécouvrent l'esprit de service gratuit, de fraternité sans frontières, de solidarité et de partage vécus, en un mot, l'esprit qui animait le « bon Samaritain » de la parabole (Lc 10,30-35).

Certaines formes de cléricalisme plus ou moins inconscient et de générosité malavisée ont trop longtemps amené nos chrétiens à croire que l'Eglise est l'affaire de l'Evêque et des prêtres, les « simples chrétiens » n'ayant à y jouer qu'un rôle passif. Ils doivent maintenant découvrir de plus en plus que la construction de l'Eglise est l'affaire de tout le Peuple de Dieu.

2. Exigences spéciales de l'esprit évangélique pour les responsables d'Eglises

Il va d'ailleurs sans dire que le changement de mentalité que nous souhaitons voir intervenir chez les chrétiens ne pourra se produire que si, au préalable, se dessine un profond changement dans la mentalité et les comportements des « agents de l'évangélisation ». En quoi ce changement devrait-il consister ? Quelques points nous semblent particulièrement importants, dont certains s'adressent particulièrement à telle ou telle catégorie de nos collaborateurs, tandis que d'autres points sont valables pour tous. Commençons par ces derniers.

intégration dans le peuple

Tout apôtre, responsable d'une communauté chrétienne, est appelé à exercer son ministère dans un milieu bien précis et dans des circonstances très concrètes. Il est au service d'une communauté humainement et religieusement bien typée, unique même. Il ne pourra donc assumer valablement sa tâche pastorale qu'en se mettant à l'école du peuple qu'il doit évangéliser, peuple de citadins ou de ruraux, plus ou moins marqué par la tradition ou par la modernité, vivant dans tel ou tel contexte socio-économique. C'est

à des hommes et à des femmes bien concrets, connaissant des souffrances, des aspirations et des problèmes bien concrets qu'il doit s'adresser. Il ne pourra se faire comprendre d'eux, il ne pourra « faire passer » le Message du salut que dans la mesure où il saura s'intégrer à ce peuple.

esprit de service et de détachement des biens matériels

Une autre exigence de l'esprit évangélique se pose, pour les responsables d'Eglise, au niveau de la manière d'exercer leurs responsabilités : ils doivent absolument éviter de se situer, en face des fidèles, comme des « patrons » ou des « propriétaires ». Dans l'optique évangélique, le seul « titre » valable pour un responsable d'Eglise à quelque niveau qu'il se situe (qu'il soit évêque ou molendisi de C.E.V.), ne peut être que celui de serviteur et de gérant des biens.

Le Christ a insisté à maintes reprises sur le fait que, dans son Eglise, l'autorité doit être exercée dans un esprit d'humilité et de service. Nous connaissons tous par cœur ces passages de l'Évangile, mais peut-être ne les vivons-nous pas assez. Trop souvent en effet, notre comportement est encore marqué par un complexe de supériorité vis-à-vis des chrétiens.

Quant à l'attitude à l'égard des biens de la communauté, il importe que chacun se souvienne que les biens de l'Eglise-institution n'appartiennent à aucun individu, quel que soit son niveau de responsabilités, et que personne n'a donc le droit d'en disposer à son gré. Ces biens sont destinés à promouvoir l'ensemble de la communauté et à permettre l'édification de l'Eglise.

Il nous semble important que les agents de l'évangélisation, à tous les niveaux, sachent se montrer très réservés dans l'usage des biens mis à leur disposition en vue de l'œuvre commune. Qu'ils ne donnent jamais l'impression d'être les détenteurs, les propriétaires de ces biens, leur gardant soigneusement leur caractère de biens communautaires. Ce qui, bien entendu, ne signifie en rien que ces biens doivent être mis sans discernement à la disposition de n'importe qui pour des fins personnelles.

une gestion saine et collégiale des biens communs

La première condition d'une bonne gestion est, nous l'avons déjà dit, le détachement à l'égard des biens à gérer. Une deuxième sera sans doute de savoir se défaire de certaines habitudes et de certains réflexes issus du passé. Trop

de chrétiens se sont habitués à considérer l'Eglise comme une puissance financière aux ressources pratiquement inépuisables et ils croient de bonne foi qu'il suffit de dresser des «états de besoins» ou d'envoyer des factures à l'évêque ou au procureur pour que l'argent «sorte» automatiquement. Beaucoup de nos collaborateurs nationaux ont gardé plus ou moins cette mentalité.

Or, sous le masque d'une richesse extérieure qui, de fait ne lui appartient pas et ne rapporte d'ailleurs rien, bien au contraire (bâtiments imposants, infrastructures et matériel coûteux tels que véhicules, moteurs électriques, phonie...) notre Eglise locale connaît en fait une situation de réelle et profonde pauvreté, car elle n'a que peu d'accès aux ressources dont disposaient les missionnaires et dont la plus grande partie venait de l'étranger. Sans doute plusieurs paroisses ou œuvres dirigées par des missionnaires peuvent encore assurer leur fonctionnement de cette manière, mais ce n'est pas le cas des paroisses dirigées par des Africains, ni du diocèse en tant que tel.

A la gestion de type capitaliste des ressources doit donc se substituer progressivement une autre forme de gestion que nous appellerions volontiers la «**gestion négro-africaine**», celle dont nos frères zaïrois aux ressources modestes nous donnent l'exemple. Ceux qui doivent gérer les biens de la communauté chrétienne gagneraient beaucoup à s'inspirer davantage de la manière dont gèrent leurs ressources un enseignant, un petit fonctionnaire ou un petit planteur que du mode de gestion des grandes sociétés capitalistes.

Cette «gestion négro-africaine» tient essentiellement compte des éléments suivants :

- la disproportion entre les ressources très faibles dont on dispose et les multiples besoins vitaux et urgents qu'il faut satisfaire;
- l'absence d'un gros capital;
- l'impossibilité de recourir continuellement à des emprunts qui vous transformeraient bien vite en débiteur insolvable;
- la nécessité de limiter ses dépenses et de les adapter aux pauvres moyens dont on dispose. Il s'agit donc de réduire ses frais, de traquer et d'éliminer le superflu, de réserver le peu que l'on a aux dépenses vraiment indispensables; les besoins à satisfaire doivent donc être classés selon leur urgence;
- le rôle irremplaçable de la solidarité et du partage entre pauvres, qui jouent pour ces derniers le rôle que jouent les banques dans le système capitaliste;
- enfin, l'obligation impérieuse de «retrousser les manches», c'est-à-dire de faire soi-même tout ce qu'on peut faire, de tirer parti au maximum des ressources locales et de ne demander une aide ponctuelle qu'en cas de réelle nécessité.

Il serait parfaitement inutile de vouloir conscientiser les chrétiens et de leur demander un effort plus important pour l'autofinancement de leur Eglise et de leurs communautés si on ne se montrait pas capable, d'une part, de leur proposer des objectifs concrets et mobilisateurs et, d'autre part, si on ne les tenait pas au courant, d'une manière suffisamment précise, de la manière dont ont été utilisées les ressources qu'ils ont rassemblées. Il s'agira donc, pour les responsables de l'Eglise, à quelque niveau qu'ils se situent, d'apprendre à établir **avec les chrétiens** des prévisions à la fois audacieuses et réalistes et à rendre des comptes clairs à la communauté qu'ils dirigent.

Il faut que, désormais, le peuple chrétien puisse se sentir directement concerné par toutes les réalisations et par tous les projets. Qu'il ne s'agisse plus de projets ou de réalisations individuels, mais communautaires. Pour cela, il faut d'abord que les projets aient été débattus et mis au point en commun, avec la participation active de la communauté chrétienne tout entière... La gestion des ressources d'une communauté chrétienne ne peut d'ailleurs être l'affaire d'une seule personne, quelles que soient sa compétence et son honnêteté. Une gestion vraiment chrétienne ne peut être que collégiale et communautaire.

confiance dans les charismes des chrétiens

Par toute sa vie et toute son action, le responsable de communauté chrétienne doit montrer concrètement que l'œuvre à laquelle il est attelé n'est pas simplement la sienne, mais bien celle de toute la communauté chrétienne. A cet effet, il évitera toute attitude qui pourrait faire croire aux chrétiens qu'ils sont réduits à de simples rôles d'exécution. Il favorisera, au contraire, la créativité et les initiatives des fidèles et se réjouira de voir s'épanouir, dans la communauté qui lui «est confiée», des dons (des charismes, aurait dit saint Paul) divers et complémentaires. Il fera confiance à ses collaborateurs et les animera à prendre de plus en plus leur part de la tâche commune.

les agents zairois de l'évangélisation particulièrement interpellés

Nous voudrions maintenant adresser un appel tout particulier aux prêtres, religieux et religieuses zairois de notre diocèse, et même à nos séminaristes et candidat(e)s à la vie religieuse. On constate chez beaucoup d'entre eux une très forte tendance à vouloir imiter servilement le modèle que leur ont fourni les missionnaires.

Prêtres et religieux zairois des premières générations, il nous faut « inventer » une manière zairoise d'être prêtre diocésain, religieuse ou frère. Au lieu de copier des modèles importés, conçus pour d'autres cieux, nés d'une tradition historique qui n'est pas la nôtre et qui nous éloignent de notre peuple et de ses racines profondes, il nous faut découvrir patiemment les chemins d'une vie sacerdotale et d'une vie religieuse adaptées à notre sol et qui, loin de nous couper de notre peuple, nous y intégreront en profondeur.

Et tout d'abord, nous devons apprendre à vivre dans la vérité de notre pauvreté. Le prêtre ou le religieux zairois doivent avoir le courage de vivre et d'annoncer cette vérité qui, au début, sera certainement décevante pour un peuple obnubilé par de vaines considérations et qui attend du prêtre, de la sœur ou du frère zairois qu'ils montrent leur efficacité en disposant des mêmes moyens matériels et financiers que leurs prédécesseurs étrangers.

Mais, pour que sa déclaration soit convaincante et libératrice, le prêtre ou le religieux zairois doit personnellement être capable d'adopter un nouveau style de vie, plus sobre et plus simple, tout illuminé par la pauvreté évangélique, la pauvreté active d'un homme ou d'une femme qui est capable, à l'instar de saint Paul de « travailler de ses propres mains, dans la peine et la fatigue, de nuit et de jour, afin de n'être à charge de personne » (2 Th 3,8).

Cette pauvreté sereinement acceptée et vécue dans un esprit de partage et d'échange de services sera la meilleure garantie de l'insertion profonde du prêtre ou du religieux zairois dans le peuple qu'il doit évangéliser. Et le peuple chrétien sera sans doute plus porté à aider ses ministres quand il les verra vivre de la sorte.

appel à nos collaborateurs missionnaires

S'il est nécessaire qu'une mentalité nouvelle surgisse chez les agents locaux de l'évangélisation, un effort de renouvellement, plus grand encore peut-être, doit être demandé aux missionnaires expatriés. Ces derniers, en effet, vivent sur une tradition missionnaire dont bien des points mériteraient d'être révisés à la lumière de la situation nouvelle de l'Eglise locale et des enseignements du Concile Vatican II.

En termes chaleureux, Mgr Matondo souligne d'abord l'action des missionnaires qui a donné naissance à notre Eglise locale et jamais nous ne pourrions oublier la somme extraordinaire de dévouement et de générosité que cette tâche a exigée... Ils sont nos « pères dans la foi ». Mais, cela dit, on

doit reconnaître qu'ils ont participé, sans le vouloir, à certains défauts de leur époque.

Malgré certains changements, beaucoup de missionnaires expatriés d'aujourd'hui vivent encore, pour une large part, dans cette perspective. Ils ne sont pas assez profondément intégrés à l'Eglise locale qu'ils ne considèrent pas suffisamment, nous semble-t-il, comme leur Eglise. Déçus peut-être par certains comportements négatifs, ils ont tendance à mettre en doute les capacités et le sérieux des Zaïrois avec lesquels ils sont appelés à collaborer. Une véritable coopération n'est pourtant possible qu'entre gens que lie une solide estime réciproque, qui se reconnaissent comme profondément égaux dans le Seigneur et savent apprécier les qualités l'un de l'autre.

Peut-être aussi l'un ou l'autre d'entre eux n'a-t-il pas suffisamment pris conscience de la croissance de l'Eglise locale. A l'instar de certains parents qui, plus ou moins consciemment, continuent à traiter en mineurs leurs enfants devenus adultes, ils gardent une attitude « protectrice » et « directive » qui est de plus en plus mal acceptée. Ils voudraient que tout se réalise à leur rythme et selon leurs perspectives et ne se rendent pas assez compte que l'Eglise locale, désormais, doit marcher à son propre pas et tracer elle-même les itinéraires.

Certes, la présence des missionnaires continue à représenter, pour nos Eglises, une aide précieuse, voire indispensable, mais l'heure est venue, sans doute, pour que cette présence se fasse plus discrète, marquée par cet esprit de service et de disponibilité que le Christ demande de tous ceux qui veulent bâtir le Royaume avec lui.

La suite de la lettre relève encore le style extérieur de certaines résidences, le niveau de vie, certaines activités à caractère commercial. Ce sont là des questions auxquelles nous devons être attentifs. Entre autres, le « style de vie » de certaines communautés missionnaires ne devrait-il pas être revu pour que diminue l'écart entre le niveau de vie des « économiquement forts » (expatriés) et celui des « économiquement faibles » ?

Frères et sœurs, je voudrais que nous nous comprenions bien. Lorsque nous vous invitons à un profond changement de mentalité qui demandera à certains d'entre vous de douloureux sacrifices, ce n'est pas, croyez-le bien, pour critiquer de manière négative ce qui a été jadis ou qui se fait encore. Notre but est uniquement constructif : nous voulons inviter tout le Peuple de Dieu qui est dans notre diocèse à une profonde réflexion pour que, tous ensem-

ble, nous cherchions les meilleures façons d'enraciner chez nous une Eglise locale forte et dynamique. Nous abordons une étape nouvelle et difficile dans la construction de notre Eglise. Elle demande, croyons-nous, que chacun de nous ait le courage de se remettre en question et de se renouveler sous l'action de l'Esprit «qui renouvelle la face de la terre».

Ce chapitre IV s'achève sur la recommandation de mener une « patiente action de sensibilisation » (pp. 68-71). Parmi les suggestions concrètes, Mgr Matondo soulève une difficulté. Il y a pourtant à cette mobilisation une importante difficulté: c'est que beaucoup de nos chrétiens ne gagnent même pas assez pour assurer leur survie et celle de leur famille. Comment leur demander de contribuer matériellement à la construction de leur Eglise aussi longtemps qu'ils sont souvent eux-mêmes dépourvus des moyens d'existence élémentaires? Parmi ces démunis, il en est certes qui sont victimes de circonstances défavorables: vieillards, mal portants, handicapés... Mais il en est d'autres auxquels manquent surtout l'esprit d'initiative et l'ardeur au travail. Ils stagnent dans leur indigence sans vraiment chercher à en sortir.

C'est pourquoi nous estimons que toute action de conscientisation des chrétiens dans le domaine de leur contribution matérielle à la construction de leur Eglise doit s'inscrire dans le cadre d'une action très concrète pour le développement intégral de nos populations. Avant de demander aux chrétiens de prendre en charge leur Eglise, nous devrions aider les familles à se prendre en charge elles-mêmes et à améliorer leur niveau de vie et leur alimentation.

Dans sa conclusion (pp. 72-78), Mgr Matondo revient sur les points développés dans sa lettre et réaffirme ce qui lui tient à cœur. Voilà, chers frères et sœurs dans le Christ, le message que j'avais à vous transmettre. Pour construire notre Eglise locale, pour lui donner la dimension qui doit être la sienne au sein de l'Eglise Universelle, il faut que, avec la force de l'Esprit, nous nous engagions tous dans un profond renouvellement de nos mentalités et de notre agir. Il faut que nous fassions grandir en nous la volonté de bâtir nous-mêmes, tous ensemble, le Royaume de Dieu chez nous. Il faut que nous parvenions à un engagement total pour cette cause sacrée. Car elle est notre cause, et nous en sommes, devant Dieu et à la face du monde, les seuls responsables.

*I. Matondo Kwa Nzambi
Evêque de Basankusu*

*Evêché B.P. 68
Basankusu. Zaïre*

AUTONOMIE ET SOLIDARITÉ. QUESTIONS

par Hyacinthe Nguezi

Hyacinthe Nguezi, prêtre zairois, a fait des études supérieures en philosophie et théologie à Rome et à Paris et en sciences économiques au Zaïre. Il a été vicaire en paroisse puis recteur de séminaire au Zaïre. Actuellement il prépare un diplôme en histoire et anthropologie religieuse à la Sorbonne. Dans cette contribution, il pose quelques questions qui aideront certainement à mieux saisir les implications concrètes de la question des finances dans le cheminement d'une Eglise vers sa maturité.

Il semble que l'« *on n'aime pas beaucoup que l'Eglise s'appesantisse sur les questions financières* »¹. Et pourtant, l'Eglise primitive en parle; la collecte de Paul, par exemple, « *revêt une grande importance pratique et théologique dans l'Eglise* »²; elle signifiait, entre autres, la communion avec l'Eglise de Jérusalem et l'aide aux pauvres. L'argent n'est pas neutre; il exprime la conception de l'Eglise, qui a bien changé depuis Vatican II.

croissance, vitalité et dépendance financière

Il est devenu presque banal d'entendre dire que les Eglises locales d'Afrique sont désormais « majeures ». Dans les faits, ces Eglises témoignent effectivement de leur état adulte de bien des manières: établissement de la hiérarchie locale, prise en main des responsabilités importantes, croissance continue des vocations sacerdotales, religieuses et missionnaires, engagements des laïcs, efforts d'inculturation, recherche théologique, etc.

Cette croissance et cette vitalité qui caractérisent les Eglises d'Afrique, font ressortir d'autant plus vivement une fragilité, celle de la dépendance financière. On ne peut ignorer « *le contexte de dénuement matériel auquel sont confrontées les Eglises africaines* »³. Les évêques du Zaïre soulignent cette dépendance: « *Depuis toujours, et ce n'est pas fini, la vie matérielle de notre*

Eglise particulière... repose en grande partie sur la générosité des Œuvres Pontificales Missionnaires, des Eglises-sœurs d'Europe et des bienfaiteurs vivant à l'étranger⁴».

Surgissent alors des questions. « *Quel est l'impact sur les jeunes Eglises de l'aide en personnel religieux, en techniciens, en ressources matérielles, apportée par les Eglises d'Europe et d'Amérique? Et s'il faut que les jeunes Eglises deviennent des communautés adultes et capables de se suffire, quelles doivent être leurs relations avec les anciennes Eglises⁵?* » Elles ont déjà été posées il y a une quinzaine d'années par Mgr Kalilombe, alors évêque au Malawi, et gardent encore aujourd'hui toute leur pertinence et leur importance.

Pour être majeures, les Eglises locales doivent « **jouir de leurs ressources propres** » (AG 6); sans cette autonomie, il est difficile pour une Eglise locale de répondre à toutes les exigences qui lui incombent et d'entretenir de justes relations avec les autres Eglises.

initiatives, « parole libérée » et dépendance

Il existe aujourd'hui de la part des Eglises locales une volonté remarquée de se gouverner elles-mêmes, de prendre des initiatives et de faire les choix qui s'imposent selon le contexte local : être maître « dans sa propre maison ». Par ailleurs, il existe bel et bien une « prise de la parole » par l'Eglise africaine et elle compte, elle aussi, apporter sa contribution à l'Eglise universelle.

D'où une question : quels sont vraiment l'autorité et le poids de la voix de ces jeunes Eglises ne jouissant pas de l'autonomie financière ? Ceux qui fournissent les fonds aux différentes institutions ecclésiales africaines, jusqu'où laisseront-ils à celles-ci l'autonomie de la parole et des initiatives ? Un vieil adage ne dit-il pas « *celui qui paie les violons choisit la musique* »⁶. Quant aux relations entre Eglises, ne retrouve-t-on pas là les difficultés qui existent entre les économiquement forts et les économiquement faibles ?

autonomie – unité – communion

D'aucuns pensent que le développement des Eglises locales, en particulier dans le domaine de l'inculturation et de l'autonomie financière, menace l'unité de l'Eglise. S'il y a un risque, il ne découle pas de la conception de l'Eglise locale ni de l'inculturation ou de l'autofinancement qui sont des

orientations majeures des jeunes Eglises. Le modèle de l'Eglise monolithique et pyramidale qui a prévalu dans le passé s'estompe.

On l'a déjà souligné, la question des finances dépend, en bonne partie, de l'ecclésiologie. Le modèle d'Eglise qui semble prévaloir de plus en plus est celui d'Eglises locales, en communion les unes avec les autres sous l'autorité du successeur de Pierre, communion qui s'exprime aussi par la coresponsabilité au plan de l'Eglise universelle⁷. C'est dans ce contexte nouveau des Eglises locales et de l'Eglise-communion que se situe la question des finances. Cette théologie permet de réconcilier autonomie et solidarité. *Etre Eglise locale* implique l'autonomie sous la responsabilité de l'évêque. *Communion et coresponsabilité* définissent les relations entre les Eglises-sœurs « dans le respect de tous les droits et devoirs » (LG n° 23).

L'aide financière exprime donc la communion et la coresponsabilité. Loin d'être une condescendance, elle fait partie, comme d'autres domaines, « des droits et devoirs » de chaque Eglise : « droits » des Eglises nécessiteuses qui bénéficient de l'aide, « devoirs » de ceux qui peuvent l'octroyer. On peut aussi mentionner le droit de regard d'une Eglise sur les finances d'une autre en raison de la coresponsabilité.

autarcie et aide extérieure

Pour arriver à l'autonomie financière, sauvegarder sa dignité et promouvoir l'identité, faut-il supprimer toute aide extérieure ? Cette question se pose

1/ Michel QUESNEL, Les Epîtres aux Corinthiens. *Cahiers Evangiles*, n° 22, p. 58.

2/ M. CARREZ, Deuxième Epître aux Corinthiens. *Cahiers Evangiles*, n° 51, p. 46.

3/ L'argent de Dieu, Eglises africaines et contraintes économiques. *Politique Africaine*, n° 35, Kharthala, 1989, p. 2.

4/ Conférence Episcopale du Zaïre. Exhortation pastorale : le chrétien et le développement de la nation. Kinshasa, 1988, p. 65.

5/ P.A. KALILOMBE, Self-reliance de l'Eglise Africaine, un point de vue catholique, in « Libération ou Adaptation : la théologie africaine s'interroge. Colloque d'Accra 1977 », Paris, l'Harmattan, 1979, p. 50.

6/ Cité par René LUNEAU, « Quand les Eglises d'Afrique n'auront plus à tendre la main ». *Actualité Religieuse*, avril 1980, p. 45.

7/ Sur cette ecclésiologie voir LG n° 23. G. Philips commente le texte comme « la pensée la plus remarquable et qui remonte aux conceptions les plus

anciennes ». « *L'Eglise et son mystère au II^e Concile du Vatican. Histoire, texte et commentaire de la constitution Lumen Gentium* », tome I, Paris, 1967, p. 307.

8/ On peut rappeler ici le fameux moratoire de la 3^e Assemblée de la Conférence des Eglises de toute l'Afrique, tenue à Lusaka, mai 1974, qui proposait la suspension de toute aide en personnel et en argent venant de l'étranger. Ce moratoire avait suscité de vives réactions surtout de la part de l'épiscopat.

9/ La Déclaration des Evêques africains et malgaches au Synode des Evêques 1974. *L'Eglise des cinq continents*, Paris, 1975, p. 210.

10/ Joseph LEVESQUE, La III^e Assemblée de l'AOTA 1988. *Panorama Inter-Eglises*, Paris, CRTM, 1989, pp. 83-85.

11/ Englebert MVENG, Rapport Général sur les activités théologiques de l'AOTA. Assemblée Générale de Kinshasa, 1988, inédit, p. 11.

12/ Conférence Episcopale du Zaïre, *op. cit.*, p. 65.

et est l'objet d'un débat dans les Eglises africaines⁸. Autonomie ne signifie pas autarcie, repliement sur soi-même. Une telle attitude serait d'abord néfaste à l'Eglise locale elle-même. Elle irait à l'encontre de la « catholicité », de la communion et de la coresponsabilité des Eglises. Elle empêcherait les autres Eglises de remplir « leurs droits et devoirs » de venir en aide aux Eglises nécessiteuses.

Répetons-le, le contexte a changé: l'entraide est le signe qui concrétise la communion et le partage entre Eglises. Cela n'exclut pas qu'une Eglise locale développe une stratégie en vue de restreindre l'aide extérieure, d'utiliser toutes les potentialités locales et de faire participer tous ses membres à l'autofinancement. Aujourd'hui, **la forme d'aide la plus appréciée** que l'Eglise d'Afrique attend des autres Eglises, en particulier des Eglises occidentales, est l'aide à des projets et des structures, conçus par les Eglises locales, et qui leur permettent de se prendre en charge elles-mêmes.

encore faut-il en avoir les moyens

Dans ce cheminement vers l'état adulte, les finances ont des implications dans tous les domaines, y compris au plan de l'inculturation. Sur ce point, *la recherche théologique* est de première importance ainsi que *la communication et l'échange* au-delà de nos frontières.

Evoquons une situation bien concrète qui illustre *l'impact* que peuvent avoir les finances. En 1974, les évêques d'Afrique et de Madagascar déclarent: « *Les jeunes Eglises d'Afrique doivent encourager par tous les moyens la recherche théologique africaine. Une théologie ouverte aux aspirations fondamentales des peuples africains amènera le christianisme à s'incarner efficacement dans la vie des peuples du continent noir*⁹ ». Ce texte marque un tournant dans l'entreprise théologique africaine. En 1977, au Congrès d'Accra, a été créée l'Association Oecuménique des Théologiens Africains (AOTA), afin de répondre à ces directives et de faire entendre la voix d'une théologie originale au sein du débat universel.

Une décennie après, on peut faire le bilan: quelle est l'autorité d'une telle institution théologique? Les moyens dont cette institution dispose relèvent presque « de l'artisanat »¹⁰. A plusieurs reprises, le théologien camerounais Englebert Mveng, secrétaire général, n'a pas caché les problèmes financiers que connaît l'AOTA. L'argent fait défaut pour organiser les congrès, assurer le fonctionnement et les publications. Dans ces conditions, quelle est la portée d'une telle institution sur le continent noir et au-delà si la diffusion

des Actes ne peut se faire ? Comment susciter le dialogue avec les différents membres de l'Église universelle s'ils n'ont pas accès aux publications ? L'AOTA ne peut continuer à compter sur les organismes donateurs pour exécuter tous ces programmes. Encore faut-il que les orientations d'inculturation théologique, prises par cette institution dans la ligne des directives de la hiérarchie africaine, « plaisent » aux donateurs étrangers. Les propos tenus par le secrétaire général lors de la dernière assemblée de Kinshasa en disent long. Donnant la raison de la non-exécution de certains programmes, il dira sur un ton polémique et accusateur : « *La raison est claire, c'est faute de moyens... Ce manque de moyens est la conséquence immédiate de la campagne orchestrée auprès des organismes bienfaiteurs par ceux qui sont contre nous... qui refusent à notre Association son droit à l'existence, à la créativité, à la parole et à la pleine souveraineté de ses initiatives*¹¹ ». On le voit par cet exemple, l'argent est parfois un problème théologique ou ecclésiastique qui peut entraver la créativité de l'Église d'Afrique.

responsabiliser tous les chrétiens

L'ecclésiologie de communion demande que la participation et la coresponsabilité se vivent à tous les niveaux et par tous. A ce propos, il faut dépasser cette pudeur qui consiste à ne pas exiger des Africains l'effort pour financer l'Église sous prétexte qu'ils sont pauvres. Comme l'avouent les évêques du Zaïre : « *Pris de pitié pour la pauvreté de la population, les responsables de l'Église et de la mission dans notre pays ont préféré... faire appel à la générosité des Églises qui envoyaient des missionnaires au Zaïre... les fidèles ne contribuaient que pour une part infime à la prise en charge matérielle de leur Église*¹² ».

Rappelons l'exemple de l'Église primitive. Les Églises pagano-chrétiennes ne sont pas nécessairement riches. Dans celle de Corinthe, la majorité des chrétiens viennent de milieux humbles (1 Cor 1,26-29). Mais ils réussissent à se prendre en charge eux-mêmes et à faire don « du superflu » à Jérusalem. Certes, les circonstances ont changé ; l'exemple, cependant, peut nous inspirer. Et d'ailleurs, les pauvres ne manifestent-ils pas souvent une grande générosité avec des moyens très réduits ?

J'aimerais, en conclusion, exprimer l'espérance en nos Églises d'Afrique. Elles manifestent de la créativité en bien des domaines ; elles le feront également dans celui des finances.

Hyacinthe Nguenzi Ya Kuiza

*35, rue du Chevalier-de-la-Barre
75018 Paris*

COMMUNAUTÉS LOCALES ET FINANCES

par Jean Vincent

Né en 1937, prêtre de la Société des Missions Africaines, Jean Vincent a travaillé en Afrique, d'abord au Bénin (1966-1975) puis au Nigeria (1976-1992). Il a obtenu une maîtrise en pastorale catéchétique à l'Institut Catholique de Paris.

Son témoignage nous présente l'expérience de communautés qui s'engagent sur la voie de l'autonomie et de la solidarité.

Parmi les pays d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria, par sa population et son pétrole, fait figure de privilégié. Durant les années 70, au moment du boom pétrolier, il était un immense chantier et offrait le visage d'une certaine richesse comparativement à ses voisins. L'Eglise d'alors, elle aussi, donnait l'image d'une institution pour qui les finances n'étaient pas un problème majeur. Arrivé au Nigeria en fin 1976, j'ai pu suivre l'évolution de la situation économique avec les conséquences que cela entraîne pour les finances de l'Eglise.

Je me propose de décrire et d'analyser le système financier des deux diocèses où j'ai servi. Il se trouve qu'ils gèrent leurs finances de la même manière par l'intermédiaire d'un « **Fonds Commun Diocésain** » (FCD). Il n'en est pas de même dans tout le pays. Le Nigeria compte trente-six diocèses et chacun d'eux a un système financier qui lui est propre.

Je décrirai d'abord le système lui-même et son fonctionnement au niveau paroissial. Je chercherai ensuite les facteurs qui me semblent avoir entraîné l'évolution vers les « FCD ». Puis je m'arrêterai sur la façon dont le « FCD » a été accueilli par les prêtres et les laïcs ainsi que sur ses conséquences négatives. Enfin, avant de tenter une évaluation, je soulignerai deux facteurs qui pourraient compromettre son avenir.

l'ancien système

Pendant quelques années, j'ai vécu dans l'ancien système où le prêtre était le gérant des finances paroissiales. Les quêtes, les «thanksgivings» (offrandes occasionnelles d'action de grâce), les «harvests» (offrande générale annuelle de toute la communauté), le denier du culte constituaient les revenus. Voitures et voyages en avion étaient à la charge de la paroisse mais le diocèse complétait au besoin. On pouvait faire face à ces dépenses assez lourdes pour un budget paroissial, car la monnaie nationale était forte et les produits venant de l'extérieur relativement bon marché.

le nouveau système

Les deux diocèses ne procèdent pas exactement de la même façon dans la discussion de leur budget. Dans un cas, l'évêque et son comité des finances, qui comprend des prêtres et des laïcs, élaborent le budget prévisionnel du diocèse. Dans l'autre diocèse, c'est le presbyterium qui prépare le budget qui est ensuite examiné, modifié et adopté par le comité des finances.

Un barème est établi au niveau diocésain qui détermine le pourcentage de la somme globale que chaque paroisse, selon son importance, devra verser au FCD. Pareille opération se fait ensuite au niveau paroissial entre le centre et les stations. La répartition est faite par le curé et les représentants des communautés. Chaque communauté connaît alors quelle quote-part elle aura à verser au FCD.

la gestion des finances paroissiales

Elle est entièrement entre les mains des laïcs même si le prêtre garde toujours un droit de regard. Chaque communauté a un comité chargé de recevoir les sommes, de les garder ou de les déposer à la banque et de verser au FCD sa quote-part. C'est lui qui reçoit les quêtes, les «thanksgivings», le «harvest» et le denier du culte. Chaque dimanche au moment des annonces on fait part à l'assemblée des recettes du dimanche précédant et de la semaine écoulée.

En plus de cette obligation envers le diocèse, chaque communauté doit assurer l'entretien de son église et l'allocation de son catéchiste. Dans un diocèse, où les catéchistes rétribués ne sont qu'une demi-douzaine, le diocèse assure

leurs salaires sur d'autres fonds. L'entretien du presbytère reste à la charge des communautés de la paroisse. Chaque mois, le prêtre reçoit du FCD une somme fixe qui couvre son allocation personnelle, le salaire de son cuisinier, son essence, et les frais de garage et d'assurance de sa voiture.

pourquoi cette évolution ?

Les raisons sont multiples. Dans la province ecclésiastique où se situent ces deux diocèses, on trouve aussi, et parfois en position dominante, d'autres Eglises chrétiennes : anglicans, méthodistes, baptistes. Ces Eglises ne gardent généralement avec leurs Eglises-mères que des liens spirituels. Elles ont depuis longtemps acquis leur autonomie financière. Il en est de même pour les autres Eglises indépendantes autochtones. Ces Eglises ont aussi en commun de ne plus recourir à un clergé missionnaire, sauf encore quelques enseignants dans les grands séminaires. Les statistiques sont difficiles à préciser, mais l'Eglise catholique n'est majoritaire dans aucun de ces diocèses. Ce qui se passait dans les autres Eglises ne pouvait pas ne pas influencer la pratique de l'Eglise catholique et cela d'abord au niveau des fidèles.

Dans cette région, il est courant que les membres d'une même famille appartiennent à des Eglises différentes. A l'occasion des célébrations (mariages, enterrements, « thanksgivings ») on participe volontiers au culte dans une autre Eglise que la sienne; on sait comment elle gère son budget, on voit ce qu'elle réalise. A l'échelon local, il y a comme une émulation entre les Eglises sur le plan des réalisations matérielles : construction ou amélioration des églises par exemple. Une telle proximité ne pouvait pas ne pas donner des idées tant aux fidèles qu'au clergé. Ce qui était possible dans une Eglise devait pouvoir se réaliser dans une autre.

Dans ce milieu, il y a vis-à-vis de l'argent une attitude qui ne pouvait que favoriser ce processus. On ne craint pas de parler argent à l'église. Les pasteurs disent ce qui leur est nécessaire pour vivre et ils entendent mener une vie décente sans avoir à dépendre d'expédients, leur niveau de vie étant un signe de la place qu'ils occupent dans la société.

Nous parlons de diocèses en milieu rural. Les communautés sont stables, les revenus ne changent guère d'une année à l'autre. De plus, au moment de la mise en place des FCD, les écoles de ces deux Etats étaient gratuites, ce qui allégeait le budget familial, et au début des années 80, il circulait beaucoup d'argent. On vivait encore du boom pétrolier et du taux élevé de la naira.

Autre facteur déterminant : la générosité des fidèles. Pour eux, ce qui est donné à Dieu sera rendu d'une manière ou d'une autre et bien au-delà de ce que l'on espérait. Par ailleurs, dans leur mentalité, la générosité est la marque d'un grand homme.

D'autre part, les instances romaines, connaissant la relative aisance du Nigeria, se montraient moins généreuses – ce qui était normal – et incitaient les diocèses à se prendre eux-mêmes en charge.

Il fallait aussi trouver une solution à une situation plus terre à terre, du moins dans la région où je me trouvais. Le prêtre ne pouvant se trouver dans toutes les communautés en même temps, l'argent collecté localement prenait parfois un autre chemin que celui de la mission. Les communautés avaient leurs projets propres et étaient tentées de subtiliser une partie de la somme ou d'en retarder le versement. Cela engendrait souvent un climat de tension entre les laïcs responsables et leur curé. Et du côté du clergé, on ne peut pas affirmer que les fonds versés à l'Eglise étaient toujours utilisés pour les fins auxquelles ils étaient destinés, ce qui attirait des remarques de la part des laïcs.

Pour sa part, l'évêque voyait s'amenuiser le flux d'argent en provenance de l'extérieur (Rome, organismes d'Eglise). Conscient des possibilités des communautés et de l'aspiration des laïcs et des prêtres à un changement, il se devait de trouver une solution. La façon dont les autres Eglises géraient leurs finances pouvait servir de modèle. Après une année de réflexion et de rencontres entre évêque et prêtres, entre évêque et laïcs, le FCD vit le jour.

réaction des pasteurs et des communautés

Dans l'ensemble l'accueil fut favorable. Le FCD apparaissait comme une bonne solution à toutes les parties concernées : communautés, prêtres, évêque.

Les prêtres jugeaient raisonnable la somme mensuelle qu'ils percevaient. Ils avaient l'assurance d'un revenu régulier sur lequel ils pouvaient compter. Qu'ils soient curés d'une grosse ou d'une petite paroisse, une certaine égalité de fait s'établissait entre eux, ce qui soulageait les moins pourvus. N'ayant plus à gérer les finances, ils avaient l'esprit plus libre pour vaquer à leurs tâches pastorales. Leurs relations avec les laïcs s'en trouvaient améliorées puisque l'argent n'était plus une cause de différends entre eux. Cependant,

selon les situations et les personnes, des points de friction ont subsisté, par exemple à propos de l'entretien des bâtiments paroissiaux, mais globalement la réaction des prêtres était positive.

Au sein des communautés, la mise en œuvre du FCD a été saluée avec joie. Non sans naïveté, on se voyait disposer de sommes relativement importantes. Mais quand vint le temps de payer la quote-part, on est revenu à une compréhension plus réaliste du nouveau système. Le fait de gérer directement l'argent apportait un légitime sentiment de fierté. Les biens de la communauté, la subsistance des prêtres étaient entre les mains des laïcs qui se sentaient plus responsables. On donnait plus volontiers car la gestion se faisait au niveau local. L'espèce de complexe vis-à-vis des autres Eglises disparaissait. On se retrouvait dans la même situation qu'elles. Le comité qui gérait les finances était davantage motivé car il avait une réelle responsabilité.

quelques ombres au tableau

Les structures valent ce que valent ceux qui les font fonctionner. Gérer l'argent de la communauté requiert compétence, intégrité et droiture. Les communautés ont su en général confier cette charge à des personnes en qui elles avaient confiance même si, ici ou là, certains s'imposèrent d'eux-mêmes en raison de leur position ou de leur personnalité. Pourtant, après dix années de fonctionnement, on peut noter certaines dérives.

Notons, en premier lieu, l'importance accordée aux questions d'argent dans les communautés. Cela est patent lors des réunions et au moment des annonces lors de l'assemblée dominicale. Il faut bien en profiter pour examiner les affaires de la communauté, mais le temps imparti à traiter des questions d'argent donne trop souvent l'impression qu'il s'agit là du plus important. On peut comprendre cette insistance et le désir de vouloir récolter toujours plus, mais on dépasse souvent la limite de l'acceptable.

En vue de constituer une caisse noire ou d'avoir un compte en banque plus ou moins secret afin de disposer d'argent en cas d'urgence, sans en référer à personne, les responsables ne respectent pas toujours la loi de transparence. De ce fait, ils détiennent une autorité plus ou moins occulte. Pour que les fidèles s'acquittent de leur contribution, certains voudraient que la réception des sacrements (baptême et première communion des enfants) ou que l'enterrement religieux soient liés au versement de ce que doivent les fidèles concernés.

De la part de ceux qui sont le moins enracinés dans la foi, on voit apparaître une nouvelle attitude vis-à-vis du prêtre. Ils le considèrent un peu comme leur salarié; ils ne comprennent pas qu'il puisse refuser de satisfaire tout ce qu'on lui demande ou manifester une opinion différente de la leur.

En raison de cette insistance sur l'argent, on a tendance à apprécier et à écouter celui qui apporte le plus à la bourse commune. Les jeunes ont peu de chance de se faire entendre et ils doivent user de beaucoup de diplomatie pour obtenir ce dont ils ont besoin.

Lors de rencontres, si la communauté reçoit des invités, elle dépensera ce qui est nécessaire, mais on se montrera moins empressé à dépenser pour les besoins de la catéchèse ou pour une autre œuvre apostolique.

Ces remarques nous font sentir que la communauté ne regarde guère au-delà d'elle-même. J'ai plusieurs fois entendu des chrétiens demander pourquoi on envoyait de l'argent au centre. Ils ne comprenaient pas pourquoi ils devaient participer au fonctionnement des services diocésains. Les communautés pensent d'abord à leur autosuffisance. Cela est si vrai qu'à l'intérieur d'une même paroisse, il est rare qu'une station moins bien pourvue soit aidée par une autre, autrement que par un geste symbolique.

les données changent

Dans les années 85-87, les Etats qui pratiquaient la gratuité de l'enseignement ont été contraints d'arrêter les subventions pour des raisons économiques. Les parents durent alors payer fournitures et scolarité. Les salaires sont bloqués depuis de nombreuses années et les prix agricoles demeurent très bas. Beaucoup de parents ne peuvent que difficilement payer des études secondaires à leurs enfants.

Pour réduire la spéculation sur la monnaie nationale et mettre fin aux abus, le gouvernement fédéral, début 1992, a aligné le change officiel sur celui du marché noir. Le résultat a été une inflation brutale sur certains produits et services. Les revenus paysans ne suivent pas et la situation paraît bloquée. On se demande si le système mis en place dans les diocèses pourra faire face aux dépenses les plus importantes: achat de voiture, voyages. Actuellement, on est à la recherche de financements extérieurs pour subvenir à ces dépenses.

Pourtant, dans un des deux diocèses, un groupe de laïcs a trouvé une idée originale. Avec l'accord de l'évêque, ils ont lancé un appel pour constituer un capital placé en banque. Les souscripteurs renoncent à tous leurs droits tant sur le capital que sur les intérêts. Après une année, la somme capitalisée a permis la prise en charge du cinquième du budget du FCD de ce diocèse.

essai d'évaluation

Le passage de la gestion par le prêtre à la gestion par les laïcs a permis aux *communautés* de prendre conscience que l'Eglise était leur affaire, qu'elles étaient responsables d'elles-mêmes. Cela est particulièrement ressenti par ceux et celles qui participent activement aux comités financiers ou à d'autres activités de l'Eglise. Cependant, pour la majorité des «contribuables», on ne peut pas dire que la mentalité ait beaucoup évolué. Pourtant on tire une certaine fierté du fait d'être mieux informé sur les finances et de se savoir autonome.

En ce qui concerne le *prêtre*, le changement est plus sensible. Auparavant, il avait l'initiative en matière financière, maintenant il est pratiquement en dehors des affaires. Il est bien co-signataire des chèques émis par le comité financier local, mais il n'a plus guère de pouvoir quant à l'utilisation des sommes restantes, après le versement de la quote-part au diocèse. Autrefois, il pouvait susciter une entraide réelle et répartir l'argent de la paroisse en fonction d'un projet pastoral. Maintenant, dans une même paroisse, les communautés sont financièrement indépendantes et chacune entend bien gérer ses ressources selon ses priorités. Les communautés fonctionnent comme si elles étaient devenues des paroisses. Il n'y a pratiquement plus de solidarité financière entre elles et cela a des répercussions au niveau pastoral. Chacun se replie sur son village.

Au niveau du *diocèse*, la solidarité financière se manifeste à l'occasion des ordinations, des rassemblements; chacun apporte sa contribution selon le barème établi par le FCD. Cela se vérifie aussi au niveau paroissial pour l'entretien du presbytère.

l'aide extérieure

On est parvenu à une quasi-autonomie financière en ce qui concerne le fonctionnement de ce qui existe. S'il ne s'agissait que d'assurer l'animation des

communautés, cela pourrait être assez satisfaisant. Mais nous sommes en situation de mission. Il faut développer les communautés qui existent et en mettre d'autres en route. Dégager des ressources dans ce but est presque impossible dans le système actuel. Il faut avoir recours à d'autres sources de financement. Intervient alors l'aide en provenance de l'extérieur.

Nous entrons dans un domaine dont les laïcs sont absents. Ce que le diocèse reçoit de l'extérieur n'apparaît ni dans son budget ni dans son bilan. Lorsqu'une paroisse obtient une subvention pour un projet, on saura l'origine de cette subvention mais cela ne sera pas porté à la connaissance des autres paroisses. De même, rien n'est publié de ce qui concerne l'utilisation des subsides ordinaires. Il y a sans doute de bonnes raisons à cela, mais il est impossible de se faire une idée juste des besoins réels du diocèse. Seuls les responsables ont connaissance des projets en matière agricole, médicale, sociale ou de l'aide aux communautés religieuses. L'évêque est le personnage clé en ce qui concerne l'obtention et l'utilisation des fonds en provenance de l'extérieur. Tout fonctionne comme s'il s'agissait là d'un domaine réservé.

On pourrait dire que les communautés locales assurent leur fonctionnement et que l'aide extérieure assure le développement, les nouvelles fondations et, par là, la dimension missionnaire. Il faut noter que, dans le système antérieur, les communautés n'étaient guère plus ouvertes à la solidarité et à la mission puisque les décisions et la gestion se trouvaient entre les mains du prêtre.

conclusion

Il y a des raisons d'être satisfait du chemin parcouru, mais il ne peut s'agir que d'une étape pour mettre les finances au service de la mission. Tant que les apports en provenance de l'extérieur resteront en dehors du budget des FCD, il sera difficile de faire prendre conscience aux communautés de leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Inclure l'aide extérieure dans le budget des FCD ne pourrait qu'aider les communautés à prendre conscience que, même si elles peuvent être fières de ce qu'elles réalisent, elles ont encore du chemin à parcourir pour être missionnaires à leur tour.

P. Jean Vincent, sma

*PO Box 5, Ijebu Ode,
Ogun state, Nigeria*

CHINE: SOLIDARITÉ CHRÉTIENNE ET RESPONSABILITÉ LOCALE

par Jean Charbonnier

Prêtre des Missions Etrangères de Paris, Jean Charbonnier est parti pour Singapour en 1959. Mis à part quelques années d'enseignement en France, il a toujours travaillé dans les milieux de langue chinoise. Actuellement il dirige à Singapour un Centre de documentation et de liaison avec les chrétiens de Chine. Il a fait une vingtaine de voyages dans toutes les régions de Chine et a publié un « Guide de l'Eglise Catholique en Chine », « La Chine sans muraille » (Le Sarmant-Fayard, 1988), « La forêt des stèles » (Le Sarmant-Fayard, 1989) et « Histoire des Chrétiens de Chine » (Desclée, 1992). Son témoignage nous intéresse à un double titre. Il nous rappelle l'histoire récente de l'Eglise de Chine. Il met en évidence le fait que l'autonomie financière et la solidarité doivent tenir grand compte du contexte local.

L'Eglise en Chine est étroitement intégrée dans une structure établie et guidée par le Parti Communiste Chinois au pouvoir depuis le 1^{er} octobre 1949. Au nom de la lutte contre l'impérialisme étranger, la politique religieuse du Parti exige des catholiques comme des protestants le respect du principe des trois Autonomies: autonomie de gouvernement, de financement et d'apostolat.

Sur une population d'un milliard deux cent millions d'habitants, les chrétiens, catholiques et protestants, sont environ dix millions. Les catholiques qui sont sans doute cinq millions, sont coiffés par l'Association Patriotique des Catholiques de Chine érigée en 1957. Elle transmet à l'Eglise les directives du Bureau des Affaires Religieuses, organe administratif soumis aux orientations en provenance du Front Uni du Parti Communiste chinois. Vingt

pour cent des catholiques environ refusent tout contact avec ces organismes. Au nom de leur fidélité à l'Église universelle et au Pape, ils vivent leur foi dans l'illégalité et sont soumis à des tracasseries incessantes. Les autres acceptent une collaboration de pure forme de façon à pouvoir pratiquer ouvertement leur religion. Ils demeurent fidèles de cœur, mais sont plus exposés aux manipulations politiques.

rappel historique

Depuis quatre cents ans, l'aide étrangère aux missions catholiques en Chine a été considérable. Outre l'entretien du personnel missionnaire et de ses œuvres, elle couvrait aussi les dépenses du personnel chinois : prêtres, séminaristes, religieuses et catéchistes. En raison des persécutions successives décrétées par les empereurs et appliquées avec plus ou moins de sévérité par les mandarins locaux, l'évangélisation s'est développée de manière semi-clandestine parmi les paysans pauvres des campagnes reculées. Il fallait d'abord les tirer de la misère et les protéger contre les exactions. À l'ère coloniale, de grandes églises ont été bâties à l'image des églises d'Europe. La fierté missionnaire s'alliait en ceci au souci chinois de la « face ». L'église ne pouvait pas être moins belle que le temple bouddhiste ou la mosquée. Résidences et couvents abritaient une majorité d'étrangers. Les Chinois avaient ainsi pris l'habitude de recevoir les bienfaits de cette Église sous direction étrangère plutôt que de chercher à en assurer eux-mêmes la subsistance. Un certain nombre d'entre eux étaient pourtant associés à la production et à la gestion des biens d'Église. Des fermiers chinois cultivaient des terres appartenant à l'Église. En ville, l'Église possédait des propriétés immobilières importantes. Les terrains achetés par la mission étaient souvent bien situés. On y trouvait maison des pères, église, couvent, orphelinat, clinique...

À partir de 1950, les autorités communistes ont lourdement taxé toutes ces propriétés. Pour payer ces impôts, il a fallu vendre des terres, des immeubles, parfois même les églises. Certaines propriétés ont été purement et simplement confisquées. Les missionnaires étrangers, d'abord confinés dans leurs résidences puis souvent jetés en prison, ont finalement été expulsés.

Lancé d'abord chez les protestants, puis chez les catholiques, le Mouvement Patriotique des Trois Autonomies qui prétendait assurer l'indépendance des Églises, œuvrait en fait à leur destruction progressive. Les églises étaient fermées les unes après les autres. En 1966, lors de la grande Révolution Culturelle Prolétarienne, toutes les églises ont été fermées et transformées

en usines, hangars, dépôts de bois, aménagées en habitat ou tout simplement détruites. Parfois on élevait de grands immeubles contre leur façade pour dissimuler ces restes indésirables de l'impérialisme étranger. Prêtres et religieuses chinois, patriotiques ou non, étaient jetés en prison ou envoyés dans les camps de travail. La plupart y restèrent jusqu'en 1978.

la nouvelle politique religieuse

En 1976, après la mort de Mao Zedong et la mise à l'écart de la « bande des quatre », les partisans d'une politique réaliste de développement économique ont fermement pris en main les rênes du pouvoir. 1977 marque un tournant. L'autorité de Deng Xiaoping s'affirme. Le troisième plenum du XI^e Congrès du Parti se prononce clairement pour l'ouverture et le rassemblement de toutes les forces vives du pays en vue des « Quatre Modernisations » : agriculture, industrie, forces armées, sciences et techniques. Les Eglises retrouvent leur place au service de cette modernisation. Elles sont représentées dans les instances de la « Conférence consultative politique du peuple chinois », institution qui émane du Parti. Dans les réunions des instances régionales de cette institution, les responsables des Eglises pourront activer la restitution des propriétés et la restauration des édifices du culte.

Le Mouvement Patriotique des Trois Autonomies a été réactivé sous une forme plus positive. On a ouvert à nouveau les églises, d'abord dans les grandes villes, puis dans les campagnes les plus reculées. On a restitué à l'Eglise certaines propriétés de façon à ce qu'elle puisse assurer son « autonomie financière ». Cela ne va pas sans peine. Il faut reloger ceux qui sont installés dans les locaux depuis plus de vingt ans. Certains cadres locaux y trouvent leur compte, rachetant les immeubles à des prix dérisoires pour les remettre en valeur. Quand l'Eglise reste propriétaire des lieux, les occupants lui versent un loyer. Sous l'égide de l'Association Patriotique des Catholiques de Chine, l'Eglise a pu récupérer les arriérés, ce qui lui a permis de construire du neuf ou de restaurer les immeubles. En certains endroits, elle a cédé des terrains à la municipalité en compensation du capital nécessaire pour reconstruire sur le terrain qui lui restait. Le Bureau des Affaires religieuses finance généralement une bonne partie des frais de ces reconstructions.

En 1985, un nouveau tournant a été pris. L'effort de développement exigeant un apport de devises et de nombreux investissements, les membres des « Grandes Religions » ont été invités à utiliser leurs relations avec leurs frères à l'étranger. Les autorités ont d'abord fermé les yeux puis encouragé

officiellement cette recherche d'aide. Les fonds reçus de l'étranger ne sont plus considérés comme une ingérence impérialiste nuisible au principe de l'autofinancement, mais comme un encouragement à l'Eglise indépendante chinoise pour parvenir à cette autonomie financière. On souhaite tout spécialement des investissements dans des entreprises locales, hôtelleries, petites usines, commerces, dont les revenus pourront subvenir aux besoins de l'Eglise. L'Eglise qui a fourni le capital n'en retire qu'un modeste profit mais elle y gagne un surcroît de « liberté religieuse ». Les cadres locaux qui ont autorisé ces opérations y trouvent leur compte dans une mesure difficile à apprécier, car toute aide étrangère doit être consentie « sans conditions ». Y mettre des conditions serait considéré comme une atteinte au sacro-saint principe de l'indépendance.

pénurie de l'Eglise en Chine

L'Eglise dite « indépendante » est en fait très démunie. En 1988, Mgr Ma Ji, évêque de Pingliang, a fait une déclaration fracassante sur ce sujet. Il blâmait l'Association Patriotique des Catholiques de Chine pour son incapacité à mettre en œuvre la politique officielle de restitution des biens religieux. Cette association, il est vrai, dépend du Bureau des Affaires religieuses qui doit suivre les directives du Front Uni, organe du Parti. Or la plupart des cadres du Parti ne sont pas favorables à une renaissance de la religion. Ils se proposent plutôt d'orienter les religions vers un service social et de rééduquer les fidèles dans ce but. C'est en vue de cette « modernisation » qu'ils autorisent le financement de certaines constructions par des appels à l'étranger.

Les prêtres, quand ils sont reconnus officiellement, reçoivent un maigre salaire, mais ils doivent se battre pour subvenir à l'entretien des religieuses les plus âgées qui, l'hiver, se privent souvent de chauffage pour acheter du riz pour les plus jeunes. Les postulantes font de la couture ou travaillent en usine. Elles s'entassent souvent dans des locaux mal aérés, et beaucoup de jeunes filles qui souhaitent entrer au couvent ne peuvent être admises faute de moyens financiers. Il en va de même pour les jeunes gens qui désirent entrer au séminaire; l'évêque n'est pas en mesure de les prendre en charge. Des fonds de soutien ont été créés à Singapour et à Taïwan pour offrir des bourses d'étude aux séminaristes les plus démunis.

La situation des chrétiens clandestins est encore plus précaire. Ils ne disposent d'aucune ressource par la voie officielle. Vivant très pauvrement, ils

parviennent pourtant à se procurer livres, machines à photocopier et autres équipements, et même à construire des églises. Ils voient d'un mauvais œil l'aide étrangère aller surtout aux « patriotiques », mais en fait, ils bénéficient de dons substantiels en provenance de leurs parents et amis qui vivent en Amérique, en Asie du Sud-Est ou en Europe. Depuis 1988, les voyages en Chine depuis Taïwan sont également autorisés et des centaines de prêtres et de religieuses de Taïwan ont pu se rendre dans leurs villages d'origine en Chine et y ont fait de généreuses offrandes.

signification des financements étrangers

L'aide financière fournie aux chrétiens de Chine est *un témoignage de solidarité ecclésiale*. Les chrétiens chinois sont conscients d'appartenir à une grande famille et ils en attendent les gestes de soutien mutuel dont ils sont coutumiers dans leurs propres familles. Il peut en résulter un certain nombre de demandes qui nous paraissent parfois servir plutôt leurs intérêts personnels que le bien de l'Eglise. En particulier, ils multiplient les demandes en vue de placer à l'étranger des jeunes de leur famille, sous prétexte d'études et qui, plus tard, serviront à la Chine et à l'Eglise en Chine. En fait, ces étudiants ne sont guère disposés à retourner en Chine. Cette exigence s'adresse surtout aux parents et amis catholiques originaires du même village et les prêtres et les religieuses chinois se font effectivement un devoir d'aider les chrétiens de leur pays d'origine.

Les organismes, eux, ne se sentent pas liés par ces obligations d'ordre familial. Ils accordent leurs subsides en fonction d'une politique d'entraide ecclésiale plus générale mais qu'il n'est pas toujours facile de préciser lorsqu'il s'agit de la Chine. Missio, Misereor, Eglise en Détresse, CCFD, OPM sont disposés à fournir des fonds à l'Eglise de Chine, mais il reste à définir dans quel but et par quelles voies. Les fortes sommes offertes par ces institutions ne peuvent l'être que par la voie officielle sous le contrôle de l'Association Patriotique et la supervision du Bureau des Affaires Religieuses. Souhaiter que les demandes émanent d'évêques reconnus par Rome ne change rien à l'affaire car, comme les autres, ils sont intégrés dans les structures gouvernementales. Il est d'ailleurs probable que l'aide apportée ne servira que partiellement et indirectement à l'évangélisation. On peut aider à la construction d'un immeuble, mais l'Eglise ne disposera que d'un étage ou de quelques pièces. On peut aider à créer une imprimerie, mais les permis d'imprimer des publications catholiques ne seront accordés qu'au compte-goutte.

Il faut se rendre compte que les financements d'origine étrangère ne sont pas réservés au soutien de l'Eglise elle-même, mais qu'il s'agit plutôt de lui permettre de remplir sa mission dans la société au service de l'homme, et que l'aide au développement local peut être une forme d'évangélisation. L'aide économique porte la marque de l'Évangile lorsqu'elle rejoint les plus pauvres et leur permet de développer des valeurs humaines de base : sens des responsabilités, entraide, conscience professionnelle, souci du bien commun. Mais dans le cas où l'aide apportée permettrait aux autorités locales de fuir leurs responsabilités ou bien ne servirait qu'à l'enrichissement de quelques-uns, il serait préférable de s'abstenir.

Certains comportements traditionnels demandent à être revus. Comme du temps des mandarins cupides, on rêve encore parfois d'une manne tombée du ciel et accordée sans « conditions » par ces stupides étrangers aveuglés par leurs croyances religieuses. Penser que l'argent peut ainsi affluer sans contrepartie est tout simplement une attitude infantile. Tout investissement doit produire des fruits. Il est donc essentiel de définir à quoi servira l'argent, qui le fera fructifier, comment il sera utilisé et à quel moment on pourra évaluer les réalisations. Il ne s'agit pas là de « conditions » mais plutôt d'engagements grâce auxquels les bénéficiaires de l'aide pourront faire l'apprentissage de leurs responsabilités. Sans de tels engagements, l'aide extérieure ne ferait qu'augmenter la dépendance et permettre le gaspillage.

les priorités à définir

Aujourd'hui, l'aide financière à l'Eglise de Chine devrait répondre à *une double préoccupation* :

a) Secourir efficacement une Eglise qui souffre encore d'une grande pénurie de moyens. Les besoins les plus immédiats semblent être l'aide à la formation des jeunes, des prêtres, des religieuses, des laïcs ainsi qu'à la reconstruction des églises, surtout dans les villages pauvres. Dans les conditions actuelles, cette aide devrait être acheminée par l'intermédiaire de personnes désintéressées, responsables et parfaitement au courant des habitudes locales. Les fonds importants ne devraient pas être acheminés directement, mais plutôt être confiés à des organismes spécialisés qui sauront comment et par qui les faire parvenir à destination. Il en existe à Hongkong, Taïwan et Singapour.

b) Fournir des experts en même temps que l'argent, pour participer utilement à des projets qui requièrent une formation non seulement technique mais aussi humaine. C'est ainsi que Caritas-Honkong soutient une vingtaine de projets en Chine. « Gaudium et Spes » dessine bien quelles devraient être les dimensions humaines de tout effort de développement. Les chrétiens doivent aider à former des hommes meilleurs et pas seulement des hommes plus riches. Le retour actuel d'un certain nombre d'intellectuels chinois aux idéaux de Confucius devrait les rendre sensibles à ces préoccupations chrétiennes.

Jean Charbonnier, mep

*China Catholic Communication
A, Queen Street,
Singapour 0718*

GÉRER LES BIENS D'UNE CONGRÉGATION, UNE MISSION?

par Nicole Reille

Sœur Nicole Reille est membre de la Congrégation Notre-Dame (Chanoinesses de Saint-Augustin). Licenciée d'histoire et de géographie, elle a enseigné en France. Après des études de droit, d'économie et de comptabilité, elle est nommée économiste de sa province. Elle anime des réunions de formation pour économistes.

Elle nous rapporte la réflexion menée en commun par une quarantaine d'instituts féminins. Cela débouche sur une autre façon de gérer les finances et devient une forme de mission.

Dans son Exhortation apostolique «*Evangelica Testificatio*» Paul VI nous interroge: «*Comment le cri des pauvres retentira-t-il dans vos existences? Il doit vous interdire ce qui serait compromission avec toute forme d'injustice sociale*».

Pouvons-nous nous laisser interpellé par cet appel jusque dans la gestion de nos biens, alors que nous savons à quel point le système économique dans lequel nous vivons contribue à creuser l'écart entre pays riches et pays pauvres, entre classes aisées et classes défavorisées? Cette question touche particulièrement une économiste dont la tâche est de gérer les biens collectifs de son Institut. Mais il y a bien d'autres interrogations. Que peut posséder l'Institut? Dans quel but? Jusqu'où peut-il avoir des réserves? Comment gérer les biens collectifs comme une «mission» de l'Institut?

Par ailleurs, il nous faut rester attentifs à l'impact que peut avoir, dans le monde actuel, le mode de gestion de nos biens. Il nous faut oser poser des questions aux acteurs du monde économique dans lequel nous sommes inévitablement plongés lorsque nous gérons des biens financiers. Il nous faut

demeurer fidèles au charisme propre de l'Institut et à « *l'option prioritaire en faveur des pauvres* » que nous rappelait Paul VI dans son Exhortation.

Sur ces sujets difficiles, je voudrais partager tout simplement la réflexion commune d'une *quarantaine de Congrégations religieuses apostoliques* qui, depuis dix ans, essayent d'y voir plus clair et de prendre des orientations plus conformes à l'esprit de l'Évangile et aux appels de l'Église.

GÉRER EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE NOUVEAU

Les membres d'un Institut s'engagent personnellement à vivre la désappropriation par le vœu de pauvreté. Pourtant l'Institut possède collectivement des biens. Quel but peut bien justifier une telle possession ?

Le Droit Canon nous donne quelques indications lorsqu'il déclare que les biens des Instituts religieux doivent permettre :

- d'assurer une honnête subsistance à tous leurs membres, pendant tout le temps de leur vie, selon les normes appropriées à chaque Institut pour exprimer sa propre pauvreté (canon 635) ;
 - de réaliser leur fin apostolique dans la ligne du charisme de leur fondateur (canon 1254) ;
 - de subvenir aux besoins de l'Église et au soutien des indigents (canon 640).
- Par ailleurs, le canon 634 souligne que les Instituts éviteront toute espèce de luxe, de gain immodéré, d'accumulation de biens.

A ces normes canoniques, chaque Institut peut ajouter ce qui lui vient de sa tradition spirituelle et de ses intuitions apostoliques. Mais nous devons aussi tenir compte de nouveaux éléments qui représentent sur plusieurs points *une véritable révolution*.

Révolution démographique. Nous vivons aujourd'hui un phénomène qui n'a probablement jamais existé dans l'histoire de nos Instituts. Après des entrées très nombreuses entre 1930 et 1960, nous connaissons depuis 1960 une raréfaction des vocations dont nous sentons seulement maintenant le contrecoup. Dans les congrégations apostoliques, le rapport Actives/Retraitées était de 1,4 en 1975 et de 1 en 1980. Il est tombé à 0,75 en 1986 et 0,50 en 1991. Pour la plupart des congrégations, cet indice se situera entre 0,20 et 0,10 en l'an 2000. A cette date, les octogénaires formeront près de la moitié des effectifs parmi les Sœurs de plus de 65 ans.

Révolution apostolique. Avant 1960, nous étions présentes au monde surtout par l'intermédiaire de nos institutions : hôpitaux, cliniques, établissements scolaires, foyers, maisons de retraite... Actuellement, la plupart de ces institutions sont reprises par des laïcs et, même si elles appartiennent encore à nos Congrégations, nous y sommes de moins en moins présentes, sinon complètement absentes. Par contre nous sommes de plus en plus implantées, par des communautés moins nombreuses, moins visibles, dans des quartiers plus pauvres ou des pays de grande précarité. Une telle présence est plus porteuse de sens dans le monde d'aujourd'hui, si la vie religieuse veut y être signe prophétique du Christ Serviteur.

Bouleversement de nos équilibres financiers. Il y a quelques décades, les Congrégations apostoliques vivaient de l'activité débordante de leurs membres qui assuraient le fonctionnement de leurs institutions sociales ou éducatives. Celles-ci leur donnaient en retour le vivre et le couvert jusqu'à leur mort. Actuellement, les sœurs plus jeunes travaillent dans les secteurs d'activités correspondant à la visée de leur Congrégation et sont rémunérées pour ce travail. Mais les sœurs à la retraite, de plus en plus nombreuses, touchent une maigre pension puisqu'elles n'ont presque pas été salariées dans le passé et qu'elles ne bénéficient plus des avantages en nature d'autrefois. Cette pension est nettement insuffisante pour couvrir les besoins nouveaux d'accompagnement et de soins qui nécessitent des installations et un personnel appropriés. Celui-ci peut de moins en moins être constitué par les sœurs de la Congrégation, si l'on veut consacrer les forces vives pour les missions «ad extra».

Nous sommes donc depuis une dizaine d'années en recherche d'un nouvel *équilibre financier*, en tenant compte non seulement des besoins actuels, mais aussi de ce qui sera nécessaire pour les sœurs âgées : maisons, personnel laïc infirmier, ou auxiliaire de vie. Dans ces circonstances, que doit posséder l'institut pour faire face à son avenir ? Quels points de repère avons-nous pour essayer d'évaluer avec justesse les réserves nécessaires à la vie des sœurs et au dynamisme apostolique de la Congrégation ?

Il nous faut en même temps :

- trouver des solutions pour que les *réserves financières* actuelles ou potentielles (biens immobiliers à réaliser) permettent de passer cette période difficile en assurant à chacun des membres de la Congrégation une «honnête subsistance» en santé comme en maladie ;
- créer ou renforcer entre les Congrégations des *réseaux de solidarité* pour

que les inévitables problèmes liés aux Instituts qui n'auront pas de recrutement puissent être résolus par une entraide mutuelle;

– soutenir l'essor de nos Congrégations dans les pays du *tiers monde*, souvent d'une extrême pauvreté, où se lèvent de nombreuses vocations. Dans ces pays sous-équipés, l'aide financière du Nord est indispensable pour la formation des jeunes sœurs, le démarrage ou le développement d'activités sociales, sanitaires ou éducatives, même si un effort important est en cours au Sud pour vivre d'un financement local.

Avant toute décision, chaque Congrégation doit d'abord réaliser *une étude sérieuse de son avenir* en précisant les prévisions démographiques et financières pour les pays d'Europe et en exprimant clairement les objectifs qu'elle poursuit dans les pays du tiers monde. Elle devra alors déterminer le montant des réserves financières souhaitables sans qu'il y ait « luxe, gain immodéré ou accumulation de biens », c'est-à-dire les réserves nécessaires pour une « honnête subsistance » aujourd'hui et demain, sans tomber dans l'excès inverse d'une extrême prudence.

Il existe des techniques statistiques et financières appropriées pour approcher une certaine évaluation dans ces domaines. Elles permettent de préciser certains points délicats : durée de l'insuffisance des ressources, aides extérieures qu'on peut légitimement solliciter, biens de Congrégation qu'on peut mobiliser pour faire face à la situation... Je voudrais ici aborder surtout *le mode de gestion des réserves*.

COMMENT GÉRER LES RÉSERVES DANS UNE PERSPECTIVE MISSIONNAIRE ?

Dans nos Congrégations internationales, nos sœurs africaines, latino-américaines, asiatiques, nous parlent des impasses dans lesquelles elles se trouvent. La dette extérieure les écrase, l'« ordre » économique dominé par le dollar les étouffe littéralement et empêche les classes les plus pauvres de leur pays d'accéder au développement. Lorsque nous plaçons notre argent dans les circuits économiques, nous risquons de contribuer à l'injustice de cet ordre économique. Quand nous prenons des actions dans les sociétés de nos pays industrialisés, n'y a-t-il pas compromission avec une forme d'injustice sociale ? Que pouvons-nous faire pour que ces sociétés sachent que leurs actionnaires s'intéressent à leur **comportement éthique** ?

Plusieurs Congrégations ont voulu relever ensemble ce défi. Nous voulions savoir où l'argent placé était investi, et donner notre préférence à telle stratégie économique ou à tel projet d'entreprise qui nous paraîtraient plus conformes au développement équitable de toutes les personnes humaines. *Nous nous sommes donné quatre moyens:*

création d'un fonds commun de placement

Nous avons demandé à une société de gestion de portefeuille de créer pour nous un **fonds commun de placement** qui nous serait réservé dans une première étape de rodage, et d'accepter de nous donner un *droit de contrôle* sur les titres qui composent ce fonds. En cela, nous outrepassons les règles normales des fonds communs où le gestionnaire doit gérer avec tel objectif financier, mais n'a d'autre relation avec les porteurs de parts que son rapport écrit. Le gestionnaire a été d'accord pour mettre à notre disposition sa compétence et ses techniques de gestion, mais il nous laissait l'entière responsabilité de nos *critères de choix*.

Le fonds commun a donc été créé en 1983. Et nous voilà embarquées dans une longue aventure qui dure encore, car il nous fallait « entrer en économie » pour essayer de comprendre quelle est la marge de liberté d'une entreprise quand elle est prise dans le jeu concurrentiel de l'économie de marché, et comment elle peut plus ou moins corriger par son comportement les effets pervers des tensions économiques qu'elle subit.

des réunions régulières de formation et d'information

Nous n'avons pas voulu que, seul, un comité d'éthique restreint travaille avec le gestionnaire pour l'établissement des critères de choix et la sélection des entreprises. Nous voulions que toutes les économistes engagées dans cette démarche de recherche de placements financiers éthiques soient amenées à s'informer et à prendre position. C'est pourquoi nous avons organisé des réunions régulières destinées à tous les porteurs de parts du Fonds Commun et à ceux et celles qui s'y intéressent même sans avoir investi. Il s'agissait de comprendre de l'intérieur le monde de l'économie: l'économie mondiale avec sa complexité, ses interdépendances, ses modes de régulation, mais aussi l'entreprise avec ses projets, ses contraintes sociales et économiques, ses comportements possibles.

Au cours des premières années, nous avons donc écouté les uns après les autres des théoriciens de l'économie et de l'éthique des affaires, des théologiens, des dirigeants d'entreprise, des responsables du personnel, mais aussi des salariés, des représentants syndicaux. Nous avons cherché à saisir l'éthique qu'ils souhaitaient pour leur entreprise, la manière dont l'entreprise peut contribuer au développement de tous ceux qui y vivent ou qui en vivent : agents d'entreprise, cadres, employés, salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, familles des salariés, collectivités locales, en particulier dans le tiers monde. Nous avons beaucoup appris, et nous avons apprécié l'effort important qui était consenti dans certaines entreprises pour que les personnes puissent se développer et soient respectées. A partir de ces témoignages directs, nous avons essayé de nous faire une opinion sur les entreprises, non pour juger leur comportement, car nous savons bien que beaucoup d'éléments nous échappent, mais en donnant notre préférence à tel projet qui allait dans le sens du développement des personnes et dont nous avons pu constater la réalisation concrète.

la rédaction de nos critères de choix

Au bout d'un certain temps d'écoute et de formation, nous avons pu mettre par écrit les critères que nous envisagions de retenir et nous les avons soumis au vote du groupe. Avec l'aide d'une entreprise de sondage d'opinion, nous les avons rédigés sous forme d'un questionnaire d'une quinzaine de pages qui a été envoyé systématiquement à un certain nombre d'entreprises françaises. En voici les points principaux :

- *politique d'innovation et de croissance entraînant des emplois nouveaux;*
- *forme de participation des salariés à la valeur ajoutée;*
- *responsabilisation du personnel;*
- *possibilité d'expression au sein de l'entreprise;*
- *emploi de personnes défavorisées ou handicapées: mesures pour aménager des postes de travail et pour en créer en faveur des jeunes peu qualifiés;*
- *utilité sociale des biens produits;*
- *relations avec les pays du tiers monde: transfert de technologie, formation de cadres locaux, réponse aux besoins réels du pays, part du bénéfice laissée dans le pays;*
- *moyens mis en œuvre pour contribuer à la protection de l'environnement.*

Ce questionnaire sert de base aux entretiens que nous continuons à avoir avec chacune des entreprises dont les actions composent le fonds. Nous rencontrons d'abord les dirigeants, puis les représentants des salariés, afin de vérifier la concordance des différents témoignages.

la création de l'association « Ethique et Investissement »

Cette association a pour but de nous représenter dans nos relations avec les entreprises et d'organiser rencontres et réunions d'information. Grâce au travail de son bureau, elle porte dans la durée les convictions et les objectifs de notre groupe. Elle nous permet de nous ouvrir à d'autres tout en gardant notre identité.

L'association se propose d'organiser un *Centre national de recherche et d'étude sur l'éthique des entreprises* en faisant appel à d'autres institutions intéressées : banques, cercles d'éthique des affaires, organes de presse, autres fonds de placement éthique. Il s'agit de tenir à jour les informations sur les comportements éthiques des principales entreprises françaises ou étrangères. La tâche qui nous est apparue la plus difficile est en effet d'obtenir des informations justes et actuelles. Il faut donc que nous rassemblions nos forces avec ceux qui s'intéressent à l'éthique des entreprises, et ce projet est à l'étude avec nos différents partenaires.

conclusion

Ces dix années de réflexion et de contact avec le monde de l'entreprise ont passionné les économistes des Congrégations. Elles nous ont permis de voir que le développement de l'homme est souvent une valeur fondamentale pour beaucoup d'entreprises, sans pour autant tomber dans le piège de l'argument commercial devenu à la mode : « L'éthique paie ». Elles ont été pour nous une occasion de formation et d'ouverture inestimable.

Notre questionnement sur l'éthique a souvent étonné les dirigeants, habitués à être interrogés plutôt sur leur rentabilité financière que sur leur comportement. Cependant ils nous ont presque tous dit, au terme de nos entretiens, que nos questions ne les laissaient pas indifférents mais au contraire les incitaient à poursuivre et affiner leur projet d'entreprise.

Poser ces questions aux acteurs du monde économique, par le biais de la gestion de nos biens, n'est-ce pas avoir un **impact**, bien modeste sans doute mais réel, sur l'évolution d'un ordre économique plus juste et plus respectueux de toute personne, dans nos pays industrialisés comme dans les pays moins développés ?

Sœur Nicole Reille, cnd

*106, Grand'Rue
78480 Verneuil sur Seine*

CONGRÉGATION DE RELIGIEUSES ET FINANCES

par René Vandame

Sœur René Vandame, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, a commencé sa vie missionnaire au Sénégal. Econome Générale en 1959, puis Supérieure Générale de 1969 à 1988, elle est maintenant membre de la Délégation permanente de l'O.I.E.C. (Organisation Internationale de l'Enseignement Catholique) à Rome.

On se demande souvent quelles sont les pratiques financières des Congrégations internationales. R. Vandame répond à cette question en présentant la pratique de son propre Institut.

une option de départ

Les mots-clés de ce numéro de *Spiritus* consacré à MISSION/FINANCES me semblent se dégager de la spiritualité de notre Fondatrice Anne-Marie Javouhey. En 1818, elle écrivait à Mgr Imberties, évêque d'Autun, chargé d'élaborer un projet de statuts et règlements :

« La Congrégation ne se soutiendra que par l'union et la charité la plus parfaite. Toutes les maisons doivent s'entraider mutuellement, et pour que toute chose soit dans l'ordre, il faut s'adresser au Conseil de la Congrégation et à la Supérieure Générale comme à la Mère qui, dans cette qualité, doit pourvoir aux besoins de toutes. Mais comment connaîtra-t-elle les besoins si on ne le lui rend pas compte ? Pourra-t-elle prévenir les abus si elle ne les connaît pas ? Où prendra-t-elle pour assister celles qui sont dans le besoin si elle ne peut disposer du superflu de celles qui sont dans l'aisance ? D'ailleurs, n'est-ce pas à la Maison chef-lieu que doivent trouver un asile paisible les Sœurs âgées ou infirmes ? Comment pourra-t-on les soulager si chaque maison n'aide de son superflu ? »

situation actuelle

Ces principes relatifs à l'organisation financière paraissent dès les débuts de l'Institut, même si, au fil des ans, la fidélité s'est accompagnée d'une adaptation nécessaire aux circonstances de temps et de lieux. Cela fut particulièrement sensible lors de la décentralisation, après le Chapitre de 1965. L'organisation en provinces des Congrégations religieuses de plus de 1.000 membres laissait une plus grande marge de pouvoirs aux Provinciales, à charge pour elles de rendre compte de leur gestion. Cette décentralisation se mettait en route au moment où, un peu partout, les anciennes colonies européennes accédaient à l'Indépendance, avec tout le contexte historique... Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les années ont passé, mais l'Institut a vécu sur la solide base des débuts. Il s'est développé, traversant guerres et révolutions, changements de régimes politiques, spoliations ou nationalisations, voire persécutions et expulsions. Il peut faire face aux situations si diverses d'une Congrégation internationale implantée dans les cinq continents, car toutes les Provinces s'efforcent de vivre l'idéal de pauvreté-partage proposé par les Règles de Vie, dans l'esprit de Vatican II, et en fidélité à celui de la Mère Fondatrice.

Cet idéal, on l'a dit, ne peut se vivre d'une manière uniforme. Suivant les continents et les pays, les situations diffèrent et, en maints endroits, le niveau économique s'est considérablement dégradé. Le rapport présenté au Chapitre Général de 1988, pour les six années écoulées, en faisait déjà le constat. Ce même rapport répondait à la question précise: **Comment les Sœurs arrivent-elles à vivre ?**

a) autosuffisance

«La vie fraternelle en communauté de partage exige de nous une attitude intérieure de détachement, une volonté effective de désappropriation et une acceptation totale de dépendance. En pauvres, nous recevons tout avec reconnaissance et nous acceptons avec joie une certaine austérité de vie» (n° 40).

– Les Sœurs vivent surtout de la *mise en commun* des biens, et ceci aussi bien au plan local communautaire qu'au plan général de la Province ou de la Congrégation.

– Elles vivent de leur *travail*. *«Le travail assumé librement par chacune nous relie aux hommes du monde entier et nous engage à la suite du Christ*

« dans un service désintéressé de nos frères » (R.V. n° 41). Dans certaines communautés, des Sœurs sont rémunérées, comme enseignantes, infirmières, ou assistantes sociales ; d'autres reçoivent parfois du diocèse une indemnité comme catéchistes. Dans certains pays, les traitements versés aux Sœurs possédant des titres universitaires suivent le coût de la vie ; mais elles ne peuvent prétendre à aucune promotion. Avec un salaire normal, une communauté de quatre ou cinq Sœurs peut vivre, moyennant le complément de ressources résultant de travaux de couture ou de tricot, grâce aussi, du moins à la campagne, aux produits de culture d'un petit terrain, voire d'une rizière, et à l'élevage de volailles ou de lapins, parfois d'une vache.

– Dans les pays organisés au plan social, un appoint appréciable est assuré par les *pensions de retraites* acquises après des années de labeur. Ces pensions, constituées par les retenues effectuées sur les salaires perçus au temps de leur activité, sont aujourd'hui plus substantielles et permettent de subvenir aux besoins d'aînées qui ont passé des années dans certains centres hospitaliers avec seulement une modique indemnité. Ce partage relève de la plus élémentaire justice.

b) entraide

« Notre appartenance à la même Congrégation nous rend solidaires de tout ce qui constitue sa vie ; elle se traduit par la simplicité des rapports, l'intérêt et l'entraide aux différents niveaux » (R.V. n° 62). Ce souci d'entraide peut revêtir diverses formes. Quelques exemples significatifs :

– Dans une Province du tiers monde, les salaires d'une communauté engagée par une Société industrielle étrangère pour répondre aux besoins de son personnel (dispensaire, jardin d'enfants...) ont permis à d'autres communautés de vivre décemment.

– Certaines Provinces ne bénéficiant pas d'un régime obligatoire de protection sociale ont essayé de constituer une caisse de solidarité pour faire face à des frais médicaux importants.

– La Congrégation continue à répondre à de nombreuses demandes d'aide individuelle ou émanant d'organismes nationaux ou internationaux. Priorité est toujours donnée aux familles des Sœurs quand les circonstances le demandent, avec la discrétion qui s'impose.

Il est bien évident que, de façon habituelle, les Communautés doivent se suffire, quitte à vivre pauvres parmi les pauvres. Il s'agit non pas de paraître pauvres, mais de l'être. Pour mieux respecter cette ascèse, le budget des

communautés est distinct de celui des œuvres. D'une part, cette distinction facilite la clarté lors de la passation des responsabilités aux laïcs ; d'autre part, elle permet une gestion plus nette des œuvres qui ne pourraient fonctionner, dans les pays du tiers monde en particulier, sans un apport extérieur que nous définissons sous le terme de « solidarité ».

c) solidarité

La solidarité entre religieuses et laïcs est réciproque. Elle progresse parallèlement à l'esprit missionnaire chez **les laïcs** qui font preuve d'ingéniosité pour venir en aide aux missions. Les exemples foisonnent d'initiatives prises par les enfants et les jeunes des écoles et des aumôneries pour récolter des fonds. Des paroisses prennent en charge la construction et l'aménagement de dispensaires, d'écoles. Des personnes de tous âges assurent le parrainage d'enfants pauvres : à cette occasion se créent des liens, entretenus par la correspondance entre les donateurs et les enfants dont les frais de scolarité, voire d'internat, se trouvent couverts.

Certaines formes de solidarité puisent leur sève dans un véritable esprit évangélique :

- fiancés qui, à l'occasion de leur mariage, demandent, au lieu de cadeaux, les sommes correspondantes à reverser aux œuvres nommément choisies par eux ;
- personnes âgées différant un achat utile (tel un manteau) pour donner le montant aux missions ;
- personnes aux obligations professionnelles exigeantes qui consacrent tous leurs loisirs à faire connaître les besoins des pays du tiers monde où elles se rendent durant leur congé annuel.

Il faut noter que cette solidarité se vit d'abord à l'intérieur des pays, par l'entremise des personnes que nous rencontrons dans les œuvres : les jeunes de milieux plus nantis se privent pour des écoles plus pauvres de leur région, les adultes offrent leurs services bénévoles à titres divers : médecins et infirmières, avocats, techniciens, ingénieurs agricoles...

Les communautés s'impliquent aussi de mille façons :

- quand la mousson n'a pas été bonne, l'eau du puits est partagée. En cas de catastrophe, inondation ou cyclone, les Sœurs accueillent les sinistrés dans les couvents bâtis en dur. En attendant l'organisation des secours, elles partagent leurs provisions, distribuent lait en poudre, médicaments ;

– plusieurs communautés ont également reçu de nombreux réfugiés à l’occasion de conflits armés en certains pays. Ailleurs, du travail est procuré aux familles... Ailleurs encore, les Sœurs participent à l’organisation de cantines paroissiales pour venir en aide à ceux qui ont faim (et partagent le repas des autres comme au Brésil, lors d’une sécheresse).

Les communautés vivent aussi la solidarité **entre elles** et au-delà de toutes frontières :

– lors de l’implantation de la Congrégation en Pologne, les Sœurs d’Australie ont collecté des fonds pour cette nouvelle mission ;
– à la demande de la Province de Sierra Leone/Gambie, les Sœurs de la Province des Etats-Unis ont obtenu de la Propagation de la Foi d’inclure dans leur campagne d’été nos missions d’Afrique anglophone. L’habitude est désormais prise d’aller quêter dans certaines paroisses américaines. Cette année, le diocèse de Chicago réclame une campagne bilingue : anglais-espagnol. Si bien qu’une sœur péruvienne, chargée des migrants hispanophones de Wilmington (Californie), rejoint les Sœurs venues de Sierra Leone pour un service d’interprétariat.

Solidarité à l’intérieur d’une province, solidarité à l’intérieur de la Congrégation, solidarité **entre familles religieuses différentes** :

– une Congrégation religieuse féminine a prélevé sur toutes les communautés 1% des ressources, choisissant Saint-Joseph de Cluny pour en faire bénéficier des missions pauvres de tous horizons ;
– par contre, le retour forcé en France de religieuses privées de maisons de retraite, nous a permis un partage fraternel pour les aider à faire face ;
– la création de la Mutuelle Saint-Martin, puis de la Camac, est encore une manière de se rendre solidaires ;
– pour permettre à l’Entraide Missionnaire Internationale (EMI) de venir au secours de religieuses n’ayant aucune couverture sociale, en particulier les étudiantes d’origine étrangère, la Congrégation assure bénévolement le service de secrétariat et de gestion de la branche féminine de cet organisme.

formation des sœurs du tiers monde

Les efforts importants des pays du tiers monde pour la formation des Sœurs sont rendus possibles grâce aux aides fournies par les organismes spécialisés, et par la Congrégation Romaine pour l’Evangélisation des Peuples, en ce qui concerne la formation des Novices de l’année canonique. Les Evêques octroient ou obtiennent des bourses pour les études de catéchèse ou de théologie dans les universités de Rome ou d’autres pays.

La Congrégation assume la totalité des frais d'études et d'hébergement pour les formations professionnelles spécialisées : enseignantes, infirmières, assistantes sociales, ou autres. Les Sœurs ainsi formées seront capables ensuite d'exercer une activité spécifique qui assurera un salaire capable de faire vivre leur communauté.

subventions, dons et legs

A mentionner encore les subventions accordées par divers organismes : Enfance Missionnaire, Caritas, Misereor, Miva, etc... à des fins bien précises. Par ailleurs, du fait de sa reconnaissance légale, la Congrégation est habilitée à recevoir à titre gratuit des dons et legs affectés conformément aux intentions des donateurs.

En raison de la décentralisation, les patrimoines des Sœurs sont gérés au mieux dans chaque Province, les revenus étant distribués selon les besoins. Les Sœurs peuvent maintenant, dans les conditions fixées par les Règles de Vie, renoncer à leurs biens patrimoniaux. Elles le font souvent très librement en faveur des œuvres de la Congrégation.

questions nouvelles et toujours anciennes

La communauté doit se suffire, on l'a vu. Mais, de plus en plus souvent, cela ne peut se réaliser dans les débuts. C'est alors que les responsables des provinces pourvoient aux besoins des maisons. Ces ressources proviennent des communautés capables de verser une quote-part annuelle prévue au budget de chacune ; s'y ajoute, en fin d'année, l'excédent de l'exercice.

La situation financière des provinces étant inégale, pour permettre à toutes les maisons de s'entraider mutuellement, comme l'écrivait Mère Javouhey en 1818, la Maison-Mère centralise les cotisations et les surplus qu'elle répartit principalement entre les maisons de formation et les maisons de Sœurs aînées. Elle peut intervenir aussi lors de fondations nouvelles pour l'achat de terrain ou de maisons. Eventuellement, elle se charge de frais médicaux importants pour les Sœurs dépourvues de toute couverture sociale.

Dans une Province, quand une communauté doit entreprendre des travaux importants, ou quand une fondation doit être réalisée, l'entraide fraternelle joue à plein par la mise en commun des économies de toutes les autres com-

munautés, ce qui permet d'éviter le recours à un emprunt extérieur, ou du moins d'en limiter l'importance. Quand cela n'est pas possible, la Maison-Mère puise une fois de plus dans les excédents des autres Provinces. La nécessaire adaptation aux circonstances n'entame donc pas le véritable esprit de partage préconisé par Mère Javouhey voulant « *assister les communautés dans le besoin grâce au superflu de celles qui sont dans l'aisance* ».

une vocation toujours nouvelle

Membres d'une Congrégation religieuse missionnaire désireuse de réaliser dans le concret un tel idéal, nous devons être attentives au témoignage de notre vie, en évitant les excès peu convaincants. La simple sagesse demande de tenir compte des lieux où sont implantées les communautés, de leurs ressources propres, du niveau de développement et du style de vie du milieu, au nom du respect des personnes.

Dans une Eglise servante et pauvre, cet effort d'entraide et de solidarité se propose pour objectif de permettre à chacun de découvrir le sens de sa propre dignité, de développer ses talents et de prendre sa vie en main.

A l'aube même de sa vocation, Anne-Marie Javouhey a manifesté sa prédilection pour les petits et les pauvres. « *Cet amour, puisé dans le Cœur du Christ où toutes les misères ont trouvé audience, la porte vers les plus ignorants, les plus pauvres, les plus souffrants, la lance à travers les océans en de longs et périlleux voyages* » (R.V. p. 13). Cet esprit a continué d'animer la Congrégation dans ses choix apostoliques sans exclure d'autres formes de service. Le Chapitre Général de 1988 a voulu réaffirmer l'option aimante et préférentielle pour les pauvres. Pour donner à tous une raison d'espérer, et pour hâter la venue du Royaume, « *nous voulons travailler dans un esprit de vraie justice, avec amour et par amour, au service des pauvres, nos frères* ». C'est dire que nous sommes en état perpétuel de conversion.

René Vandame, sjc

Via Angelo Poliziano, 38
00184 Rome (Italie)

AUTONOMIE FINANCIÈRE DES JEUNES PROVINCES DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

par Benjamin Ikegwuonu

Nigérian, B. Ikegwuonu a d'abord été prêtre du diocèse d'Enugu. Il a assumé de nombreuses charges pastorales et administratives, notamment pendant la guerre civile. Spiritain depuis 1978, responsable de formation puis économiste provincial, il est maintenant adjoint à l'Économiste général. Les religieux originaires du Tiers Monde sont de plus en plus nombreux et forment des « fondations » ou des provinces « autonomes ». Reprenant une conférence donnée à Rome aux Économistes généraux, B. Ikegwuonu analyse les difficultés propres à ces jeunes provinces et suggère les conversions et les efforts nécessaires pour parvenir à une réelle autonomie dans la solidarité.

Cet article est le fruit de mon expérience d'économiste d'une jeune province d'un pays en voie de développement, le Nigeria. Il ne m'a pas fallu exercer longtemps cette fonction pour comprendre que *la dépendance* constituait un problème-clé. Un regard sur la situation des pays du Tiers Monde fait apparaître clairement que ni les gouvernements ni les Églises particulières ne réussissent à se suffire à eux-mêmes, mais que tous cherchent une certaine autonomie et la pratiquent déjà. Le même besoin d'autonomie au sein d'une solidarité se fait sentir dans les communautés religieuses.

besoins et questions

Autonomie et solidarité s'imposent particulièrement dans les domaines suivants :

– *la formation* : il faut mettre en place les structures et trouver les finances pour assurer la formation des nouveaux membres : postulants, novices ou profès qui poursuivent leurs études.

– *la formation des formateurs*: elle s'avère très coûteuse, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui sont destinés aux institutions de formation supérieure. La solidarité est particulièrement requise en ce domaine.

– *le soutien aux missionnaires*: être capable de fournir du personnel pour la mission dans des pays étrangers est une chose, mais pourvoir à leurs besoins dans leurs lieux d'apostolat en est une autre. Cela devient possible grâce à la solidarité entre provinces.

– *la sécurité sociale et les pensions de retraite*: le système économique actuel est tel que les dépenses de santé (soins médicaux, hospitalisation, service de gérontologie), ne peuvent pas facilement être supportés par les individus ou les communautés sans l'aide de contrats d'assurance. Dans quelle mesure est-ce applicable aux pays du Tiers Monde ?

Les communautés religieuses dans les pays du Tiers Monde aimeraient être en mesure d'assumer par elles-mêmes la formation de leurs sujets et de trouver les ressources nécessaires dans leurs pays respectifs. Personne ne doute que l'aide extérieure ne soit temporaire. Il est également clair que les communautés ne pourront pas aisément prendre des initiatives en toute autonomie aussi longtemps qu'elles ne seront pas capables d'en assurer la prise en charge financière. Cela se vérifie en ce qui concerne non seulement l'acceptation de nouvelles tâches missionnaires mais aussi l'expérimentation de nouvelles formes de formation jugées plus adaptées selon les pays. De plus, les jeunes provinces auront à affronter, tôt ou tard, les problèmes de la maladie, de la vieillesse et de la retraite. Que faire ?

différents types d'administration : leurs implications

Les instituts religieux ont élaboré différentes façons de gérer leurs finances. Certains adoptent un *système centralisé*. Les finances sont contrôlées par le centre et les fonds distribués selon les besoins des différentes maisons. Dans ce cas, les initiatives individuelles au niveau local sont soumises à un examen minutieux. De plus, ce système ne permet probablement pas aux membres de ces instituts de prendre conscience des véritables défis qui se posent à eux.

D'autres fonctionnent selon un *système décentralisé*. Ils doivent trouver les moyens d'aider les communautés plus démunies et, pour cela, mettre en place des formes de solidarité destinées à financer les programmes de formation et les efforts missionnaires entrepris. Tout en respectant et en encourageant les initiatives des communautés plus pauvres, cette solidarité doit

aider à la mise en place de nouvelles structures tout en subvenant aux dépenses ordinaires des maisons de formation, surtout de celles où le nombre croissant de scolastiques et de novices requiert la collaboration de tous.

la situation socio-économique

Dans les pays en voie de développement, les missionnaires, tout comme les instances gouvernementales, sont confrontés au problème de la **dépréciation des monnaies locales** dont la valeur baisse de jour en jour. Cette situation affecte même l'achat des produits de première nécessité. Mon pays a de nombreuses ressources naturelles : terre fertile, richesses minérales, produits industriels et main-d'œuvre active. Pourtant ces ressources ne suffisent, ni à subvenir aux dépenses publiques, ni à payer les importations.

Les travailleurs ne peuvent plus vivre de leur **salairé**. L'augmentation des traitements ne suit pas celle du coût de la vie. Dès lors on se trouve face à une société sans cesse dans le besoin. Le système salarial est incapable de combler le gouffre qui s'élargit entre les riches et les pauvres. Il est tellement difficile d'obtenir du travail dans l'administration que les gens préfèrent chercher d'autres moyens de vivre plutôt que d'attendre indéfiniment un emploi qui ne vient pas. Dans les entreprises privées, les travailleurs reçoivent un salaire à peine suffisant pour subvenir à leur subsistance. Le salaire des ouvriers qualifiés eux-mêmes ne parvient pas à leur offrir un niveau de vie décent. C'est pourquoi de nombreux travailleurs cherchent un second emploi.

Les dépenses de **santé**, même dans les hôpitaux de la mission, excèdent les possibilités des gens du commun. Dans les hôpitaux publics, il faut payer tous les frais de pharmacie, sauf lorsque la « sécurité sociale » intervient en faveur des plus pauvres. Les riches sont seuls assurés de bénéficier des soins les meilleurs et, si le traitement échoue, ils sont en mesure de se payer un voyage en Europe. Pourtant le coût des voyages est exorbitant ; les tarifs des taxis ont été multipliés par dix en deux ans ; une voiture neuve qui valait 2.500 Naira en 1970 en coûte actuellement 350.000.

Prenons un *exemple* : deux jeunes gens, un Nigérian et un Italien ont fait ensemble leurs études en Italie. Ils ont tous deux obtenu leurs diplômes avec une bonne mention. Le Nigérian, de retour dans son pays, est engagé dans un ministère. L'Italien a obtenu chez lui un poste équivalent. Et voici ce que signifie l'inflation incontrôlée dans les pays du Tiers Monde : il faudra

au Nigérian l'équivalent de vingt années de salaire pour acheter une voiture. Son ami italien pourra se la procurer en un an. Et ce n'est pas tout : le Nigérian, s'il a pu acheter une voiture devra, au bout de trois ans, consacrer la totalité de son salaire aux réparations. Pour lui, l'autosuffisance aurait pour conséquence la renonciation à la voiture dont il a pourtant besoin. Quand le niveau de vie diminue de cette façon, l'autosuffisance pose de sérieuses questions.

On peut se souvenir que la situation n'a pas toujours été telle dans le passé. Nos ancêtres étaient heureux et satisfaits de leur sort. Ils n'avaient ni voitures, ni télévision, ni électricité. Ils ne buvaient ni thé, ni café, ni lait. Pourtant ils étaient convenablement nourris. Leurs portes étaient ouvertes aux étrangers ; ils partageaient leurs repas avec leurs hôtes. Ce qu'ils produisaient dans leurs exploitations agricoles et dans leurs petits commerces suffisait à les faire vivre. Comme les rentrées en liquide étaient très limitées, leurs réserves consistaient en biens matériels. Ce système économique a disparu à tout jamais.

La vie moderne apporte avec elle de nouveaux besoins et de nouvelles exigences : l'argent, l'économie de marché, l'instruction, les loyers, les impôts, un système de salaires incapable de subvenir au jour le jour aux dépenses des travailleurs, l'interdépendance au plan économique et, par-dessus tout, un ordre économique mondial injuste qui appauvrit les pays en voie de développement même lorsqu'ils produisent davantage. La monnaie locale est faible ; l'inflation progresse sans cesse ; il faut importer marchandises et technologie ; l'exportation des matières premières, dont les pays du Tiers Monde sont les premiers fournisseurs sur le marché mondial, rapporte de moins en moins. L'autosuffisance et l'autonomie de ces pays s'amenuisent de plus en plus. Le système économique et financier moderne ne s'est jamais soucié, et ne se soucie pas, de trouver une solution en vue de combler le gouffre qui sépare les pays riches d'Europe et d'Amérique des pays pauvres du Tiers Monde.

la foi est en croissance

Malgré les difficultés et selon un rythme plus ou moins rapide, la foi se répand et s'implante dans les pays en voie de développement. A cause de la forte croissance de la population chrétienne, il faut construire des églises et des maisons de formation. Le nombre de vocations augmente. Le séminaire où j'ai fait mes études comptait quarante élèves à mon entrée et plus de cent

au moment de mon ordination. En trente ans, il a été divisé trois fois pour accueillir un millier d'étudiants environ. De plus, les congrégations religieuses ont leurs propres maisons de formation. Dans les congrégations féminines, on enregistre la même croissance.

les problèmes qui nous attendent

Selon mon expérience, en ce qui concerne l'entretien de toutes ces structures, le principal fardeau a son origine à l'extérieur. Des sujets sont envoyés en Europe et aux U.S.A. poursuivre leurs études, en vue de devenir formateurs de prêtres ou de religieux. La grande question est de savoir comment, à partir des ressources locales, on peut faire face à des dépenses très lourdes parce que calculées en fonction de modèles en usage en Europe. Sans aucune exagération, on peut affirmer que le coût d'une année de formation universitaire pour une personne en Europe équivaut à celui d'une formation semblable pour quinze personnes au Nigeria. Cela n'a pas toujours été le cas, surtout quand la monnaie nigériane était forte. *L'élaboration de programmes de formation sur place* pourrait, sans doute, constituer un élément de l'effort vers l'autosuffisance.

Un premier pas s'impose naturellement. Il consiste à utiliser **les possibilités locales**. Il ne s'agit pas de rendre les pays pauvres aussi riches que les pays d'Europe, mais d'exploiter les sources de richesses dont on dispose déjà en les utilisant pour progresser. Les missionnaires ne doivent pas succomber à la tentation de consacrer trop de temps à trouver des fonds pour réaliser leurs projets. Il est plus important de se demander comment contribuer à développer les ressources qui existent déjà. L'avenir du développement d'un peuple ou d'une communauté dépend de sa capacité de survivre grâce à ses propres ressources.

Le mode de vie des missionnaires européens a certainement influencé celui des Eglises dans les pays en voie de développement, non seulement pour les structures mais aussi pour la formation. Ce qui était un luxe il y a quelques années est maintenant considéré comme normal. Si nous, missionnaires du Tiers Monde, ne sommes pas suffisamment préparés à vivre dans les limites des moyens et des structures sociales des gens que nous voulons servir, si notre style de vie copie celui des missionnaires expatriés, si nous faisons appel pour notre subsistance à l'aide extérieure, combien de temps cette situation va-t-elle durer ? Si les gens continuent à considérer le missionnaire comme celui qui dispose de moyens importants et utilise des marchandises

importées et coûteuses, *quel genre de message chrétien* pouvons-nous vraiment leur annoncer ? Peut-être faudrait-il repenser complètement l'orientation et le système de formation dans les séminaires et les instituts. Peut-être devrait-on inviter les responsables à se pencher sérieusement sur cette question.

changement et héritage

Compte tenu de la diversité actuelle des vocations sacerdotales et religieuses, *le transfert des responsabilités* s'opérera nécessairement. Quand le besoin s'en fera sentir, les prêtres et les religieux autochtones devront poursuivre l'œuvre missionnaire que les prêtres et les religieux expatriés ne peuvent plus assumer. Cette évolution ne doit pas être considérée comme un échec ou un discrédit, mais plutôt comme un succès tout à l'honneur des missionnaires qui ont su rendre possible ce changement en formant des prêtres et des religieux capables de continuer leur travail.

Dans le passé, pour bien des raisons, on a importé beaucoup de choses, en particulier les objets de culte : vêtements liturgiques, vases sacrés, pain, vin, décorations pour les églises, etc. Les longues distances à parcourir pour le ministère rendaient l'achat d'un véhicule indispensable. Aujourd'hui, les missionnaires autochtones doivent *ré-examiner et ré-évaluer la situation*, retenir ce qui est vraiment nécessaire pour le ministère et discerner entre l'essentiel et le superflu. Il s'agit de voir clairement s'il est nécessaire de continuer à importer tout ce qui l'était auparavant, ou s'il convient d'élaborer une nouvelle approche plus adaptée à la réalité locale.

les dangers à éviter

Un des grands dangers à éviter est celui de *la mentalité d'homme d'affaires*. On traite le travail missionnaire comme s'il s'agissait d'une entreprise dont les portes sont fermées à heures fixes, qu'il y ait ou non des clients à recevoir. Cette attitude n'encourage évidemment pas les volontaires à participer bénévolement aux travaux de la mission.

Un autre danger est d'estimer les missionnaires *selon leur rendement* : en finances, en constructions, en statistiques. Aucun de ces éléments pris isolément n'est la preuve que certains travaillent plus que d'autres. De même, ceux qui travaillent dans les pays développés et reçoivent de bons salaires

n'ont aucune raison de sous-estimer les efforts de leurs frères qui font le même travail dans les pays du Tiers Monde sans toucher de salaire ou si peu.

Si l'on n'évite pas ces deux dangers, on en affronte un troisième. Si la générosité fait défaut pour accepter les travaux non rémunérés et difficiles, si l'esprit de don de soi, qui a été une exigence première de tout effort missionnaire est absent, si le missionnaire se préoccupe avant tout de ne manquer personnellement de rien avant de se soucier de l'œuvre missionnaire, on peut sérieusement se demander si *l'esprit* qui motivait les missionnaires d'autrefois est toujours celui qui anime ceux d'aujourd'hui.

solidarité

Les provinces d'Europe et d'Amérique du Nord ont des *avantages appréciables* en comparaison des nouvelles provinces et des fondations des pays en voie de développement. Elles ont l'acquis de siècles d'expérience dans le domaine du développement. Au cours des temps et de bien des manières, les maisons religieuses sont parvenues à maîtriser la gestion de leurs biens. Dans ces pays, des particuliers ou des organisations font des legs et créent des fondations pour le développement des œuvres missionnaires. Aujourd'hui, on propose cette façon de faire dans les pays en voie de développement, mais il faudra du temps avant de récolter des fruits. Pour le moment, les gens pensent que leurs maigres contributions suffisent à subvenir aux besoins des communautés religieuses.

Il faut aussi souligner *l'estime* dont les missionnaires européens jouissent dans leurs pays d'origine. Un exemple tout simple : les fortes réductions que les compagnies aériennes consentent aux missionnaires qui se rendent dans un pays du Tiers Monde. Ceux qui en profitent, peuvent considérer cela comme normal, c'est un exemple des multiples avantages dont le missionnaire autochtone ne dispose pas. Avec du temps et un effort de formation, un changement peut s'opérer. Mais, à l'heure actuelle, en Afrique, les œuvres missionnaires ne bénéficient ni de cette considération ni d'aides officielles ou publiques.

Dans nos pays, on ne fait ni testaments ni dotations en faveur des œuvres missionnaires et on peut difficilement s'attendre à ce que les communautés chrétiennes puissent porter seules le fardeau des finances. Pourtant, les exemples cités ne sont pas nécessairement des initiatives des gouvernements et ils devraient inciter les missionnaires autochtones à s'unir et à travailler sérieu-

sement en vue d'obtenir des avantages analogues dans leurs propres pays. La solidarité de la part des Eglises plus anciennes et des congrégations est encore *nécessaire* et le sera tant qu'un équilibre du système financier mondial ne sera pas mis en place pour réduire les écarts énormes entre les diverses économies.

que faire pour remédier à cette situation ?

On peut suggérer *quelques initiatives* à prendre à ce sujet. Grâce à des relations fraternelles avec les évêques, on pourrait les inviter à prendre leur part dans le financement des programmes de formation des jeunes provinces. Il faudrait aussi susciter la participation des gens, en créant, par exemple, des organisations gérées par les laïcs pour le soutien et la formation des prêtres. Mais on s'apercevra assez vite que les laïcs sont davantage disposés à soutenir les œuvres missionnaires à l'extérieur que la formation. C'est la raison pour laquelle les communautés à la recherche d'une aide financière utilisent plutôt la photographie d'un enfant affamé que celle d'un prêtre ou d'une religieuse.

On a déjà mentionné les efforts à entreprendre pour réorganiser les programmes et les structures de formation. Il faut former les candidats, selon leurs aptitudes, dans les métiers et les professions nécessaires à la marche des missions. Un autre besoin vital pour les nouvelles provinces est la formation d'un personnel compétent en matière de gestion financière et d'investissement. Signalons aussi la nécessité d'aider les jeunes provinces à faire la *transition* d'une situation où l'argent venait de l'extérieur à une situation où cette dépendance diminuera progressivement.

Pareille transition est urgente mais elle ne peut être que *graduelle*. Actuellement, le besoin d'aide extérieure reste vital. Le nombre de bienfaiteurs semble diminuer. Le coût de la vie augmente à travers le monde et les gens prennent l'habitude de soutenir les œuvres caritatives par le truchement des grandes organisations mondiales. Il faudra trouver d'autres voies, mais en attendant, que faire pour assurer la continuité de l'œuvre déjà entreprise ? Les jeunes provinces sont fortement affectées par la situation que j'ai décrite ; elles ont encore besoin de l'aide des provinces-sœurs plus anciennes afin de pouvoir cheminer vers l'autosuffisance.

Une contribution majeure et fort utile de la part des provinces plus anciennes pourrait être la constitution d'*un fonds ou une dotation*. On pourrait

investir ce capital et le gérer de façon à ce que les intérêts puissent couvrir l'essentiel des dépenses des jeunes provinces. La mise en place d'un tel fonds devrait être considérée comme une des conditions à l'érection d'une nouvelle province. Cette façon de faire aurait pour résultat de garantir que l'accès à l'autosuffisance en matière de finance est possible dans un avenir prévisible. Elle est plus efficace que la recherche d'aide pour chaque projet particulier. De plus, les jeunes provinces se trouveront devant un défi à relever sans être complètement abandonnées face à leurs besoins.

que peuvent faire les économistes ?

Ils n'ont pas la tâche facile ; pourtant, leur place dans l'œuvre de la mission est *essentielle*. C'est sur eux que l'institut, à qui l'Eglise confie une mission, doit pouvoir compter pour la mise en œuvre des moyens destinés à la soutenir. L'avenir de la mission, celui des instituts et même la prédication de la Bonne Nouvelle dépend en bonne partie des économistes.

Une nouvelle mission, ou une mission qui vient d'être confiée aux autochtones est comme un nouveau-né ; elle a besoin d'aide d'abord pour survivre, ensuite, pour parvenir progressivement à une certaine autonomie. Les autochtones ont besoin du soutien moral de leurs anciens afin de pouvoir, eux aussi, poursuivre l'œuvre de l'annonce de l'évangile. Patience et confiance portent beaucoup de fruits. On doit certes viser à l'autosuffisance et ne pas en rester au stade de l'enfance. Mais à trop insister sur l'autosuffisance, on pourrait laisser croire que l'aide est donnée à contre-cœur et que la seule unité de mesure de la croissance, ce sont les finances. Il serait sans doute plus juste d'adopter *l'attitude suivante*. Nous travaillons à un projet commun ; les ressources disponibles seront utilisées selon les besoins des différentes missions ; et lorsque nous ne serons plus en état de prendre en charge une mission, reconnaissant nos limites, ensemble nous quitterons cette mission pour laisser la place à d'autres.

C'est avant tout *une question de foi*. C'est le Seigneur qui donne toutes choses. Les missions sont à Lui, et c'est pour Lui que nous travaillons comme économistes ou financiers. Quand deux cents deniers ne suffisaient pas pour acheter du pain pour la foule, le Seigneur a trouvé une autre solution pour rassasier des milliers de personnes. Nous ne devrions pas avoir peur du changement : changement de mission ou de communauté, changement de personnel, changement dans les habitudes qui ont été les nôtres pendant de longues années.

conclusion

J'aimerais dire tout d'abord, que les économistes ont un rôle important à jouer pour rendre possible l'autonomie financière des jeunes provinces dans les pays en voie de développement. Il s'agit d'un processus qui requiert une grande patience de leur part et discipline et ardeur au travail de la part des membres des jeunes provinces. Que notre système financier soit centralisé ou non, la solidarité à l'intérieur de l'institut devra assurer une aide continue à l'ensemble des œuvres.

Avec le développement de l'Eglise dans les pays du Tiers Monde, de nouveaux besoins se font jour : former les nouveaux membres et leur fournir le matériel dont ils ont besoin. Cela est vrai surtout pour ceux qui doivent se spécialiser au service de la Mission, de sorte qu'ils puissent, en toute confiance, être appelés à assumer ces fonctions dans leur propre pays ou au-dehors. Il est également nécessaire de ré-évaluer les pratiques, considérées comme allant de soi dans le passé mais qui, aujourd'hui, doivent être adaptées aux conditions locales. Là où cela est possible, on devrait constituer un fonds qui permette aux jeunes provinces de subvenir à leurs dépenses habituelles et d'avoir les coudées franches dans la gestion de leurs ressources.

Enfin, puisque cette question de l'autosuffisance revêt, de nos jours, une telle importance dans les cercles missionnaires, ne serait-il pas opportun de mettre au travail une équipe de recherche ? Une étude approfondie sur ce sujet serait bénéfique tant pour les instituts dans leur ensemble que pour les groupes missionnaires qui travaillent dans les pays en voie de développement.

Benjamin Ikegwuonu, cssp

*195, Clivo di Cinna
00136, Roma*

FINANCES ET MISSION SELON SAINT PAUL

par Claude Tassin

Claude Tassin, spiritain, musicien et compositeur de chants religieux, est aussi un bibliste spécialisé dans la recherche sur la Mission. Après plusieurs années au Gabon, il enseigne à l'Institut Catholique de Paris, et se consacre actuellement à diverses recherches bibliques et liturgiques. Il vient de publier « l'Évangile de Mathieu » (Ed. Centurion). Le comportement de Paul dans ses relations avec les Eglises peut nous aider à clarifier les questions qui se posent à nous aujourd'hui. Cet article nous présente un Paul bien vivant, affronté à la question de l'argent qui le concerne personnellement et qui concerne aussi la vie des Eglises. Les choix de Paul sont plus complexes et plus nuancés qu'on ne le pense ordinairement.

On sait la complexité des rapports entre l'annonce de l'Évangile et les questions financières. En la matière, demander un éclairage au Nouveau Testament suppose un certain recul. Car les différences d'époques comptent beaucoup ici, et c'est aux Eglises qu'il revient de discerner dans les données bibliques ce qui les concerne aujourd'hui et ce qui relève de situations révolues.

En outre, les pratiques financières des premières Eglises ne se livrent qu'à demi-mot dans les textes. Grâce au genre épistolaire, seul saint Paul offre à ce sujet de précieuses confidences. C'est donc lui qu'on interrogera en rappelant d'abord quelques faits.

L'Apôtre effectuait de longs séjours dans les communautés et entreprenait de longs voyages. Il devait se nourrir, subvenir à ses besoins. De quoi vivait-il? Avant son entrée en scène, des traditions existaient déjà qui réglaient la question, mais sur lesquelles il a débattu avec d'autres missionnaires dont il contestait les conceptions. Il faut donc retrouver les traces de ces tradi-

tions (I), puis situer les choix de Paul (II), lequel, en troisième lieu, a aussi organisé une collecte (III). Celle-ci lui tint à cœur et lui permit de mûrir plus encore les rapports entre l'annonce de l'Évangile et ses implications financières.

I. L'ORDRE DU SEIGNEUR: «VIVRE DE L'ÉVANGILE» (1 Co 9,14)

A. Paul, Céphas et les autres apôtres

En 1 Co 9¹, Paul expose comment il exerce sa liberté: en renonçant aux *droits* que lui confère son autorité apostolique. Pour ce faire, il compare le comportement des apôtres les plus illustres, «les frères du Seigneur et Céphas» (v. 5; cf. 1 Co 15,5-7; Gal 2,1ss). Dispensés de travailler, ceux-ci se nourrissent aux frais de la communauté et se font accompagner d'un entourage qui les assiste, voire de leurs épouses (vv. 4-6). L'Apôtre fonde ces droits sur le bon sens (vv. 7-8a) et sur un midrash scripturaire (vv. 8b-10).

L'image du bœuf (Dt 25,4) entraîne les thèmes des semailles et de la récolte: «Si nous avons semé pour vous *les biens spirituels* (ta pneumatika), est-ce trop si nous moissonnons vos *biens matériels* (ta sarkika, «les choses charnelles»)?» (v. 11). L'Évangile est un don. Mais les Corinthiens ont tendance à s'appropriier les dons spirituels qui font leur fierté: traduire leur reconnaissance envers Dieu en subvenant aux besoins de ceux par qui leur sont venus ces dons, voilà que n'a rien d'anormal.

B. L'Instruction missionnaire de Jésus

Paul connaît donc une solide tradition qui fait aux communautés le devoir d'entretenir les messagers de l'Évangile et il fonde cette tradition sur une idée de justice et de réciprocité inhérente au sens même de l'Évangile, mais surtout sur un *ordre* du Seigneur: «le Seigneur *a ordonné* (diatassô) à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile» (1 Co 9,14). Le verbe est fort. En Mt 11,1, il résume les consignes du discours missionnaire de Jésus (Mt 10), et c'est à cette Instruction de Jésus que Paul se réfère.

Celle-ci existe en quatre recensions de plus en plus complexes: Mc 6,7-11; Lc 9,1-6; Lc 10,1-11; Mt 10,5-42. On y trouve des traits constants: la mission des envoyés s'articule sur l'activité de Jésus qui leur partage ses pro-

pres pouvoirs. Comme lui, ils proclament le Règne de Dieu et opèrent des exorcismes et des guérisons. Comme le Fils de l'homme n'a pas où poser la tête (Lc 9,58), ils vont sans pain, sans bâton, sans argent, sans habit de rechange. Ainsi s'exprime la vulnérabilité du messager, livré à l'accueil des gens ou à leur refus.

L'idéologie de ce style de mission diffère beaucoup des arguments de Paul en 1 Co 9,7-12. L'Instruction évangélique pousse avant tout l'envoyé à se couler dans les manières de Jésus, à compter comme lui sur l'hospitalité de sympathisants chez qui on pourra proclamer la Parole et recevoir quelques provisions pour aller plus loin. La scène de la visite à Marthe et Marie (Lc 10,38-42) n'est pas étrangère à ces modèles.

Le dénuement volontaire se comprend dans un monde sillonné par des marchands ambulants apportant les nouvelles d'ailleurs en même temps que leurs produits. Les disciples, eux, n'ont rien à vendre: ils ont à faire accueillir à travers eux la seule puissance de celui qui les envoie (cf. Mt 10,40).

C. Les évolutions

Cette forme radicale de la mission convenait au cadre galiléen limité du ministère de Jésus: les distances étaient courtes et l'hospitalité rurale s'exerçait d'autant mieux que les disciples rencontraient des gens plus ou moins connus. Quand la mission s'élargit, on dut s'adapter: l'essentiel était de garder l'esprit de Jésus. Les trajets s'allongeaient: que l'on porte donc des sandales (Mc 6,9; comparer Lc 10,4). On allait devoir manger, chez des sympathisants païens, une nourriture non casher: consommez donc sans scrupule «ce qu'on vous donnera» (Lc 10,7.8). Lc 22,35-36 annonce même crûment que la Passion inaugure des temps difficiles pour la mission: qu'on emporte alors bourse et épée sur les routes incertaines.

En revanche, la mission s'institutionnalisait peu à peu. Pour les «prophètes» et autres «justes» (scribes) itinérants (cf. Mt 10,40-41), le risque d'embourgeoisement était réel dans un monde où les exorcistes orientaux vendaient cher leurs prestations et où maints philosophes populaires avaient

1/ Sur ce texte, voir G. DIDIER, «Le salaire du désintéressement (1 Co 9,14-27)», RSR 43(1955), pp. 228-251; G. BORNKAMM, «The Missionary

Stance of Paul in 1 Corinthians 9 and in Acts», in *Studies in Luke-Acts*, L.E. KECK et J.L. MARTYN eds, London, 1968, pp. 194-207.

l'art de susciter des quêtes substantielles. Si donc Luc 10,7 rappelle que « le travailleur mérite *son salaire* ». Matthieu 10,10 déclare plus prudemment qu'il a droit à « *sa nourriture* ». Pour Luc 9,3, on n'emportera pas d'argent ; Matthieu 10,9, lui, recommande de ne *gagner* ni *or* ni argent. Ces fines retouches laissent entendre qu'il y eut quelques dérives parmi les missionnaires.

Conclusion. «Vivre de l'Evangile» : un discernement

Jésus a donc instauré une mission faite de *dépouillement et de dépendance*. Il excluait les moyens humains par lesquels le messager se fait valoir et accueillir pour lui-même en faisant écran au Seigneur qu'il représente. Les auditeurs de l'Evangile devaient « payer » d'eux-mêmes, s'engager envers le Christ. Et l'hospitalité, la prise en charge matérielle des messagers, constituait la preuve tangible de cet accueil : même un verre d'eau offert à un disciple parce qu'il est « du Christ » ne resterait pas sans récompense (Mc 9,41).

De plus en plus, les recensions évangéliques de l'Instruction insistent sur *la nécessaire identité de «manières» et de destin* entre le Christ et ses envoyés (cf. Mt 10,24-25). Parallèlement, pour que cet esprit survive, on *modifiait* les pratiques devenues intenable dans des situations nouvelles et on prenait garde à certaines tentations jusqu'alors inconnues. Par exemple, les mécanismes de l'hospitalité, assez simples dans la Palestine de Jésus et des Douze, pouvaient se compliquer dans les villes grecques. Par ailleurs, l'entourage immédiat de Jésus formait un groupe socialement humble. Mais quand les missionnaires allaient être assimilés à des philosophes populaires (ce fut le cas à Corinthe) ou à des exorcistes orientaux (cf. *Actes*), l'équilibre devenait difficile entre l'appel à payer de soi pour accueillir l'Evangile et l'exploitation d'une certaine célébrité.

Les questions financières remontent donc aux origines de la mission, de même que cet enjeu fondamental : *quel visage du Christ et de l'Evangile* le messager incarne-t-il par sa manière d'assurer sa subsistance ? La réponse à la question implique une attention particulière à la façon dont chaque société se situe elle-même par rapport aux réalités financières.

II. LES CHOIX DE PAUL

En 1 Co 9, on voit que « les frères du Seigneur et Céphas » se comportent à Corinthe en héritiers fidèles et avisés du style de mission instauré par Jésus.

Paul admet le bien fondé de leurs pratiques. Mais, pour sa part, il ne vivra pas de l'Évangile (v. 15). Car la manière dont le Christ l'a appelé à l'apostolat manifeste un trait spécifique de l'Évangile, à savoir sa *gratuité* (vv. 16-18) et il entend traduire cette gratuité en assurant lui-même ses moyens de subsistance. Né d'une expérience personnelle, ce choix fut imité par les collaborateurs directs de Paul : ici Barnabas (1 Co 9,6), ailleurs Timothée, Sylvain ou Tite.

G. THEISSEN² situe le conflit sur le plan sociologique. Ainsi les missionnaires palestiniens restent des « charismatiques itinérants », continuant à vivre de « mendicité charismatique ». Face à eux, Paul, qui a un métier, et Barnabas, qui est fortuné, s'intègrent au milieu hellénistique et entendent assurer leur subsistance en vrais citoyens. Bref, Paul occulterait le conflit réel en présentant comme un renoncement pour l'Évangile sa recherche d'une sécurité bourgeoise. Certes, on ne saurait négliger la dimension sociologique du problème, à condition d'accorder une attention plus fine aux informations disponibles.

A. LE MÉTIER DE PAUL

1. « Ils étaient de leur état fabricants de tentes » (Ac 18,3)

Lorsqu'il entreprit l'évangélisation de Corinthe, Paul élit domicile chez Aquilas et sa femme Priscille, car, selon Ac 18,3, les deux hommes avaient le même métier, celui de « fabricants de tentes ». Le couple hospitalier avait dû récemment s'expatrier de Rome et il allait bientôt accompagner l'Apôtre à Ephèse (Ac 18,18). Ces banales indications évoquent tout un univers.

On discute de la nature de ce métier : on pense surtout à la confection de tentes de cuir ; d'autres songent plutôt au tissage de poils de chèvre appelé

2/ Dans « Legitimation und Lebensunterhalt eine Beitrag zur Soziologie urchristlicher Missionare », NTS 21 (1975), pp. 192-221.

3/ Pour cette discussion, cf. W. MICHAELIS, art. « *skénopoios* », TWNT VII, p. 393s ; S. LEGASSE, *Paul apôtre*, Paris 1991, pp. 40-42.

4/ *Corinthe au temps de saint Paul*, Paris, 1986, pp. 254-258 ; voir aussi S. LEGASSE, *op. cit.*, pp. 139-141.

5/ Sur ces dénominations, voir R. MACMULLEN, *Les rapports entre les classes sociales dans l'Empire romain*, Paris, 1986, pp. 121-126.

6/ *Ibid.*, p. 75.

7/ Outre l'ouvrage de R. MACMULLEN, voir aussi W.A. MEEKS, *The first Urban Christians. The Social World of the Apostle Paul*, New Haven/London, 1983, pp. 16-19.

8/ Pour la génération missionnaire ultérieure, voir P. BESKOW, « *Mission, Trade and Emigration in the Second Century* », SEA 35 (1970), pp. 104-114.

9/ Sur ces opinions, cf R. MACMULLEN, *op. cit.*, pp. 103-110.

«cilice», parce que fabriqué surtout en Cilicie – or Paul vient de la Cilicie – ou au travail de la toile³. Quoi qu'il en soit, nombreux étaient les clients des fabricants de tentes : l'armée romaine, les marins en relâche, les voyageurs venus de loin pour les jeux du stade, les chasseurs et jusqu'aux marchands étalant leurs produits au bord des routes.

J. MURPHY-O'CONNOR estime que le terme «skènopoios» recouvre en fait la confection d'une multitude d'objets en cuir et il trace un tableau suggestif de ce que pouvait être la vie de Paul à Corinthe, à l'avant d'une boutique de quatre mètres sur quatre, ouverte au vent, et au fond de laquelle s'entassaient les peaux⁴. Paul lui-même ne précise pas la nature de son métier, mais c'est bien un travail manuel pénible qu'il exerce à Thessalonique (1 Th 2,9) aussi bien qu'à Corinthe (1 Co 4,12), voire à Ephèse (Ac 20,34).

A Corinthe, Paul pouvait trouver sans mal le logis d'Aquila. Il lui suffisait de demander au passant «la rue des tailleurs de cuir» ou «la rue du cuir»⁵, car les métiers se regroupaient par quartiers. Que le couple ait accueilli Paul n'a non plus rien d'étrange, tant étaient forts les liens dans les corps de métiers aux titres ronflants tels que «le sacré collège des toiliers» ou «le sacré consistoire des tisserands»⁶.

La société du 1^{er} siècle se signale par l'extrême mobilité des classes artisanales⁷ à travers l'Empire et celles-ci comptèrent beaucoup pour l'expansion des religions orientales en occident. Les déplacements de Paul, d'Aquila et Priscille se comprennent bien dans ce contexte. Des commerçantes comme Lydie (Ac 16,14), Chloé (1 Co 1,11) et d'autres artisans anonymes furent aussi importants que Paul pour l'expansion géographique de l'Évangile⁸.

2. «Le métier d'artisan est dégradant» (Cicéron)

De Cicéron à Sénèque, un contemporain de Paul, le jugement des gens «bien nés» ne varie guère : ils louent les professions libérales et considèrent comme vulgaires les métiers manuels. «Le salaire même du manœuvre est la marque distinctive de son esclavage» (Cicéron) et on soupçonne *a priori* de malhonnêteté quiconque tient boutique⁹.

A l'inverse, les penseurs juifs dont l'Apôtre a nourri sa jeunesse vantent le travail. Shemayah disait : «Aime le travail, fuis les honneurs et ne recher-

che pas la faveur des grands» (*Pirké Avot* 1,10). Et R. Juda ajoutait : «L'homme qui ne fait pas apprendre un métier à son fils, c'est comme s'il lui apprenait à voler.» Rien ne prouve que Saul se soit destiné à une carrière de scribe. Mais il savait que ce dernier devait apprendre un métier pour ne pas faire commerce de la Torah. On attribue à Hillel cet adage : «Qui se sert de la couronne de la Torah (pour gagner sa vie) périra» (*Pirké Avot* 1,13 ; 4,7). Cette attitude à l'égard de la Torah a pu inspirer les choix de Paul par rapport à l'Évangile.

3. «De nuit comme de jour nous étions au travail» (2 Th 3,8)

Que Paul ait choisi de travailler n'a donc rien de banal. D'abord, dans le monde gréco-romain où l'élite méprise le labeur manuel et fait l'éloge du loisir, il apporte avec lui la tradition juive qui proclame la valeur du travail aux yeux du Créateur. Comme artisan, il se campe aussi entre deux extrêmes : l'oisiveté dorée des gens bien nés et le parasitisme des inassimilés qui quêtent leur subsistance dans les déchets des marchés urbains.

En second lieu, il opte pour un travail très mobile comme il convient à quelqu'un qui n'a pas la vocation de «prêtre» (presbytre), gardien d'une communauté, mais celle d'«envoyé», fondateur et visiteur d'Églises. Enfin, on relèvera les avantages de ses liens avec des gens tels que Aquilas et Priscille : l'échoppe lui offre un contact permanent avec l'homme de la rue et son statut d'artisan lui offre tout un réseau de connaissances grâce aux ligues professionnelles. On ignore si Paul a mûri longuement les implications de ce mode de vie. En revanche, il en a commenté les rapports avec un certain sens de l'Évangile.

B. TRAVAIL ET MISSION

1. Indépendance financière...

** A Thessalonique (1 Th 2,1-12)*

Dès l'année 51, Paul rappelle aux Thessaloniens les règles qu'il s'est données durant son séjour chez eux : il aurait pu leur «être à charge», puisqu'il

10/ Sur les métaphores parentales que s'applique l'apôtre, voir l'œuvre classique de P. GUTIERREZ,

La paternité spirituelle selon saint Paul, Paris, 1968.

avait le titre d'«apôtre du Christ» (1 Th 2,7). Il a au contraire manifesté le dévouement d'un amour maternel (vv. 7-8)¹⁰ et, pour l'exprimer, il travaillait « nuit et jour pour n'être à la charge d'aucun d'entre eux » (v. 9).

Les convertis de Salonique avaient sans doute de quoi entretenir leurs prédicateurs. Mais ces derniers avaient pris une option très claire : si l'Évangile est le don de l'amour de Dieu, l'attitude désintéressée du missionnaire fera corps avec ce message. Aussi Paul peut-il écrire : « nous aurions voulu vous distribuer, en même temps que l'Évangile de Dieu, notre propre vie » (v. 8). Mais les vv. 5-7 suggèrent que d'autres prédicateurs restent fidèles à la tradition missionnaire palestinienne : « apôtres du Christ », ils ont des droits et ils voient dans la participation du converti à leur subsistance une réponse concrète à l'Évangile. Paul perçoit déjà les dangers de ce système lorsqu'il évoque les discours flatteurs auxquels pousse l'esprit de lucre (v. 5).

Les lettres aux Thessaloniens abordent un autre motif (cf. 1 Th 4,11-12 ; 2 Th 3,6-12) : le travail des apôtres interpelle des chrétiens issus de milieux enclins à l'oisiveté et qui, interprétant mal l'attente de la parousie, risquent de se marginaliser plus encore. Le croyant doit montrer au contraire à « ceux du dehors » (1 Th 4,12) que la foi est un facteur positif d'intégration sociale.

Mais Paul ne dit pas tout. En Macédoine aussi, il a évangélisé la ville de Philippi, juste avant Thessalonique. Or il louera les Philippiens parce que, écrit-il, « à Thessalonique déjà, une fois et deux fois, vous m'avez envoyé ce dont j'avais besoin » (Phil 4,16). Tiendrait-il donc un double langage ?

* *A Corinthe*

« Nous peinons en travaillant de nos mains » (1 Co 4,12), dit Paul, dans un passage qui reproche aux Corinthiens de se prendre pour des gens sages et illustres (v. 6), parce que certains missionnaires ont flatté leur vanité. Mais ces derniers n'ont qu'un rôle de pédagogues, de surveillants, tandis que Paul est le père de la communauté (v. 15). 1 Co 9,18-19 rappelle à nouveau pourquoi l'Apôtre subvient à ses besoins : il s'agit de manifester la gratuité de l'Évangile et, pour cela, de ne dépendre de personne afin de se faire tout à tous.

Les chapitres 10 à 13 de la deuxième Lettre aux Corinthiens empruntent un ton très polémique à l'égard de certains qui agissent en maîtres autoritaires (2 Co 11,18-20), se vantent de leurs titres (*ibid.*, vv. 22-23) et font payer

par la communauté leurs prestations de prédicateurs inspirés¹¹. Ils ont beau jeu de chuchoter aux Corinthiens que Paul, piètre orateur, se reconnaît lui-même comme un apôtre de second rang, puisqu'il travaille, ne s'estimant pas digne de recevoir de la communauté sa subsistance; à moins qu'il ne juge celle-ci indigne de l'entretenir et préfère les subsides venus d'autres Eglises.

L'accusé rappelle donc certaines vérités: vis-à-vis de l'Eglise corinthienne, il est comme le père de la fiancée du Christ (2 Co 11,2) et, comme père, il lui incombe de se dépenser pour ses enfants. Leur offrir gratuitement l'Evangile, ne pas «chercher leurs biens», mais leur attachement au Christ, n'est-ce pas là un bien grand signe d'amour (12,13-15)? Voilà donc à nouveau la référence à un dévouement, «une patience à toute épreuve» (12,12), par quoi l'apôtre fait corps avec le message de l'Evangile. Le recours au langage de l'amour paternel frappe d'autant plus que la sagesse juive souligne plutôt les devoirs des enfants envers les parents (cf. Si 3,11-14).

Paul vise aussi les missionnaires qui le calomnient, leur reprochant moins d'être «à charge» que d'«exploiter» la communauté (11,9; 12,13-14). Bref, l'autoritarisme intéressé de ceux qu'il surnomme des «pseudo-apôtres» (11,13) constitue une véritable exploitation en totale opposition avec le sens de l'Evangile.

Le débat rebondit en 2 Co 12,16: Paul n'a pas vécu à la charge de la communauté, mais n'a-t-il pas ensuite envoyé des gens pour ramasser les fruits d'une collecte? Les Corinthiens n'accusent pas l'Apôtre de détournement de fonds, mais de fourberie. Il est en fait comme les autres missionnaires; mais ces derniers se font rémunérer de manière franche, tandis que lui use de procédés retors¹². Habités à un rapport d'argent avec leurs prédicateurs, les Corinthiens n'imaginent pas une autre relation possible avec Paul et ils n'ont pas saisi le sens de la collecte en faveur de l'Eglise de Judée.

En *1 Corinthiens*, Paul faisait état d'une existence précaire (1 Co 4,11), laissant entendre que son travail ne suffisait pas à le faire vivre. La seconde lettre explicite ses moyens complémentaires de subsistance qui offensent les

11/ L'ouvrage classique sur cette polémique est celui de D. GEORGI, *Die Gegner des Paulus im 2. Korintherbrief*, Neukirchen-Vluyn, 1964 (*The Opponents of Paul in Second Corinthians*, Edinburgh, 1987, spécialement pp. 238-242).

12/ C'est ainsi que D. GEORGI comprend ce point de la polémique, *op. cit.*, p. 242.

Corinthiens : « J'ai 'dépouillé' d'autres Eglises » (11,8), écrit-il, le verbe visant ironiquement les mœurs de ses rivaux. Ces secours lui sont venus de Macédoine (11,9) et, s'il parle d'Eglises au pluriel, peut-être s'agit-il non seulement de la communauté de Philippiques, toujours généreuse, mais aussi de celle de Thessalonique et même de Bérée. Paul aurait-il alors deux poids et deux mesures, ou bien sa politique financière est-elle plus complexe ?

2. ...Et dépendance financière

Les épîtres pauliniennes usent d'un verbe (*propémpô*) qui signifie « pourvoir au voyage » de quelqu'un par une escorte, ou des provisions et de l'argent. Selon 1 Co 16,6, l'Apôtre aimerait passer l'hiver à Corinthe et il compte que la communauté lui donnera de quoi assurer sa traversée lorsque reprendra la navigation. De même (v. 11), si Timothée vient chez eux, qu'ils lui fournissent de quoi rejoindre Ephèse. D'après 2 Co 1,16, il avait compté sur eux pour financer un autre voyage vers la Judée. Enfin, il écrira aux Romains qu'en se rendant dans leur ville, il espère recevoir d'eux les moyens de réaliser son projet de mission en Espagne (Rm 15,24). A ces exemples s'ajoutent les secours à lui envoyés par les Philippiens durant son séjour à Thessalonique (Phil 4,16).

La situation semble alors celle-ci : Paul refuse d'être entretenu par les Eglises *dans lesquelles* il est à l'ouvrage. Mais il sollicite leur aide pour son voyage et son séjour dans les Eglises *vers lesquelles* il s'en va poursuivre sa mission. L'Evangélisation devient l'affaire de tous les croyants, une communion dans le souci de l'expansion de l'Evangile, lorsqu'ils assurent à l'Apôtre les moyens concrets de continuer sa tâche.

Subtil équilibre entre l'indépendance revendiquée par Paul et ses demandes d'assistance en vue de la mission. Les Eglises n'avaient pas toutes la même perception de la différence. Voilà pourquoi, sans doute, l'Apôtre sollicite peu les Corinthiens, tandis que les Philippiens semblent lui avoir accordé un soutien fidèle. Ils ont même envoyé Epaphrodite apporter leurs dons à Paul en prison (Phil 4,10-18). La manière dont s'exprime ce dernier en l'occurrence mérite l'attention : il rappelle qu'il a appris à « se suffire » (*autarkès*, v. 11). Mais le geste des Philippiens exprime une « communion à sa détresse » (v. 14), c'est-à-dire à ses épreuves pour l'Evangile (cf. Phil 1,12-16). Mieux encore, leurs dons sont « un parfum de bonne odeur, sacrifice agréé qui plaît à Dieu » (4,18). Ce langage religieux fleurit surtout dans les passages que Paul consacre à la collecte.

III. LA GRANDE COLLECTE

L'entrevue de Paul avec les responsables de Jérusalem avait conclu à l'indépendance des Eglises d'origine païenne par rapport à la Loi mosaïque (cf. Ga 2,1-10). En retour, ajoute l'Apôtre, « nous aurions à nous souvenir des pauvres » (2,10). Cette allusion à la collecte en faveur des chrétiens de Jérusalem semble ici indiquer un accord bilatéral. Mais, une fois l'opération menée à bien, Paul paraît douter de l'accueil que réservera l'Eglise de Judée aux dons des Eglises grecques (cf. Rm 15,25-31) et les *Actes* ne glissent qu'une timide allusion à ces aumônes (Ac 24,17). Il peut donc s'agir en fait d'une initiative de l'Apôtre lui-même¹³. Qu'il suffise ici de préciser en quels termes Paul évoque cette œuvre si précieuse à ses yeux et comment il l'organise.

A. Un ministère, une « liturgie » et une communion

Paul désigna d'abord sa grande entreprise financière comme « la collecte (*logeia*) pour les saints » (1 Co 16,1). Dans le mot « saints », on voit d'ordinaire une appellation ancienne de la chrétienté de Jérusalem. Quant à la *logeia*¹⁴, elle évoque, d'après les inscriptions antiques, des quêtes sollicitant la générosité des gens surtout à des fins religieuses, tel l'ameublement d'un temple ou le financement d'une procession.

Mais quand Paul dut relancer l'opération, l'expression consacrée devint « le service (*diakonia*) pour les saints »¹⁵. Si le mot *diakonia* avait un sens vague, le christianisme lui avait donné ses lettres de noblesse. Les « diaconies » représentent les divers ministères animant la communauté ; en 1 Co 12,5 elles sont synonymes des « charismes ». Paul applique volontiers le mot à sa mission, « *ministère* de l'Esprit, de la justice » (2 Co 3,8.9) ou « *minis-*

13/ Les textes relatifs à la collecte sont, dans l'ordre chronologique : 1 Co 16,1-6 ; 2 Co 8-9 ; Rm 15,25-31 ; sur son sens, voir F. GILS, « La portée de la collecte chez saint Paul », *Spiritus* 43 (1970), pp. 347-355 ; sur la possible issue négative de l'opération, cf. S. LEGASSE, *Paul Apôtre*, pp. 202-204.

14/ Sur ce mot, voir l'art. de G. KITTEL, *TWNT IV*, p. 282s.

15/ 2 Co 8,4 ; 9,1.12.13 ; Rm 15,31.

16/ Dans ces expressions, Paul ne s'attribue nullement une fonction sacerdotale ; cf. C. WIENER,

« Hiérougêin (Rm 15,16) », dans *Studiorum Paulinorum Congressus Internationalis 1961*, Rome, 1963, pp. 399-404 ; « *Ceux qui assurent le service sacré de l'Evangile (Rm 15,16)* », *Unam Sanctam* 68, Paris, 1968, pp. 257-259.

17/ Le judaïsme d'alors considère les actes de miséricorde comme ayant valeur de sacrifices. En Ex 40,6, une glose targumique évoque « *les riches qui dressent la table devant leurs portes pour nourrir les pauvres et dont les fautes sont pardonnées, comme s'ils offraient un holocauste sur l'autel* ».

tère de la réconciliation» (*ibid.*, 5,18). Ainsi, la collecte constitue à la fois un service à rendre aux pauvres de Jérusalem, un ministère ouvrant à d'autres les structures de solidarité de chaque communauté et un prolongement concret de l'apostolat.

Mais Paul approfondit le concept de service en recourant à deux registres complémentaires. Il emploie d'abord plusieurs termes de la racine d'où vient le mot « liturgie » et qui évoquent le domaine des actes officiels et publics, religieux ou profanes. En 2 Co 9,12, l'Apôtre écrit : « Le service de cet office public (*leitourgia*) ne doit pas seulement combler les besoins des saints, mais faire abonder les actions de grâce (*eucharistia*) envers Dieu ». Les dernières expressions ne laissent pas de doute sur le caractère quasi cultuel de la collecte. De même, Paul parlera des Eglises grecques qui « devaient assurer l'office (verbe *leitourgéô*) de leurs biens matériels » en faveur des « saints » (Rm 15,27). Or, un peu plus tôt, l'Apôtre s'est défini comme « officiant (*leitourgos*) du Christ Jésus pour les païens » (v. 16)¹⁶.

Ces rencontres verbales ne relèvent pas du hasard, comme le confirme la Lettre aux Philippiens. A ces chrétiens, Paul unit ses épreuves de captif comme la libation de vin se mêle au sacrifice quotidien du Temple ; « le sacrifice » est en l'occurrence « l'office public » (*leitourgia*) de la fidélité quotidienne des Philippiens à l'Évangile (Phil 2,17). Et Epaphrodite, leur délégué, mérite le titre d'« officiant » (*leitourgos*, v. 25) pour les dons qu'il apporte au serviteur de l'Évangile dans sa prison.

Ainsi, la collecte ne relève pas de la charité individuelle ou privée. Elle unit au contraire les Eglises dans le même accomplissement d'un *acte public*, comparable à un acte *cultuel*¹⁷. En outre, la récurrence des expressions signalées établit une connexion étroite entre l'apostolat de Paul (Rm 15,16), les dons des Philippiens (Phil 2,25) et la collecte elle-même (Rm 15,27). Ce sont des éléments inséparables entre eux de l'incarnation de l'Évangile en ce monde. Et de même que l'Apôtre découvre la réalité de l'Évangile *en* ceux qui accueillent l'Évangile (cf. 2 Co 3,3), de même revient-il aux destinataires de la collecte d'interpréter la collecte et d'en confirmer la valeur évangélique par une démarche d'action de grâce. Ainsi, semble-t-il, doit-on comprendre l'argumentation de 2 Co 9,12-14.

« Le service des saints » ne vaut donc, comme culte rendu à Dieu, que dans la dynamique d'un *échange* entre Eglises, entre donateurs et destinataires. C'est pourquoi l'Apôtre joue aussi sur un autre registre du langage : les bénéficiaires, écrit-il, glorifieront Dieu « pour la générosité de votre *communion* »

2 Co 9,13; cf. 8,4). Le partage de biens matériels réalisé par les Eglises grecques constituera la réponse de celles-ci à « la *communio* aux biens spirituels » (Rm 15,27) qui, par l'entremise des missionnaires, leur viennent de Judée. Ce vocabulaire prend toute sa force quand on sait qu'il exprime, sous la plume de Paul, la participation à l'œuvre de l'évangélisation (Phil 1,5) et surtout notre union au Christ (1 Co 1,9), à son corps et à son sang (*ibid.*, 10,16).

Les expressions qui éclairent le sens de la collecte font donc de celle-ci un *ministère* apparenté à l'apostolat lui-même. En outre, les réflexions des épîtres veulent susciter la responsabilité des Eglises dans leurs *relations mutuelles* et permettre à l'Apôtre de s'effacer le plus possible. Dans sa vie missionnaire, Paul a fait cette découverte : « Lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort » (2 Co 12,10). De même, dit-il aux Corinthiens, dans vos efforts pour la collecte, vous devez expérimenter « la grâce de notre Seigneur Jésus Christ qui, pour vous, de riche qu'il était, s'est fait pauvre, pour vous enrichir de sa pauvreté » (2 Co 8,9). Les modalités pratiques de la collecte illustrent la volonté qu'a Paul d'intéresser vraiment les Eglises à cette opération.

B. Les modalités pratiques

Vers la Pâque de l'an 55, l'organisation se précise : les communautés procèdent à une quête hebdomadaire. Bientôt, dûment accrédités, les délégués de chaque Eglise se rendront à Jérusalem et on décidera, le moment venu, si Paul doit ou non les accompagner (cf. 1 Co 16,1-4). Apparemment, l'Apôtre envisageait l'éventualité d'une bonne marche des affaires qui lui aurait évité ce voyage.

Un an plus tard environ, le paysage change. Deux billets (2 Co 8 et 2 Co 9) révèlent que les Corinthiens ont chaudement milité pour l'idée de la collecte, mais qu'ils ont laissé aux Macédoniens le soin de la réaliser (cf. 2 Co 9,1-4). Dans ce genre de situation, les personnes incriminées se

18/ Pour l'analyse critique de cette liste, voir S. LEGASSE, *op. cit.*, p. 192.

19/ Les brèves réflexions qui suivent s'inspirent des intuitions de P.J. TOMPSON, *Paul and the Jewish Law*, Assen/Maastricht, 1990, pp. 125-131.

20/ Il est facile, dans les homélies, de « diaboliser » l'argent ; et le procédé devient ignoble dans les régions du monde qui vivent dans des impasses éco-

nomiques. Le ch. 16 de l'Evangile de Luc n'a, hélas, fait l'objet d'aucune étude missiologique simple et documentée, alors qu'il s'agit d'une remarquable leçon de choses sur l'usage de l'argent dans la communauté chrétienne.

21/ Texte édité, introduit et traduit par W. RORDORF et A. TUILLIER, *La doctrine des douze apôtres (Didaché)*, Paris, 1978 (Sources chrétiennes 248).

trouvent souvent des excuses et rejettent aisément la faute sur les responsables. Prudent, Paul confie donc la relance du projet à Tite (cf. 2 Co 8,6.16) qu'il sait meilleur négociateur que lui (cf. 2 Co 7,13). Avec ce dernier circuleront deux représentants anonymes des Eglises dont l'un, choisi à l'unanimité par les communautés, veillera à la gestion de Paul (8,18-24). Et, vu la tournure des événements, l'Apôtre donnera le dernier coup de pouce et se rendra à Jérusalem (cf. Rm 15,25). Les délégués de chacune des Eglises concernées ont sans doute accompagné ce voyage. Peut-être la liste d'Ac 20,4 reflète-t-elle la composition de leur groupe¹⁸. Mais les grosses sommes à convoier nécessitaient une protection sérieuse à laquelle une petite escorte ne suffisait pas. Si les notations chronologiques d'Ac 20,6.16 s'avèrent exactes, on pensera que les porteurs de la collecte se sont joints aux caravanes juives effectuant le pèlerinage de la Pentecôte. Car celles-ci, sous la protection officielle de Rome, transportaient la collecte du demi-shekel que l'on versait annuellement au Temple.

La pensée de Paul sur les rapports entre la mission et les finances a cheminé depuis ses réflexions à l'adresse des Thessaloniens en 51 jusqu'à l'achèvement du grand projet de la collecte, vers l'an 58. Les traces de ce cheminement se dessinent, sous la plume de l'Apôtre, dans l'évolution d'une sorte de slogan.

IV. L'ÉVOLUTION D'UNE RÈGLE MISSIONNAIRE¹⁹

A celui qui sème revient la moisson. En 1 Co 9,11 se devine l'adaptation d'un tel adage à la problématique missionnaire: *Qui sème les biens spirituels a droit de moissonner les biens matériels* («charnels»), une maxime qui traduit l'ordre du Seigneur: vivre de l'Évangile.

S'il renonce à ce droit, Paul n'en demande pas moins aux Galates d'appliquer le principe pour leurs propres ministres: que le catéchisé «fasse communier à tous ses biens» celui qui le catéchise (Gal 6,6). S'en dispenser, c'est narguer Dieu: «ce que l'homme sème, il le moissonnera» (*ibid.*, v. 7) et on peut «semmer dans la chair», vivre égoïstement, ou «semmer pour l'Esprit» (vv. 7-8), en pratiquant le bien à l'égard de tous, surtout aux «proches par la foi» (vv. 9-10), dont le «*katéchôn*» (v. 6), le catéchiste peut-être mal rémunéré. Cette brève monition, ainsi interprétée, semble commenter le slogan sous-jacent à 1 Co 9,11. On en retrouve les couples d'oppositions: *spirituel/charnel, semer/moissonner*.

Dans la fin de la Lettre aux Romains évoquant la collecte, le principe ne s'applique plus aux rapports entre la communauté et ses ministres, mais aux *relations entre les Eglises elles-mêmes*: les pagano-chrétiens ont communiqué aux *biens spirituels* des « saints » de Jérusalem ; ils devaient en échange assurer à ces derniers le service de *leurs biens matériels* (Rm 15,27) ; et c'est « ce fruit » (v. 28) que Paul va porter en Judée. Ces formules portent le poids de l'exhortation qui, en 2 Co 9,6-10, invitait les Corinthiens à « semer » largement leurs dons pour « moissonner » en retour les grâces du Seigneur.

Ces indices littéraires montrent assez bien les progrès et l'élargissement de la politique financière de Paul et ils invitent à un bilan.

UN BILAN

Le rapport de l'être humain à l'argent s'avère complexe, plus encore le rapport de la mission à l'argent. En fin de compte, comment Paul s'est-il situé ?

1. Pétri de la tradition juive qui valorisait le travail et plongé dans des villes en proie au parasitisme du désœuvrement, *Paul choisit de travailler*. Ce choix lui assure tout un réseau de relations. Surtout, il peut ainsi se donner une certaine indépendance et témoigner par là d'une gratuité et d'un dévouement affectueux qui font corps avec la substance même de l'Evangile. Il s'est d'autant plus conforté dans son option qu'il a rencontré des expériences regrettables : se faire entretenir par la communauté, comme certains collègues missionnaires, menait vite à l'autoritarisme, voire à une exploitation en contradiction avec l'Evangile.

2. Au contraire, pour l'aider à poursuivre ailleurs sa mission, *Paul sollicite le soutien matériel des Eglises*, une fois son séjour achevé chez elles. Cette pratique va de pair avec celle d'agrémenter ses lettres par la demande de prières pour soutenir son apostolat ou par la communication de nouvelles d'autres communautés. Bref, sa politique financière révèle *son souci de faire de l'évangélisation l'œuvre de tous*. Mais ses requêtes se *modulent* en fonction de l'intelligence que chaque Eglise peut avoir de sa tactique. Si certaines semblent au clair avec ses pratiques, il se fait en revanche plus réservé à l'égard des communautés qui soupçonneraient tant soit peu son désintéressement.

3. *L'œuvre de la grande collecte* constitue le terrain d'application de l'ascèse personnelle du missionnaire que fut Paul : il n'a pas lâché le projet qui lui tenait à cœur ; mais il y a intéressé d'autres responsables, en sorte que l'entreprise ne reste pas la sienne propre.

En outre, il a opéré une révolution copernicienne. D'une part, il a fait passer les problèmes matériels et financiers **d'une relation ministre/communauté à une solidarité inter-Eglises**. Pour son confort, il a perdu au change : mais la précarité de son existence n'était-elle pas un trait de son Evangile ? D'autre part, à trop revendiquer son « autarcie » (cf. Phil 4,11), Paul risquait de « sataniser »²⁰ les réalités financières aux yeux des jeunes communautés. Au contraire, à partir du moment où la collecte inoculait dans les Eglises **le sens de la communion et l'amour des pauvres**, l'argent trouvait sa dignité et l'on pouvait en débattre en termes proprement religieux.

Cependant, de l'avis de maints critiques, il se peut que la fameuse collecte se soit soldée par ce que le langage populaire appelle « un beau flop ». Mobilisé par le souci de voir s'unir dans le partage les Eglises à lui confiées, l'Apôtre n'aurait pas saisi qu'en cette fin des années 50, dans la conjoncture politique de la Palestine, les chrétiens juifs de Jérusalem ne pouvaient pas accepter des subsides venus des « païens ». Ceci aussi est une leçon.

4. Selon nous, 1 Co 9,11 reflète une formule de la tradition missionnaire primitive assurant les droits de l'apôtre à son salaire. Paul ne l'a pas balayée d'un revers de manche, puisqu'elle traduisait une consigne du Seigneur et qu'un « apôtre », un envoyé, n'est jamais l'inventeur de sa mission. Mais ce slogan, il l'a sans cesse repensé *en fonction des milieux nouveaux* qu'il rencontrait.

Quelque quarante ans plus tard, la *Didachè*²¹ (ch. 11) révèle que les Eglises de Syrie se sentent plus responsables en matière financière et qu'elles demandent des comptes aux gens de la mission, « apôtres » et « prophètes ». Elles ont un principe : « N'est prophète que celui qui a *les manières* du Seigneur » (Did. 11,8). Elles savent débusquer le missionnaire parasite : dans ses tournées, l'apôtre ne s'imposera pas plus de trois jours à une communauté. A son départ, on lui fournira des provisions ; s'il demande de l'argent, « c'est un faux prophète ». Mais elles savent aussi discerner les situations : « S'il vous demande de lui donner pour d'autres qui sont dans le besoin, que nul ne le juge » (*ibid.*, v. 12).

En somme, s'agissant des rapports entre l'évangélisation et les problèmes financiers, voici qu'une fois de plus, Paul nous aide moins par les solutions qu'il a adoptées que par *les critères de discernement* qu'il a tenté de mettre en œuvre.

Claude Tassin, cssp

12, rue du Père-Mazurié
94669 Chevilly Larue cedex

INCARNATION – MISSION – MINISTÈRES

par Joseph Doré

Joseph Doré, prêtre de Saint-Sulpice, est directeur de l'U.E.R. de théologie aux Facultés catholiques de Paris. Il a notamment publié «Pâques africaines aujourd'hui» en collaboration avec R. Luneau et F. Kabasele, n° 37 de la collection « Jésus et Jésus Christ », Desclée, Paris, 1989.

Le texte qui suit met en lumière à quel point la mission de l'Eglise naît de l'Incarnation du Verbe, est animée par l'Esprit et se manifeste dans ses ministres (1^{re} et 2^e parties). La 3^e partie – qui sera publiée dans le numéro suivant – développera les conséquences de cette vision pour les laïcs et les ministres engagés au service du monde.

L'intention principale de ces pages est de clarifier théologiquement et pratiquement – autant que faire se peut – la notion (et la réalité) de la **mission**. Pour tenter d'y parvenir, on se propose de mettre cette notion en relation avec les deux autres auxquelles l'associe notre titre: celle située en deçà, d'« **Incarnation** », et celle, située au-delà, des **ministères**.

On peut définir ainsi la mission de l'Eglise: servir la rencontre entre Dieu et les hommes, l'Alliance entre Dieu et les hommes et, par là, œuvrer tout ensemble pour le salut du monde et pour la gloire de Dieu.

Cela revient à dire que la mission de l'Eglise a pour unique sens *de poursuivre le mouvement, la dynamique de l'Incarnation rédemptrice*. C'est en effet en envoyant son Verbe, son Fils, *dans l'humanité*, dans notre histoire, que Dieu a fait en sorte que soit scellée une alliance entre Lui et le monde. C'est en envoyant ce Fils prendre chair et s'incarner en la «réalité» historique de l'homme Jésus, que Dieu a résolu d'assurer le salut du monde. Si la mission de l'Eglise est d'apporter son concours à la réussite et à l'extension de cette alliance, à la réalisation et à l'accomplissement de ce salut, il est clair

qu'alors elle est dépendante de l'Incarnation, étroitement commandée par elle. Il nous faut donc commencer par reprendre conscience de ce qu'est l'Incarnation, le *mystère de l'Incarnation* (I^e Partie). Cela nous permettra, en un second temps, d'y voir plus clair sur ce que peut et doit être *la mission de l'Eglise et dans l'Eglise* (II^e Partie).

I^e Partie. L'INCARNATION DU FILS DE DIEU

1. RAPPEL HISTORIQUE

le Nouveau Testament

Dès le Nouveau Testament sont posées les bases qui ont conduit à énoncer en termes d'Incarnation le « mystère » que la foi chrétienne professe s'être accompli en Jésus. L'expression du Prologue du quatrième évangile : « *Le Verbe s'est fait chair, et il a demeuré parmi nous* » (Jn 1,14), est évidemment tout à fait décisive à cet égard. Elle énonce très clairement que cette Parole (ce Verbe) par laquelle Dieu se révélait déjà dans l'ancienne Alliance ne se contente plus de passer par et à travers les paroles et les actions, par définition transitoires, d'envoyés et de prophètes appelés à se succéder indéfiniment les uns aux autres. Il faut comprendre que, désormais, cette Parole a pris densité et effectivité – corps et chair – *au cœur même de la réalité de l'histoire*, si fragile et limitée soit-elle. Elle y habite; elle y demeure.

Ce qui est en cause, avec la foi chrétienne, c'est donc bel et bien, dès le départ, le degré de présence effective à notre histoire et à notre monde de cette Réalité pourtant par essence transcendante à ce monde et à cette histoire : *Dieu lui-même!* Le Prologue de Jean le précise expressément en effet : celui qui, ainsi, s'est fait chair et a demeuré parmi nous, c'est « le Verbe (qui) était auprès de Dieu, le Verbe (qui) est Dieu » (Jn 1,1).

les premiers siècles chrétiens

On aurait tort de penser que, si évidemment affirmée par le Nouveau Testament, la présence de Dieu à notre monde en Jésus Christ fut d'emblée reçue et tenue pour une donnée évidente de la foi. Les premiers siècles chrétiens durent, au contraire, mener un grand combat pour faire reconnaître, jusque parmi ceux qui se prétendaient pourtant bien croyants, la vérité de l'Incarnation.

Argumentant en effet à partir de l'immatérialité, de l'immutabilité, de l'incorruptibilité de Dieu, tout un courant prétendit dès le II^e siècle que, venant en Jésus, le Verbe n'avait en réalité pris qu'une chair de pure « *apparence* ». Ils reçurent le nom de **docètes**, du grec « *dokein* », qui veut dire « sembler, paraître ». Plus tard, au IV^e siècle, d'autres – les **ariens**, du nom d'Arius, leur chef de file – prétendirent que si le Verbe avait de fait réellement pris chair, c'est qu'en réalité il n'était *pas vraiment Dieu*. Il était seulement apparenté à Dieu, et donc, à vrai dire, créé lui-même ; quoique d'un rang éminemment supérieur à celui de toutes les autres créatures, leur préexistant dès l'origine, il aurait joué un rôle « médiateur » dans leur création à toutes... D'autres encore, qui admettaient, eux, la véritable divinité du Verbe-Fils incarné en Jésus, affirmèrent qu'il n'avait pu s'associer *un homme pleinement homme*. Disciples du fameux **Apollinaire** (IV^e siècle également), ils considéraient que, s'incarnant, le Verbe n'avait pris en réalité qu'une « chair » humaine, mais non pas une « âme » d'homme : en Jésus Christ, quel besoin le Verbe aurait-il eu d'une telle âme, qui à la fois l'aurait tellement limité dans son action et aurait interdit une véritable unité de son être ? Ne valait-il pas mieux estimer que Jésus n'avait pas d'âme, et que le Logos lui en tenait lieu ?

On pourrait allonger la liste. C'est un fait, en tout cas, que la foi chrétienne eut beaucoup de peine à faire reconnaître la véritable incarnation du Fils de Dieu en Jésus ; mais c'est un fait aussi qu'elle s'affirma ainsi et se spécifia *comme telle*, à travers la réflexion des Pères de l'Église et au moyen des tout premiers conciles œcuméniques : Nicée, 325 ; Constantinople, 381 ; Ephèse, 431 et Chalcédoine, 451.

On peut dire que, contre le docétisme (et le gnosticisme) qui fut la *première* hérésie chrétienne et contre l'arianisme qui fut la plus *menaçante* et risqua même de l'engloutir, la foi chrétienne s'affirma précisément comme confessant la véritable venue et présence du propre et vrai Fils de Dieu en *ce monde*, dans une *vraie condition d'homme*, et pour le vrai salut des hommes tels qu'ils sont.

2. IMPLICATIONS DOCTRINALES

Une telle foi comporte évidemment des implications doctrinales considérables. Sur deux points en particulier : concernant le monde et concernant Dieu lui-même.

concernant le monde

S'il est vrai qu'ainsi, en Jésus Christ, Dieu lui-même s'est authentiquement engagé dans la condition humaine, s'il est véritablement entré dans l'histoire, s'il a, du même coup, fait sienne la « cause » du monde, alors, en aucune manière cette condition, cette histoire, ce monde ne sauraient être tenus pour sans importance ou, à plus forte raison, pour « mauvais ». Tout au contraire, il faut poser et reconnaître une *correspondance étroite et fondamentale* entre d'une part ce qu'est et ce que peut le monde, et d'autre part ce que Dieu veut et fait pour lui.

Dès lors, il sera formellement impossible de considérer la corporalité, la sexualité et le fait d'avoir à les vivre comme telles, le monde, la matière et le travail par lequel il s'agit de les aménager, l'histoire, l'économie, la société et les diverses instances d'ordre politique dont leur gestion relève, etc., comme des domaines de la « vanité » qu'il faudrait dénoncer comme illusoire ou in-importants, à plus forte raison comme des lieux d'aliénation ou de perversité auxquels il faudrait, en conséquence, s'arracher.

Il s'imposera, tout au contraire, de souligner *l'unité du plan de Dieu* : le corps est promis à la résurrection ; le monde, la société et l'histoire sont des lieux où se préparent et même s'anticipent des « cieux nouveaux » et une « terre nouvelle », fruits d'une résurrection qui est déjà à l'œuvre dans notre histoire elle-même. Si l'on peut, de la sorte, espérer un salut, celui-ci n'est pas à considérer comme un arrachement au monde, mais, à la fois comme un **accomplissement** de tout ce qu'il y a (et aura eu), dans le monde, de conforme à la dynamique induite en lui par l'Incarnation du propre Fils-Verbe de Dieu, et comme une dénonciation et une *éradication* totale et définitive de tout ce qu'il comporte (et aura comporté) de mises en échec de cette dynamique.

concernant Dieu

La foi en l'Incarnation du propre Fils de Dieu implique donc le refus de tout dualisme. Et ce refus n'entraîne pas seulement une vision fondamentalement « positive » du monde vers et dans lequel, par et en son Fils, Dieu est venu. Il en résulte aussi une compréhension tout à fait particulière et précise de Dieu lui-même, et de son mystère.

S'il est vrai qu'en Jésus Christ, le Fils de Dieu s'est réellement lié à une réalité pleinement humaine, s'il s'est authentiquement engagé dans le destin de cet homme-là, alors il ne peut plus être question de considérer que Dieu serait d'autant plus Dieu qu'il serait, se voudrait et resterait plus étranger au monde, à l'histoire, et à tout ce qui n'est pas Lui-même. Il faut bien admettre, du même coup, que l'on n'a pas tout dit de Dieu quand on a dit qu'il est transcendant, tout-puissant, omniscient, etc. Au contraire, on est obligé de professer et d'élaborer une conception de Dieu suivant laquelle il se manifeste proprement comme Dieu, non dans l'extrême distance, mais dans **l'extrême proximité** par rapport à l'homme et à son monde. C'est dans la *partage de la corporalité* de l'homme qu'il fait la preuve de sa spiritualité, dans la soumission aux faiblesses humaines qu'il fait éclater sa puissance, dans l'assomption du péché du monde qu'il fait montre de sa sainteté et témoigne son amour, dans le passage par la mort humaine qu'il s'avère puissance de vie impérissable, etc.

3. EXPLICATIONS THÉOLOGIQUES

Réfléchissant sur les implications doctrinales, qui viennent d'être exposées, de la foi chrétienne à l'Incarnation, la théologie est en mesure de procéder à quelques explications riches de conséquences pour une réflexion sur *les rapports entre foi et action dans le monde*.

affirmation d'une distinction et d'une unité

La réalité humaine que s'associe le Verbe-Fils de Dieu par et dans son Incarnation est et reste intégralement humaine, marquée par *toutes les caractéristiques propres à la condition des hommes*. Jésus apparaît en effet soumis à toutes les nécessités qui affectent l'existence en ce monde: faim et soif, fatigue et tristesse, souffrance et mort. Il est attaché à ses amis et à son peuple, au point qu'il peut pleurer son ami Lazare mort, et pleurer sur Jérusalem devant les épreuves qui l'attendent. Il s'éprend de compassion pour les miséreux et les exclus, pour les malades et les enfants et, d'une manière générale, pour les pauvres et les petits.

Pour autant, il n'apparaît aucunement réductible à *son humanité*, à une humanité en tous points semblable à la nôtre. Ayant manifesté par son enseignement, par ses « actions de puissance », et par l'ensemble de son comportement, une « autorité » étonnante, une absence totale de compromission avec

le péché et un type de lien tout à fait unique avec Dieu lui-même, il finit par traverser la mort, et par ressusciter. Et c'est ainsi que ses disciples en vinrent à reconnaître *sa divinité*: son appartenance à Dieu même.

On voit bien, à travers tout cela, ce qu'il en est au juste du mystère de l'Incarnation : si le Fils de Dieu s'est incarné en Jésus pour accomplir tout ensemble la révélation de Dieu et le salut du monde, et pour ainsi sceller l'Alliance de Dieu avec l'humanité, c'est à la fois sans rien perdre de sa divinité et en respectant intégralement le jeu et le statut propre de son humanité. *L'unité* rigoureuse de l'humain et du divin en Jésus s'accomplit de telle sorte que, dans la réalité pourtant étroitement unifiée de l'unique Jésus Christ, elle respecte, maintient et même conforte *la distinction* de l'humain et du divin.

Il y a évidemment là une leçon qu'il faut retenir pour le moment où il s'agira d'en venir à préciser plus directement ce que peut être, chez les croyants, le rapport de la foi et de l'action dans le monde. Là aussi, de ce qui sera pourtant à tenir dans l'unité, tout ne sera pas à mettre sur le même plan, ni, à plus forte raison, à confondre.

articulation d'un mouvement descendant et d'un mouvement ascendant

Il serait insuffisant, cependant, de considérer de manière statique cette unité, dans une distinction maintenue, de l'humain et du divin en Jésus Christ. Si en effet l'humanité de Jésus est unie à la divinité du Fils, c'est seulement parce que ce dernier est venu de Dieu, envoyé par le Père (dans leur Esprit commun) pour prendre chair en Marie et, de la naissance à la mort, investir toute la vie humaine de Jésus en sa consistance propre et en son devenir total.

On a pris l'habitude de parler ici d'un mouvement *descendant* dans la mesure où tout procède, en l'occurrence, à partir du Verbe venant s'incarner en ce monde pour lui révéler Dieu et lui apporter le salut. Mais on doit aussi faire état, en retour, d'un mouvement *ascendant*. Venu et incarné dans l'humanité de Jésus, le Verbe induit en elle une dynamique de retour au Père, de remontée vers le Père. A travers toute l'existence terrestre et la mort même de Jésus, cette dynamique le conduira, par la Résurrection et l'Ascension, à la gloire céleste comme couronnement de sa fidélité historique-terrestre à la mission reçue du Père. Et cela même fera de lui « le premier-né d'une multitude de frères », la tête d'un Corps de sauvés.

Venant après l'affirmation d'une unité et d'une distinction nette entre humain et divin, cette seconde explication théologique, qui discerne dans le mystère

du Fils incarné, révélateur et sauveur, un double mouvement, descendant et ascendant, est elle aussi à garder en mémoire pour le moment où il s'agira de passer plus directement à une réflexion sur le rapport entre foi chrétienne d'une part et présence, vie et action dans le monde d'autre part.

II^e Partie. LA MISSION DE L'ÉGLISE

Forts des clarifications qu'apporte une réflexion sur le mystère du *Verbe-Fils de Dieu* dans son Incarnation et sur la vie dans/et pour le monde qui en résulte pour lui, il nous faut maintenant passer à *l'Eglise*. Comment est-elle appelée à poursuivre, au titre de sa mission propre, la dynamique d'incarnation que nous venons d'identifier dans le Christ qui est sa Tête? Avant de présenter, dans une troisième partie de cet exposé, une réponse qui puisse éclairer les différences de « statut » ou de « position » qui peuvent apparaître ici parmi les croyants, il va s'agir ici de considérer les choses du point de vue de l'Eglise vue dans son ensemble. Trois étapes bien distinctes permettront de le faire.

1. JÉSUS CHRIST EST AU CENTRE DU PLAN DE DIEU

le Médiateur

Jésus est au centre en ce sens que, conformément à ce qui vient d'être exposé, c'est effectivement par lui que tout se scelle, que tout se noue. Il est médiateur de *la rencontre de Dieu avec les hommes*, avec *tous* les hommes. En lui est définitivement déclaré et principiellement accompli le vouloir de révélation et de salut de Dieu. Il n'y a pas d'autre nom par lequel nous puissions être sauvés, mais par lui tous les hommes peuvent être sauvés.

le Père

Cependant, si Jésus est ainsi au centre, cela veut dire qu'il n'est pas au principe, au point de départ. Il n'y a pas d'autre Principe que le Père, qui est le seul à être la *Source* véritable. C'est lui qui envoie son Fils en Jésus, et c'est par conséquent à lui que Jésus retournera, après n'avoir fait, durant le temps de sa mission historique terrestre, qu'accomplir en paroles et en

actes la volonté de Celui qu'en tout et partout, il reconnaît précisément pour son Père. C'est le Royaume du Père que Jésus instaure par sa Pâque. Et, au terme de l'histoire, c'est au Père que le Christ restituera, l'ayant récapitulé en lui, le « Corps », constitué de tous les sauvés, dont, à travers l'histoire, il sera devenu la Tête, après avoir jugulé toutes les puissances du mal et les avoir « mises sous ses pieds ».

l'Esprit

Si Jésus est « au centre », ce n'est pas seulement parce qu'il n'est pas au principe ; c'est aussi qu'il n'est pas, non plus, au terme. Le terme ultime, le point d'aboutissement final, c'est évidemment le Père : à Lui, en tant que Principe premier et ultime, tout doit de fait retourner, ainsi que cela vient d'être souligné.

Mais en attendant ce terme dernier, dans le temps intermédiaire entre d'une part la venue du Fils, c'est-à-dire l'Incarnation du Verbe en Jésus, et d'autre part la toute fin du monde, il y a *le temps de l'Esprit*, que le Christ a promis et qu'il envoie en effet au nom du Père : pour que nous soyons conduits vers la vérité tout entière, pour que nous recevions la vie et la recevions en abondance, pour que s'achève dans le monde toute justification.

entre deux missions

La foi en l'Incarnation nous apparaît donc maintenant porter sur « la mission » l'éclairage suivant. Une première mission, la plus fondamentale, est le fait du **Verbe**, du **Fils de Dieu** lui-même, que le Père envoie dans le monde pour s'unir l'homme Jésus, assumer et vivre par et en lui une vraie vie et un vrai destin d'homme, mort comprise, puis connaître la résurrection et la remontée dans la gloire du Père, d'où il était venu.

Mais cette mission est en réalité au service d'*une autre* : celle de **l'Esprit**. C'est en effet finalement pour envoyer dans le monde et dans nos cœurs leur Esprit commun, que le Père a envoyé son Fils en Jésus. De sorte qu'au mouvement de « descente » du Verbe dans l'humanité en lequel se traduisait la mission du Fils, et qui induisait déjà, en Jésus lui-même, un mouvement ascendant de « réponse » au Père, correspond dans le monde et dans les cœurs des hommes un mouvement de remontée vers le Père qu'annonce, anime et soutient la mission incessante de l'Esprit.

2. C'EST PAR RAPPORT À L'ÉGLISE QU'IL FAUT SITUER DÉSORMAIS LES DEUX MISSIONS DIVINES

l'Eglise

Une fois Jésus parti, ressuscité, « remonté » au ciel, Dieu n'en continue pas moins à signifier au monde son vouloir salvifique et à faire bénéficier le monde du salut qu'il a bien voulu lui offrir en et par Jésus Christ. Car Jésus s'est suscité **des disciples**, qu'il a envoyés à leur tour en mission comme lui-même l'avait été par le Père, pour qu'ils continuent sa prédication parmi les hommes et fassent bénéficier les hommes de son œuvre de révélation et de salut.

Autour de ses disciples, à travers les temps et les lieux, a grandi **un peuple de croyants**, appelé l'Eglise. Ce peuple est lui aussi en mission dans le monde, et chacun de ses membres est lui-même en mission là où il est, pour témoigner de l'œuvre accomplie une fois pour toutes en Jésus Christ et diffusée, en tous les points du monde et du temps, par l'Esprit. Si bien que l'on peut dire que c'est *toute* l'Eglise, et en elle *tous* les chrétiens, qui sont en « état » de mission, au point que l'Eglise et chacun de ses membres n'existent *que* comme missionnaires. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que s'il en va ainsi, cette mission globale n'existe pas autrement que *par* la mission du Fils et que *pour* la mission de l'Esprit. Cela n'est évidemment pas sans conséquences pour la manière dont l'Eglise est appelée à concevoir son action et son être-dans-le-monde, et par conséquent tant pour ses modes propres de réalisation que pour le mode d'existence et le type de présence au monde de tous ses membres dans leur diversité.

dans le monde

Ce qui précède a au moins pour première conséquence que l'Eglise *doit* être dans le monde ! A vrai dire d'ailleurs, elle y est bel et bien, qu'elle en ait conscience et qu'elle le veuille, ou non. Elle n'existerait même pas, et ses membres non plus, si elle n'était pas dans le monde : ne faut-il pas vivre de quelque chose, assurer sa subsistance, habiter quelque part ? Reconnaissons-le : il y a parfois bien des naïvetés dans l'Eglise, parmi ceux qui prétendent, en son sein, n'être pas « du monde ».

Mais cela est loin de suffire. L'Eglise ne doit pas être dans le monde simplement parce qu'elle ne peut pas faire autrement, et en se proposant constamment de limiter le plus possible ses points de contacts avec le monde. Elle

doit y être *pleinement*, résolument à part entière. Et elle doit y être avec amour et par amour. La référence demeure ici l'Incarnation du Verbe-Fils, et elle est claire: il a vraiment habité « parmi nous » (dans le monde, « dans la chair »); il a épousé la condition humaine comme telle; il a vraiment été homme parmi les hommes de ce monde. Ce n'est pas en étant moins homme que les autres hommes, que Jésus s'est révélé être l'Incarnation du Verbe de Dieu et le salut du monde. C'est en faisant sa demeure parmi nous, c'est en s'insérant pour de vrai dans notre histoire telle qu'elle était, telle qu'elle est. Sans faux-semblants, sans jouer le jeu d'une simple « apparence », sans bénéficier d'aucun régime d'exception par rapport à la condition commune des hommes.

pour le salut du monde

On l'a rappelé: l'incarnation, l'insertion dans le monde, la présence au monde n'étaient pas pour Jésus Christ une fin en soi. Tout cela n'avait de sens pour lui, Verbe incarné, que dans la mesure où cela lui permettait d'annoncer la parole du salut et d'accomplir l'œuvre du salut. Il en va de même, *mutatis mutandis*, pour l'Eglise. Si elle aussi doit être présente au monde, c'est, elle aussi, pour témoigner du salut du monde: pour annoncer ce salut et pour y œuvrer.

Tout doit être mesuré, et à tous les niveaux, à cette aune-là dans l'Eglise: les paroles et les actes, les pratiques et les institutions elles-mêmes. Il ne s'agit pour l'Eglise ni d'exercer un pouvoir, ni d'accumuler des avoirs, ni même de communiquer un savoir, si mystérieux et si précieux soit-il. Il s'agit de cultiver le type de relation au monde, de « commerce » avec lui, d'intervention en lui qui soit susceptible de permettre aux hommes d'aujourd'hui d'accéder à la révélation et au salut que Dieu leur propose.

dans le respect du monde

Dans ce monde où elle doit donc être ainsi insérée, l'Eglise apparaît dès lors appelée à exercer une présence tout à fait spécifique. Non seulement elle n'a *directement* à s'occuper, comme telle, que du salut du monde et de ce qui le permet ou lui est lié. Mais elle doit encore reconnaître au monde *la compétence* qui lui revient pour les affaires *du monde*. Elle doit, autrement dit, respecter *l'autonomie* du monde aussi bien dans l'ordre du savoir scientifique que dans celui du pouvoir politique: pas d'ingérence, pas d'immixion, pas de contrôle indu. A cela, deux ou trois précisions doivent toutefois être ajoutées:

a) Certes, l'Eglise doit sans cesse rappeler qu'il n'y a pas à confondre le monde et Dieu. Mais elle doit aussi sans cesse redire qu'en Jésus Christ, Dieu a conclu avec le monde l'alliance la plus étroite, et avec l'humanité l'unité la plus stricte (dans une distinction maintenue). Dès lors, les chrétiens, et plus largement tous les hommes, doivent être sans cesse rappelés au principe de *leurs devoirs à l'égard du monde*. A savoir : au principe chrétien fondamental selon lequel il n'y a pas moyen d'aimer Dieu (qu'on ne voit pas) si l'on n'aime pas le monde (où l'on vit) dans lequel il a envoyé son propre Fils, et le prochain (que l'on voit) dont Jésus, Verbe fait chair, a fait son propre frère.

b) Ce qui vient d'être dit concerne seulement l'affirmation d'un principe. Il est assurément loin d'être négligeable comme tel, mais n'est pas destiné à rester « dés-incarné ». Il importe cependant d'observer que le passage à son application relève à chaque fois de la décision concrète, qui doit donc être respectée et soutenue, de ceux auxquels il est adressé. Pourtant dans des cas exceptionnels, l'instance ecclésiale concernée peut et même doit entrer elle-même dans les précisions, prendre des positions aussi claires et nettes que possible et, en ce sens, *intervenir* assez nettement sur le terrain même des « *affaires du monde* ». Deux cas surtout méritent ici mention :

– quand « le monde », par ce qu'il dit ou par ce qu'il fait, empêche de fait l'Eglise d'accomplir sa mission propre au service de la Révélation de Dieu aux hommes pour leur salut ;

– quand « le monde » porte gravement atteinte à des valeurs fondamentales de l'homme même (injustices, violences, et oppressions graves), car non seulement la révélation et le salut qui définissent directement la mission de l'Eglise ne sauraient valoir que pour des êtres libres, respectés dans les dimensions fondamentales de leur être, mais déjà la dignité d'enfant de Dieu qui est propre à tout homme ne peut souffrir atteinte aux yeux des croyants.

3. DANS L'ÉGLISE, LES MINISTRES TÉMOIGNENT DE L'INITIATIVE DU SALUT DE DIEU EN JÉSUS CHRIST

l'initiative gratuite de Dieu

Que Dieu veuille le salut du monde par Jésus Christ dans l'Eglise, c'est à tous les croyants qu'il revient, en paroles et en actes, de l'attester autant qu'il leur est possible. Mais que Dieu ait l'initiative toute gratuite de ce salut, c'est la *présence des ministres* dans l'Eglise qui le signifie.

Les ministres ne s'instituent pas eux-mêmes tels. Ils sont choisis et envoyés pour l'être; et c'est cela seul qui, les qualifiant et les habilitant, leur donne de l'être en vérité. Par définition, on n'est appelé et envoyé que par un autre; les ministres signifient donc, par leur appel et leur envoi mêmes, que la révélation et le salut dont ils témoignent viennent bien, en effet, d'un Autre. Par eux – et là est justement leur spécificité –, il est réellement manifesté dans le monde que la révélation et le salut lui viennent de la seule initiative, toute de gratuité et de bienveillance, de Dieu, du Dieu qui les envoie à la suite de Jésus comme il avait envoyé Jésus lui-même, et comme celui-ci avait à son tour choisi et envoyé ses propres disciples, les Apôtres.

les sacrements

De ce salut dont ils attestent donc la gratuité, les ministres ne font pas que proclamer l'annonce. Ils en effectuent aussi le don, ici et aujourd'hui, à qui veut bien faire la démarche de s'y ouvrir et de l'accueillir dans sa vie par la foi. Ici prennent, bien sûr, place et signification les sacrements, que confèrent les ministres ordonnés. C'est en effet premièrement et finalement pour les donner aux hommes, que ces ministres sont « ordonnés » et envoyés : pour transmettre aux croyants le don de la Grâce, le don de l'Esprit que Dieu a voulu leur communiquer en envoyant dans l'histoire son Fils unique, Jésus Christ.

l'envoi dans le monde

Les sacrements n'ont toutefois pas leur fin en soi ! Ceux à qui ils sont conférés les reçoivent pour retourner au monde, pour y œuvrer à leur tour et à la place qui est la leur, à l'annonce de la révélation et à l'avancée du salut de ce monde, parmi les hommes.

Tout cela, les chrétiens sont appelés à le faire par toutes leurs tâches, en donnant à celles-ci la signification *d'un vrai service des hommes*. Ils témoignent du même coup de l'amour que porte au monde, et du salut que veut pour le monde, le Dieu dans lequel ils croient et qui leur demande, au nom même de leur foi, d'aimer le monde et de servir leurs frères.

(à suivre)

Joseph Doré, pss

*12, place du Président-Mithouard
75007 Paris*

LAVIGERIE

par Marie-Josée Dor

Marie-Josée Dor, sœur missionnaire de Notre-Dame d'Afrique, a travaillé comme médecin en Algérie de 1954 à 1961. Après des études de théologie, elle a été responsable du scolasticat de sa congrégation. Membre du Conseil Général en 1965, elle a été Supérieure Générale de 1969 à 1981, puis Supérieure Provinciale d'Algérie-Tunisie-Mauritanie-Yemen. Actuellement, elle est chargée de la formation continue des sœurs de plus de 65 ans.

Les Missionnaires d'Afrique (Pères blancs) et les Sœurs Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (Sœurs blanches) célèbrent cette année le centenaire de la mort de leur fondateur le Cardinal Lavigerie, un des grands apôtres de l'Afrique au dynamisme fécond et novateur, mais aussi un homme de vision universelle qui a marqué son époque de ses entreprises audacieuses et souvent prophétiques.

une vie sous le souffle de l'esprit

Charles de Lavigerie est né à Bayonne en 1825 dans une famille qui cultivait la libre pensée dans le respect de l'opinion des autres. C'est pourquoi fut accepté, avec réticence peut-être, son désir de devenir prêtre.

Il étudia à Paris de 1841 à 1854 et devint professeur d'histoire de l'Eglise en Sorbonne. Un événement marqua sa vie lorsque, nommé en 1856 directeur de l'Œuvre d'Orient, il fut appelé à se rendre en Syrie en 1860 pour apporter de l'aide aux chrétiens massacrés par les Druzes. Là, il découvre une culture différente, l'apostolat parmi les musulmans et l'action des religieuses dont il mesure toute l'importance.

A Paris, Lavigerie est séduit par un certain libéralisme. Il est appelé à Rome où il découvre une Eglise non pas universelle, comme il la rêvait, mais italienne. Il est partisan actif d'une Eglise internationale et envisage même (dans cent ans d'après son estimation) la possibilité d'un Pape non italien. En 1863, il est nommé évêque de Nancy. En novateur, il met en œuvre sa devise «Caritas» exigeant, entre autre, une réelle compétence de la part des prêtres et des religieuses.

Quatre ans plus tard, c'est l'appel au siège épiscopal d'Alger, «*porte ouverte sur l'Afrique*» dit-il. Il y rencontre une détresse criante causée par la sécheresse, la famine

et la maladie. Son charisme missionnaire, né en Orient, le pousse alors à fonder deux instituts : Pères Blancs et Sœurs Blanches, avec la visée d'ouvrir au Christ l'Afrique tout entière.

En 1888, soutenu par Léon XIII, il lance la campagne contre la traite des esclaves et en 1890, à l'instigation du Pape, il pose un geste invitant les catholiques de France à se rallier à la République; c'est le « *toast d'Alger* ». Il meurt deux ans plus tard épuisé par l'ampleur des travaux entrepris et brisé par l'accueil réservé à son intervention.

rien de ce qui est humain ne m'est étranger

Le mobile de son action, c'est « l'homme » et dans un discours fameux sur la traite des esclaves, il fait sien le vers célèbre de Térence: « *Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger* ¹ ». Il ne s'agit pas chez lui d'une idéologie humanitaire comme son époque en a tant vu fleurir. Son respect de l'homme est ancré dans un sens profond de la création: l'homme est image de Dieu, animé par son souffle. L'amour universel de Dieu englobe toute son œuvre et lui confère sa grandeur. Le salut du Christ est destiné à tout homme quel que soit l'état de civilisation dans lequel il se trouve. A une époque où la vision de l'homme, encore très fortement marquée par le jansénisme, restait pessimiste, cette ouverture évangélique n'était pas sans mérite. Lavigerie aurait certainement applaudi à la déclaration de Jean-Paul II: « *L'homme est la route de l'Eglise* ».

Il s'intéresse à tout ce qui manifeste le génie entreprenant et inventif de ses contemporains: explorations, moyens de communication, découvertes scientifiques. Il est pourtant freiné par les préjugés, les ignorances, les illusions de son époque. Cependant, son sens de la dignité de l'homme lui permet de dépasser ces limites pour atteindre parfois à une action prophétique qui annonce et prépare l'évolution à venir car elle saisit l'homme dans ce qu'il a de plus essentiel et ne le réduit pas au cadre que peut lui assigner une époque donnée.

respect des civilisations

A la fin du XIX^e siècle, la découverte de l'Afrique était récente et les populations désorganisées par les ravages de la traite. Il faudra du temps, de la patience et tout un travail d'approche pour découvrir la richesse des civilisations africaines que Césaire, Senghor et tant d'autres chanteront sous le nom de « *négritude* ».

Lavigerie recommande à ses missionnaires de prendre note des coutumes africaines avant qu'elles ne soient déformées par la présence européenne. Il les adjure, en des termes d'une extrême urgence, de préparer le temps où les Africains, dont il souligne parfois avec commisération la pauvreté, seront les maîtres du destin de leur peuple et les seuls auteurs de l'enracinement et du développement de la Bonne Nouvelle.

Dès les débuts de son ministère, réagissant contre l'effort de latinisation mené par Rome, il recommandait aux prêtres qu'il envoyait à Jérusalem, d'avoir un regard positif : « *On se gardera bien de montrer le moindre mépris pour leurs usages, leur langue, leur liturgie...²* ».

tout à tous – barbare avec les barbares

« *Le missionnaire doit être tout à tous, barbare avec les barbares et grec avec les Grecs* » déclare-t-il, mais c'est par l'expérience qu'il découvrira les implications d'une telle affirmation. Lorsqu'il tente, pour les orphelins de la famine, de créer des colonies agricoles chrétiennes capables de témoigner de la Bonne Nouvelle, il doit reconnaître qu'il s'est trompé. « *L'expérience a été faite, malheureusement elle est mauvaise³* ». Aussi impose-t-il à ses missionnaires une étude rigoureuse de la langue et des coutumes : « *Apprendre la langue d'un peuple, c'est se préparer à lui appartenir. La langue est le véhicule le plus puissant des sentiments et des idées⁴* ».

inculturation ? dialogue ?

Lavigerie ne parle pas d'inculturation, concept étranger à son époque, mais des exigences du « tout à tous » : proximité, reconnaissance des coutumes dans ce qu'elles ont de positif, étude de la langue et du milieu. Il donnait à ses missionnaires, prêtres et religieuses, les éléments précurseurs d'une inculturation du message.

Que dirait Lavigerie quand nous affirmons que le dialogue est partie intégrante de l'évangélisation ? La question ne se posait pas pour lui. L'erreur n'avait qu'un seul droit, celui de céder le pas à la vérité. Pourtant, il a reconnu la valeur de croyants qu'il a considéré comme des hommes de Dieu et leur a rendu hommage. Sa rencontre avec l'émir Abdel Kader à Damas en porte témoignage⁵. Au temps de Vatican I régnait un certain triomphalisme ecclésial alors que Vatican II nous a révélé la valeur des autres religions. Nous prenons conscience de l'humilité du message évangélique et de la lenteur des lois de croissance de la petite graine semée dans l'humus d'une culture. Les consignes de Lavigerie ont guidé ses pères et ses sœurs sur le chemin du dialogue. Nous pouvons le suivre sans crainte d'infidélité et avec un sentiment

1/ Conférence au Gesù (Rome, 1988), in X. de MONTCLOS. *Le Cardinal Lavigerie. La Mission universelle de l'Eglise*, CERF (cité sous le sigle: xDM).

2/ *Instruction pour les Pères de Sainte-Anne de Jérusalem*, 1878, xDM, p. 122.

3/ *Instruction aux missionnaires d'Afrique équatoriale*, 1879, « Enseignements sur la vie religieuse et l'apostolat africain », 1951. Edition privée, p. 315 (sera cité sous le sigle EC).

4/ « Pensées du Cardinal », éd. Saint-Charles de Kouba, 1960.

5/ Adversaire de la France au moment de la conquête, fin stratège, grand rassembleur d'hommes, il fut aussi un écrivain mystique raffiné et profond.

6/ *Allouction à Notre-Dame d'Afrique*, 1879, EC, p. 336.

7/ *Conférence au Gesù*, xDM, p. 131.

8/ *Mandement de carême*, Alger, 1879.

profond d'accomplissement. Le salut de Jésus Christ, pour Lavigerie, est actif en tout homme.

combat pour la liberté

Par éducation, et au nom de sa foi, Lavigerie est un fervent de la liberté, ce « *bien suprême de l'homme* ». En 1879, il exhorte en ces termes les missionnaires en route vers les Grands Lacs : « *Dites-leur que ce Jésus dont vous leur montrez la croix, est mort sur elle pour apporter toutes les libertés au monde: liberté des âmes contre le joug du mal, liberté des consciences contre le joug des persécuteurs, liberté des corps contre le joug de l'esclavage* ⁶ ».

Ennemi de toute pression en vue d'une éventuelle conversion et conscient que la force de l'éducation pouvait dans cette société être une forme de contrainte, il demande aux missionnaires d'Afrique du Nord de ne prendre des enfants pauvres avec eux que le plus rarement possible.

C'est dans la lutte contre la traite des Noirs que se manifesterà avec le plus d'éclat son combat pour l'homme dont il fait un combat pour Dieu qui s'est investi dans sa création. Dieu n'est-il pas devenu homme pour rejoindre l'homme dans sa pauvreté et son besoin de salut ? La Mission, n'est-ce point continuer l'œuvre du Christ ? Toute action pour que l'homme se réalise pleinement, est une action de salut. Toute cause humaine est la cause du missionnaire. Tout abus envers l'homme le concerne : « *Je suis homme, l'injustice envers d'autres révolte mon cœur. Je suis homme, l'oppression indigne ma nature...* ⁷ ».

S'adressant à ses diocésains, Lavigerie met en garde les riches qui abusent du travail des ouvriers et les utilisent pour accroître leur richesse : « *Il y a partout à la porte des grandes cités des demeures, où comme des fourmilières, se réunissent et travaillent pour augmenter vos biens des hommes qui n'ont que leur travail pour fortune... Ces hommes, ce sont vos frères; ils ont droit à votre respect et à votre amour. Ne violez jamais à leur égard l'humanité et la justice* », et plus loin : « *Souvenez-vous que l'ouvrier est votre frère, il est le fils même de Dieu* ⁸ ».

Dans son combat contre la traite, Lavigerie fait appel à tous sans distinction de nationalités, ni de partis, ni de confessions religieuses. Il s'adresse à la raison, à la justice, au respect, à l'amour de la liberté, comme il le dit dans sa conférence au Gesù. Lui qui a toujours cherché un terrain commun avec les incroyants dont le credo est la science et la raison, il trouve dans cette cause un lieu de dialogue avec les hommes de bonne volonté.

Il veut sauver l'Afrique de la plaie de l'esclavage et il sait que la clef de ce salut est là, en Europe. C'est auprès des décideurs, des gouvernements qu'il doit agir pour libérer le continent. En mobilisant les chrétiens d'Europe pour l'Afrique, il actualise l'universalité de l'Eglise, un rêve de toujours.

liberté politique

Lavigerie n'a jamais craint de contacter les gouvernements et de mener une action politique avec toute l'ambiguïté qui lui est attachée. Dès son arrivée à Alger, il lutte pour obtenir du gouvernement la liberté de l'apostolat. Les responsables du pays ne voulaient voir en l'évêque d'Alger qu'un simple évêque de France dont la charge apostolique se limiterait aux Européens, colons et militaires. Lavigerie, lui, réclame la possibilité d'une action caritative auprès des populations autochtones. Pour l'obtenir et poursuivre l'œuvre des orphelinats, il n'hésite pas à rencontrer l'Empereur. De même, pour mettre fin à la traite des esclaves en Afrique orientale, il alerte les gouvernements européens et multiplie les négociations avec Léopold II, roi des Belges.

Il connaît aussi l'importance de l'opinion publique. « *L'opinion est la vraie reine du monde aujourd'hui* », écrit-il dans un mémoire adressé au Pape en 1888. Et en 1888 et 1889, il mènera une véritable campagne de sensibilisation, parcourant l'Europe, réunissant des auditoires nombreux et attentifs. Son éloquence sait émouvoir mais c'est à la conscience des hommes qu'il en appelle, au sens des droits de l'homme. Et aux chrétiens, il rappelle que Dieu est lié à l'homme à tel point qu'il « *tient pour fait à lui-même ce que nous faisons pour ceux que l'injustice ou la force tient dans les fers* »⁸.

église et société

Lavigerie a donc eu une action politique et cela ne fut pas toujours bien perçu. On l'a souvent taxé d'ambition. Ambitieux, certes il l'est, mais si on analyse les mobiles de son action, ce n'est pas pour un avantage personnel qu'il se met en avant, mais pour la cause de l'Eglise et de l'Humanité. Certains rechercheront la gloire de Dieu dans l'effacement et l'humilité, à d'autres est confiée la charge de montrer que la foi n'est pas négation de l'homme : « *L'Eglise n'est l'ennemi ni de votre intelligence, ni de votre philosophie, ni de vos sciences, ni des œuvres du génie de l'homme, ni de sa liberté, ni du progrès des sociétés humaines... Elle se réjouit au contraire de tout ce qui augmente ce patrimoine de gloire, de richesse, d'honneur* »¹⁰.

La pensée politique de Lavigerie est basée sur le respect des droits de l'homme, la solidarité humaine, la dignité des peuples. Il croit à la démocratie et dans l'Eglise il voudrait voir s'établir un laïcat responsable dont, en tant qu'historien, il retrouve les traces dans les premières communautés chrétiennes. L'ensemble des évêques de France était loin de le suivre dans cette ligne. La longue formation qu'il demande

9/ *Conférence au Gesù*, XDM, p. 130.

10/ *Lettre pastorale*, Nancy, 1863, XDM, p. 64.

11/ « *Sapientiae christianae* », 1890.

12/ XDM, p. 146.

13/ « *Au milieu des sollicitudes* », 1892.

14/ Y. SAOUT, *Spiritus* 127, p. 201.

pour les néophytes, s'inspire de cette exigence : former des chrétiens capables de jouer un rôle actif. Lavigerie est certainement, par tempérament et à cause de son éducation, pénétré de la conception hiérarchique de l'Eglise. Mais commentant l'encyclique de Léon XIII sur la société contemporaine ¹¹, il célèbre l'avènement de la démocratie dans le monde occidental. Il regrette que la participation des laïcs au gouvernement de l'Eglise pratiquée aux premiers siècles soit tombée en désuétude.

le toast d'Alger

Lorsqu'en 1890, Léon XIII lui demande de poser un acte en faveur du ralliement des catholiques français à la République, Lavigerie ne se trouve pas en porte à faux avec sa propre pensée politique. Mais il n'a aucun doute sur la réaction qu'entraînera son intervention dans les milieux bien pensants. Il a pourtant besoin de garder son crédit intact pour poursuivre sa campagne anti-esclavagiste et soutenir ses œuvres missionnaires, et c'est d'un monde catholique attaché à la royauté que proviennent en grande partie ses ressources pécuniaires. Néanmoins, la mort dans l'âme, il obéit et il saisit la première occasion qui s'offre à lui.

Devant un parterre d'uniformes et de grands noms de France, il adresse un toast à la marine française en escale à Alger. Il invite ses auditeurs à faire l'union sacrée autour de la République, gouvernement choisi par le peuple de France ¹². Il ne faut pas que les catholiques s'épuisent dans une opposition stérile qui risque à la longue de marginaliser l'Eglise. Le Pape mettra quinze mois avant de manifester son soutien ¹³. Mais entre temps, c'est un tollé ; protestations, invectives, injures et Lavigerie, malgré le soutien de quelques amis, se sent très isolé.

Quel fut le résultat de cette intervention ? Coup d'épée dans l'eau ? En fait, elle amorce un mouvement qui ira en s'accroissant. Mais pour Lavigerie, ce fut une souffrance qu'il est difficile de mesurer. Elle a eu des répercussions désastreuses sur une santé déjà ébranlée. A la fin de sa vie, il apporte la preuve que son amour de l'Eglise, qui a été le moteur de toute sa vie, était authentique.

conclusion

« Le prophète n'est pas un devin, il est le porte-parole de Dieu pour le présent. Mais ce présent est gros d'avenir ¹⁴ ». Chez Lavigerie, l'annonce de la parole vise l'homme dont il veut réaliser l'achèvement selon le désir de Dieu. *« L'homme passe l'homme »*, nous dit Pascal. Quand il cherche l'accomplissement de la dignité humaine, Lavigerie dépasse les contingences du moment pour rejoindre l'avenir du Dieu qui vient.

Marie Josée Dor

26, rue Gay-Lussac
75005 Paris

CONSEIL DE RÉDACTION

Chaque année, pendant deux jours, le Conseil de rédaction de SPIRITUS rassemble, en plus du Comité de rédaction, des membres de différents continents : M. Amaladoss (Inde, Assistant général des Jésuites à Rome), I. Braun (Argentine, missionnaire en Suisse), J. Doré (France, Doyen de la Faculté de théologie à l'Institut Catholique de Paris), J.-E. Pénoukou (Bénin, recteur de l'Institut Catholique d'Afrique de l'Ouest). Chacun de ces conseillers apporte son expérience et ses compétences pour choisir et bâtir les thèmes des futurs numéros de SPIRITUS.

Les 27 et 28 août derniers, le Conseil s'est donc retrouvé dans l'accueillante maison des Spiritains à Chevilly, près de Paris. La première journée a été consacrée au thème de la dernière session de l'IAMS à Hawaï : *Monde nouveau, nouvelle création*. L'IAMS (Association Internationale d'Etudes Missionnaires) est unique au monde ; elle regroupe des missiologues de toutes les Eglises chrétiennes pour des échanges sur la mission. Les francophones y sont malheureusement très peu représentés. Deux membres du conseil ont participé à la rencontre de Hawaï, M. Amaladoss et J. Gross, ainsi que J. Lévesque et M^{me} E. Bernard, respectivement directeur et secrétaire du Centre de Recherche de Théologie Missionnaire (au service de l'épiscopat de France), également invités à ce conseil. Ils ont partagé avec nous leur expérience.

Après une introduction à l'IAMS par le P. Lévesque, le P. Gross a présenté la conférence inaugurale du professeur Koyama, japonais. Celui-ci a souligné notamment l'importance d'une théologie de la croix dans un monde dominé par l'Occident « chrétien » qui a souvent crucifié les autres peuples. Le P. Amaladoss a présenté ensuite les travaux des différents ateliers.

Les échanges qui ont suivi entre membres du Conseil de Rédaction ont été marqués par l'intervention de J.-E. Pénoukou. Il a proposé une lecture positive des « signes des temps » en Afrique. Les tensions et drames actuels sont plutôt signes d'un enfantement. Les forces de contestation refusent les pouvoirs monolithiques sacralisés et affirment la nécessité pour les Africains de se prendre en charge dans le respect des pluralismes. Ce mouvement est également sensible en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est.

La discussion a permis de préciser les grandes lignes des cahiers SPIRITUS à venir. A la suite de l'IAMS, le n° 131 sera consacré au thème : **monde nouveau – création nouvelle**. Le n° 132 s'efforcera d'y discerner les signes

d'espérance. Le n° 133 étudiera les **religions traditionnelles** et leur vitalité dans le monde moderne et le n° 134 rassemblera réflexions et témoignages sur notre mission de **réconciliation** dans un monde déchiré.

Un Colloque de Théologie Missionnaire sera organisé par Spiritus en septembre 1994. Comme thème, on envisage pour le moment : « Mission et Religions dans le plan de salut ». Un comité va se mettre en place pour préparer ce COLLOQUE.

Le Conseil s'est réjoui de la bonne santé de SPIRITUS. En effet, de nouveaux Instituts ont manifesté leur désir d'entrer dans l'Association: Société du Verbe Divin (province de Suisse), Oblats de Marie-Immaculée (France). Par ailleurs le nombre des abonnés connaît une légère augmentation.

FINANCES DE SPIRITUS

Spiritus est édité par une Association regroupant onze Instituts missionnaires qui considèrent la Revue comme un service de la Mission et y consacrent de leur argent. Nous vous en présentons les comptes tels qu'ils ont été soumis à l'Assemblée Générale de mars 1992.

RECETTES

abonnements	197.870
ventes au n°	7.300
dons ¹	25.800
contributions ²	110.000
intérêts	6.500
	347.470
déficit	+ 6.240
	353.710

CHARGES

fabrication	214.610
bureau	51.100
auteurs	7.900
comité-conseil	22.500
personnel ³	75.000
	371.110
TVA remboursée	- 17.400
	353.710

(1) Les dons faits à Spiritus sont attribués à des abonnements servis à des personnes ou des institutions de formation dans les pays du Sud. Il y en a 175 actuellement.

(2) Chaque Institut membre de l'Association verse une contribution annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

(3) Ce personnel comprend une personne à plein-temps et trois à mi-temps.

Il convient de souligner que Spiritus bénéficie d'autres avantages. La Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil met gratuitement à sa disposition les locaux où travaillent la rédaction, le secrétariat et l'administration. Les Instituts auxquels le personnel appartient prennent à leur charge les cotisations sociales.

notes bibliographiques

L'Afrique des guérisons

par Eric de Rosny

L'Eglise a toujours eu des difficultés à prendre en compte les traditions africaines de guérison et de soins. Pourtant, en ce domaine, une lumière croissante a été apportée par le Jésuite français Eric de Rosny, ancien directeur de l'INADES en Côte-d'Ivoire et missionnaire chargé d'expérience au Cameroun. De Rosny a déjà publié des rapports détaillés sur son travail à travers deux ouvrages : « *Ndimsi, ceux qui soignent dans la nuit* » (1974), et « *Les yeux de ma chèvre* » (1981).

Dans ce troisième livre E. de Rosny est moins intéressé par les aspects pharmaceutiques de la médecine populaire que par son caractère socio-culturel. Là où la médecine scientifique occidentale traite les patients comme des individus, les guérisseurs de la nuit au Cameroun répondent à une vocation sociale et mènent une pratique communautaire. Ce sont des guérisseurs traditionnels d'un nouveau type, obligés de tenir compte de la sophistication moderne et des influences chrétiennes. Par certains aspects, leur relation avec la médecine scientifique ressemble à la médecine alternative occidentale. Pour renforcer la foi chancelante, leur mise en scène doit même devenir plus dramatique. Ils utilisent la Bible et font état d'attestations fournies par leurs clients. Leur pratique est souvent en lien avec la sorcellerie, un phénomène qui semble en croissance dans une époque d'individualisme grandissant.

Les Eglises chrétiennes sont les alliées de la médecine scientifique occidentale ; elles ont rempli l'Afrique d'hôpitaux, de dispensaires et de cliniques. La rencontre avec les idées africaines de guérison intégrale a été un lent processus. De Rosny le compare aux trois étapes de l'initiation. Il y a eu d'abord la phase de l'hospitalité, où les Africains ont toléré les étranges pratiques occidentales. Puis ce fut la phase d'appropriation, où les Africains ont réinterprété les idées occidentales en accord avec leurs propres traditions. C'est ce que font bien des Eglises indépendantes en insistant sur la guérison. Enfin on trouve la phase d'inculturation, quand les idées chrétiennes et africaines se rencontrent dans une fructueuse synthèse. En appendice, E. de Rosny présente un débat théologique sur ces questions. Il nous offre là un ouvrage de qualité, facile à lire et abondamment illustré.

Aylward Shorter

Paris, Karthala, 1992, 223 p.

Le politique par le bas. Contributions à une problématique de la démocratie en Afrique Noire.

par J.-F. Bayart, A. Mbembe, C. Toulabor

« *Le politique par le bas* » est un recueil d'articles écrits par Bayart, Mbembé, Toulabor, et parus surtout dans la revue « Politique africaine ». C'est le manifeste d'une nouvelle orientation dans la réflexion. Depuis une dizaine d'années, au lieu de chercher « le politique » par le haut (partis, institutions, syndicats...) on le cherche « par le bas », c'est-à-dire dans les domaines voisins : juridiques, moraux, sociaux, culturels, religieux, historiques, idéologiques, etc. Il n'est pas question de réduire ces domaines au seul politique, mais de reconnaître qu'ils ont tous « une dimension politique » et même parfois valeur de prise de position politique qu'il serait dangereux d'exprimer plus directement. Les masses ne sont ni passives, ni inertes, ni captives. Elles réagissent, résistent, s'expriment, s'échappent suivant des tactiques et des stratégies diversifiées. Il y a donc place pour une « politique par le bas » et son étude.

Cette orientation est sûrement marquée d'une origine plus ou moins marxiste, inspirée spécialement de Gramsci et d'un marxisme ouvert qui étudie le réel en évitant toute dialectique simpliste : lutte des classes, centre/périphérie, tradition/modernité, citadins/brousse, fonctionnaires/paysans... L'interaction dialectique entre les divers niveaux de la réalité sociale est bien plus complexe.

Une orientation analogue se retrouve dans « *l'Etat en Afrique* » de Bayart (Fayard), « *Les Afriques politiques* » de C. Coulon et D.C. Martin (La Découverte) ainsi que dans la revue « *Politique africaine* » (Karthala).

Malheureusement cet ouvrage, important par l'instrument qu'il fournit pour l'analyse de la réalité politique et son évolution, est si technique qu'il en est difficilement lisible. C'est d'ailleurs souvent le cas pour les ouvrages de ces auteurs et de certains articles de « Politique africaine ». Dans cette perspective, les ouvrages les plus abordables seraient « *l'Etat en Afrique* », ou « *Les Afriques politiques* ». Karthala 1992, 270 p. A. Guillaumin

Le Cardinal Lavigerie, 1825-1892. L'Eglise, l'Afrique et la France.

par François Renault

Un livre clair, documenté, dans lequel on entre avec intérêt. On découvre avec un certain étonnement un aspect déconcertant de Lavigerie : ses démarches, voire ses intrigues, pour arriver à ses fins. On l'a souvent taxé d'opportunisme. C'était en fait un passionné, et F. Renault nous aide à situer les motivations de

son activité débordante : c'est l'Évangile qu'il défend, et l'unité de l'Église, jusqu'à une obéissance radicale et déchirante. A travers ses écrits aux missionnaires, pères et sœurs, on perçoit une âme passionnée de Jésus-Christ et animée pour Lui d'un « amour fort et ardent ». L'auteur, missionnaire père blanc, manifeste admiration et affection pour le fondateur de son Institut. Il le regarde cependant avec honnêteté, sans complaisance, en historien objectif.

Fayard, 1992, 698 p. Marie-Josée Dor

Le Venezuela, par Michel Pouyllau. 221 p.
La Colombie, par Catherine Fougère, 208 p.
L'Équateur, par Christian Rudel. 216 p.

La collection « Méridiens » des éditions Karthala s'enrichit de trois titres. Chaque volume présente un pays : sa géographie, son histoire, sa situation politique, économique, culturelle, sociale. Il se termine par des conseils aux éventuels « touristes », mais on est loin des dépliants des agences de voyages ou autres « tours-opérateurs ». Michel Robert, directeur de la collection, fait appel à des auteurs qui manifestement connaissent et aiment les pays qu'ils présentent. Ils sont : chercheur au CNRS (Michel Pouyllau), spécialiste des Relations internationales et du développement (Catherine Fougère), grand reporter (Christian Rudel). Ils s'adressent à un public très large mais, pour ceux qui voudraient en savoir plus, chaque volume se termine par une bibliographie plus « savante ».

Karthala, 1992.

- **La coexistence de types religieux différents dans l'Haïtien contemporain**, par Lamartine Petit-Monsieur, 400 p.
- **Santa-Maria Tonantzin Virgen de Guadalupe**, par Richard Nebel, 376 p.
- **Unsere Erde lebt**, par Bruno Schlegelberger, 368 p.

La Nouvelle Revue de science missionnaire d'Immensee poursuit la publication de ses « Suppléments ». En cette année du V^e centenaire du voyage de Colomb, les numéros 39, 40 et 41 sont consacrés à des études sur les réalités religieuses de trois pays d'Amérique Latine. Le premier (en français) analyse la coexistence du christianisme (catholique et protestant) et du vaudou en Haïti et tente une approche pastorale dans la ligne de la théologie de la libération. Le second (en allemand) s'attache à élucider la signification de la dévotion à la Vierge de Guadalupe dans l'identité culturelle des Mexicains. Le troisième (en allemand) s'intéresse à l'univers religieux des populations quechuas de la région andine.

Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft. Immensee. 1992.

Les médias et nous

Dans son numéro 80, la revue « Alliance » examine la place grandissante que prennent les médias dans la vie des adultes et des enfants. Une réflexion sérieuse, seraine, positive, avec des témoignages réalistes.

Alliance, 49 rue de la Glacière, 75013 Paris.

New Directions in Mission and Evangelization 1. Basic Statements 1974-1991.

par James A. Scherer and Stephen B. Bevans.

Cet ouvrage est particulièrement intéressant car il rassemble les documents essentiels publiés par les différentes Églises chrétiennes de 1975 à 1991 sur le thème de la Mission : Conseil Œcuménique (88 pp.), Église Catholique (109 pp.), Églises orthodoxes (50 pp.), Protestants évangéliques (64 pp.). Un index permet de retrouver facilement les thèmes essentiels.

Orbis Books, New York 1992.

Bad Samaritans. First World Ethics and Third World Debt.

(Mauvais Samaritains. Ethique du premier monde et dette du tiers monde)

par P. Valley.

Paul Valley conduit le lecteur à travers les « détails choquants » de la rencontre entre l'Occident et le Tiers Monde, rencontre responsable de la misère de l'Afrique et d'autres pays du Tiers Monde... Détails sanglants sur la pauvreté en Afrique, statistiques sur les enfants qui meurent de faim chaque année, sens divers de « l'aide occidentale » aux pays en voie de développement, « piège de la dette » : tous ces sujets sont traités avec compétence. Et les trois derniers chapitres sont consacrés à une réflexion théologique sur la santé et la dette.

L'auteur aide le lecteur à évaluer personnellement la dette. A. Smith qualifiait d'« injustice sauvage » la manière dont les Européens avaient créé un capital par l'esclavage et le colonialisme. Kissinger estime que le réajustement exigé par le Fonds monétaire international est un « remède pire que la maladie »... En fait les milliards de dollars « dus » par le Tiers Monde ont déjà été payés bien des fois puisque 70% de cette dette sont des intérêts accumulés.

La Bible conduit à une réponse chrétienne à cette question de la dette ; c'est « l'année jubilaire », la remise de la dette. Le livre de P. Valley aide les communautés chrétiennes à passer de l'expérience occidentale individualiste à l'engagement du bon samaritain.

E.E. Uzukwu

Orbis books, New York 1990.

« 1492-1992 », Conquête et Evangile en Amérique latine. Questions pour l'Europe aujourd'hui.

Cet ouvrage rassemble les Actes d'un remarquable Colloque qui s'est tenu à l'Université Catholique de Lyon du 28 au 30 janvier 1992. La rencontre entre l'Europe et l'Amérique latine est située dans une triple perspective : historique, théologique et socio-culturelle. Dans cette « découverte » de l'Amérique, on n'a pas oublié le « naufrage » qui en est résulté pour l'Afrique (contributions de E. Mveng, L. Huron, D. Masselis, Y. Mutualé). Les intervenants ont eu le souci d'actualiser cet anniversaire en relevant les questions qu'il pose à l'Europe aujourd'hui. On appréciera les réflexions de G. Gutierrez, R. Pannikar, J.O. Beozzo, J. Meyer, H. Didier, C. Duquoc et P. Valadier.

Profac, 25, rue du Plat, 69228 Lyon cedex 2.

**livres reçus
à la rédaction**

**OUVRAGES DE LANGUE
ANGLAISE**

Pilgrim's Notebook. An Experience of Religious Life, par David A. Fleming. *Orbis Books 1992, 97 p.*

Witness. Writings of Bartolomé de Las Casas, par Gustavo Gutiérrez. *Orbis Books 1992, 180 p.*

Letters to Contemplatives, par William Johnston. *Orbis Books 1992, 112 p.*

From Wasteland to Promised Land. Liberation Theology for a Post-Marxist World, par Robert V. Andelson et James M. Dawsey. *Orbis Books 1992, 140 p.*

Communication Theory for Christian Witness, par Charles H. Kraft. *Orbis Books 1991, 178 p.*

New Evangelization. Good News to the Poor, par Leonardo Boff. *Orbis Books 1992, 128 p.*

Christian Discovery. The Road to Justice, par James J. DiGiacomo et John J. Walsh. *Orbis Books 1992, 224 p.*

Eclipse of Justice. Ethics, Economics, & the Lost Traditions of American Catholicism, par George

E. McCarthy et Royal W. Rhodes. *Orbis Books 1992, 282 p.*

Faith and the Intifada. Palestinian Christian Voices. *Orbis Books 1992, 207 p.*

“Where a scattered flock gathered” Ilondola 1934-1984, par Louis Oger, *Mission Press Ndola – Zambie 1991, 241 p.*

The will to arise. Women, Tradition, and the Church in Africa. *Orbis Books 1992, 230 p.*

Common journey, different paths. Spiritual Direction in Cross-Cultural Perspective. *Orbis Books 1992, 171 p.*

World Religions and Human Liberation, par Dan Cohn-Sherbok. *Orbis Books 1992, 142 p.*

The Liberation of Dogma, par Juan Luis Segundo. *Orbis Books 1992, 310 p.*

African Théologie in its Social Context, par Benezet Bujo. *Orbis Books 1992, 144 p.*

Bibliographia Missionaria Tome LV-1991. *Pontifical Urban University 1992, 454 p.*

**OUVRAGES DE LANGUE
FRANÇAISE**

Appelés à évangéliser, (collectif). *Pneumatèque 1992, 336 p.*

Rizières de Sang, par Paul Anvers. *L'Harmattan 1992, 206 p.*

La spiritualité de Jeanne d'Arc, par Régine Pernoud. *Mame 1992, 146 p.*

Les Femmes dans l'écriture, par Annie Jaubert. *Albin Michel 1992, 138 p.*

Dans le ciel de notre âme. Dernière retraite avec Elisabeth de la Trinité, par Conrad de Meester. *Albin Michel 1992, 166 p.*

Carlo Carretto. Une année au Sahara. Journal de noviciat 1954-1955, présenté par René Voillaume. *Médiaspaul 1992, 224 p.*

Désert et cité des hommes, par Frère Ivan. *Médiaspaul 1992, 126 p.*

Petits traités spirituels, (collection). *Pneumatèque. 1992.*

– **Plus mère que reine,** par Daniel Lacouture.

– **Passionnés de Dieu,** par Sœur Catherine.

– **Discernement des esprits,** par Philippe Madre.

– **Le secret de la joie,** par Sœur Marie Laetitia.

– **Amour et sacrifice,** par Sœur Thérèse.

Vita consecrata e missione in Africa, par Giuseppe Mari. *E.M.I. Bologna 1992, 182 p.*

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXXIII 1992

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS

	N°	PP
AMALADOSS M.: « Prier ensemble pour la paix ». Assise 1986 dans le contexte d'aujourd'hui	126	105
La mission comme prophétie	128	263
ASURMENDI J.M.: Prophétisme dans l'Ancien Testament	128	352
BACKIANADAN J.F.: Mahatma Gandhi. Un prophète?	128	342
BARKER P.: Sida, un défi pour l'Eglise	128	337
BLANC A.-C./LEYS F.: Présence silencieuse	128	330
CHARBONNIER J.: Chine, solidarité chrétienne et responsabilité locale	129	413
CLAVERIE P.: Lectures du Coran	126	33
COSTET R.: Dialogue entre chrétiens et bouddhistes. Thaïlande	126	84
COTHENET E.: Discernement prophétique dans le Nouveau Testament	128	362
DOR M.J.: Lavigerie	129	480
DORE J.: Synthèse théologique (Colloque de Paris)	126	121
Incarnation, mission, ministères	129	468
DUPUIS J.: Les religions comme voies de salut	126	6
Parole de Dieu et Ecritures sacrées	126	59
FERNANDO R.: Spiritualité missionnaire	127	229
FITZGERALD M.: Panorama du dialogue interreligieux et questions théologiques	126	92
GIRA D.: Fonction des textes sacrés dans le bouddhisme	126	47
HEARNE B.: Mission ad gentes. Un autre regard	127	188
IKEGWUONU B.: Autonomie des jeunes provinces	129	442
LAURAIRE G.: Pérou: option pour la vie à partir des plus pauvres	128	299
LE MEIGNEN A.: Une oasis de paix dans une zone de conflits	128	323
MAIS J.: Vietnam: des voix prophétiques	128	276
MAGESA L.: Approches de la mission	127	222
MANHAEGHE E.: Redemptoris Missio: message, réactions et perspectives ..	127	160
Vivre la communion universelle au plan financier	129	379
MATAJI V.: Ma vie dans le Christ, enrichie par le dialogue avec les hindous	126	20
MATONDO I.: Construisons ensemble notre Eglise	129	393
MOTOSE M.: Le chemin d'Emmaüs	126	28
NGUEZI H.: Autonomie et solidarité. Questions	129	408
PAPE C.: V ^e centenaire. « Quelque chose d'original et d'important » (suite)	127	244
PERNIN J.: Islam en France: expériences et recherches	126	69
QUENUM A.: Résurgence d'une missiologie des « missions »	127	176
RAKOTONDRAVAHATRA J.G.: Madagascar: action œcuménique dans une situa- tion politique troublée	128	286
REILLE N.: Gérer les biens d'une Congrégation	129	428
ROSSIGNOL R.: Missionnaires « ad extra » ou missionnaires « ad gentes »? ..	127	211
SAOUT Y.: Aspects bibliques du témoignage et de l'annonce	127	197
TABAN P.: Sud-Soudan: une Eglise au cœur de la guerre	128	309
TASSIN C.: Finances et Mission selon saint Paul	129	452
THOOLEN F.: Communauté européenne, terre de mission	128	314
VANDAME R.: Congrégation de religieuses et finances	129	435
VINCENT J.: Communautés locales et finances	129	413

PRINCIPAUX AUTEURS RECENSÉS

Bayart/Mbembe/Toulabor	488	Dujarier M.	258	Perrier J.	373
Chenu B.	373	Ferlay P.	258	Renault F.	489
Chevally B.	373	Griffiths P.J.	372	De Rosny E.	488
Coppieters't Wallant	373	Kä Mana	258	Vallely P.	489

informations...

informations...

informations...

Congrégation du Saint-Esprit. Le Chapitre Général s'est tenu au Brésil. Il a élu pour Supérieur Général le P. Pierre Schouver, avec pour assistants les PP. Bernard Kelly, Godfrey Odigbo, Bernard Bongo, Sergio Castriani, Frans Wijnen et Jean-Michel Jolibois.

Le **CREDIC** (Centre de Recherches et d'Echanges sur la Diffusion et l'Incul-turation du Christianisme, 31, place Bellecour, 69002 Lyon) a tenu son Col-loque à Huelva, près de Séville, sous le signe de 1492. Le thème était : *«Amérique latine et initiatives missionnaires»*.

Après un bilan des congrès et des recherches à propos du 5^e centenaire de l'évangélisation de l'Amérique latine, deux modèles missionnaires ont retenu particulièrement l'attention des participants: le système des «réductions» et les «communautés ecclésiales de base». Ces modèles missionnaires ont été étudiés dans leur émergence historique et dans leur fonction de référence pour d'autres communautés chrétiennes hier et aujourd'hui.

Le prochain Colloque aura lieu du 25 au 27 août 1993 à Francheville (Lyon) autour du thème : *«Eglises et politique au tournant des indépendances.»*

*«L'Esprit est présent et agissant
parmi ceux qui entendent la Bonne Nouvelle
avant même que l'action missionnaire de l'Eglise soit engagée»
(Dialogue et Annonce, 68)*

**Que cette conviction inspire notre mission
au long de cette année nouvelle**